Nations Unies S/PV.9276 (Resumption 1)

Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9276e séance
Mardi 7 mars 2023, à 15 heures
New York

Présidente :	Mme Dhlovo	(Mozambique)
Membres :	Albanie	M. Stastoli
	Brésil	M. Muniz Pinto Sloboda
	Chine	Mme Hang Su
	Émirats arabes unis	Mme Alrahma
	Équateur	Mme Mendez Gruezo
	États-Unis d'Amérique	Mme Trinh
	Fédération de Russie	M. Kashaev
	France	Mme Chassot
	Gabon	M. Nanga
	Ghana	Mme Kesse Antwi
	Japon	Mme Shino
	Malte	M. Ciscaldi
	Suisse	M. Hauri
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme O'Kelly

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Vers le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000)

Lettre datée du 24 février 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/146)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

La séance est reprise à 15 h 10.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole à la Ministre du développement social de l'Afrique du Sud.

M^me^ Zulu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je félicite le Mozambique d'avoir organisé cette importante séance sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à la veille de la Journée internationale des femmes.

Nous nous réunissons à un moment où la communauté internationale est à la croisée des chemins, aux prises avec un certain nombre de défis mondiaux, notamment des conflits armés qui perdurent et un sous-développement prolongé dans de nombreuses régions du monde. Malheureusement, ces défis ont un effet déstabilisant sur les femmes et risquent de réduire à néant certaines des avancées réalisées en matière de promotion des droits des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après-conflit.

Malgré cela, nous constatons que des progrès non négligeables ont été accomplis dans la promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), il y a plus de 22 ans, et des autres résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Ces résolutions et l'attention mondiale portée à la question des femmes et la paix et la sécurité ont donné lieu à toute une série d'efforts et d'initiatives sous la forme de stratégies de genre, de quotas de femmes, de mesures en faveur de la justice et de l'application du principe de responsabilité pour les crimes contre les femmes, de la nomination d'envoyées spéciales et d'envoyés spéciaux aux niveaux international et régional pour les femmes et la paix et la sécurité, de la mise en place de réseaux mondiaux et de plans d'action nationaux, qui visent tous à promouvoir le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. Ces initiatives pertinentes ont conduit à une participation et une représentation accrues des femmes dans les processus de paix, la consolidation et le maintien de la paix. Certains efforts ont également facilité l'accès à la justice pour les victimes et les personnes rescapées de violences sexuelles liées aux conflits. Toutefois, nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire pour réaliser le programme dans son intégralité. À cet égard, qu'il me soit permis d'évoquer quelques-uns des domaines qui, selon nous, requièrent une plus grande attention alors que nous réfléchissons au programme pour les femmes et la paix et la sécurité au-delà de 2025.

Premièrement, nous pensons que le Nouvel Agenda pour la paix proposé par le Secrétaire général offre la possibilité de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En effet, l'évolution de la nature des conflits et les menaces émergentes pour la paix et la sécurité internationales pourraient nous obliger à repenser la manière de promouvoir le programme.

Deuxièmement, nous devons renforcer les partenariats existants et en créer de nouveaux. À cet égard, l'Afrique du Sud estime que l'on peut faire plus pour promouvoir le resserrement des relations entre les groupes régionaux et l'ONU.

Troisièmement, il serait utile de faire le point sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude mondiale de 2015 sur l'application de la résolution 1325 (2000), dont le dixième anniversaire coïncidera avec le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000).

Enfin, l'application intégrale et inconditionnelle de toutes les résolutions et décisions du Conseil de sécurité est essentielle à la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Un appel similaire a été lancé dans la résolution 2493 (2019), défendue par l'Afrique du Sud en 2019.

Au niveau national, l'Afrique du Sud continuera de consolider son mécanisme national existant, qui se concentre sur la formation et le renforcement des capacités des femmes en matière de prévention des conflits et de médiation, sur le déploiement d'un plus grand nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix et sur la promotion des droits des femmes. Nous continuerons également d'encourager les femmes à partager leurs idées sur les questions de paix et de sécurité. Le Forum annuel Gertrude Shope pour le dialogue, l'un des événements phares de l'Afrique du Sud sur les femmes et la paix et la sécurité et une plateforme d'échange d'idées, n'a cessé de croître depuis sa création. L'Afrique du Sud entamera bientôt le processus d'examen et d'élaboration de son deuxième plan d'action national. Nous espérons que nos riches discussions d'aujourd'hui contribueront à notre processus d'examen national grâce au partage d'expériences et d'idées.

Pour terminer, soyons parfaitement clairs. S'il est utile de s'engager à respecter de nouvelles obligations,

nous devons d'abord concentrer notre attention sur la mise en œuvre de celles que nous avons déjà contractées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de l'assistance sociale, de la famille et de la promotion des femmes de l'Angola.

M^me^ Da Silva do Sacramento Neto (Angola) (*parle en portugais ; interprétation assurée par la délégation*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter le Mozambique de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars, à la veille de la célébration de la Journée internationale des femmes.

C'est avec une grande satisfaction que la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) prend acte du fait que deux de ses États membres, le Brésil et le Mozambique, exercent leurs fonctions au sein du Conseil de sécurité, après les récents mandats de l'Angola et de la Guinée équatoriale. Nous espérons que ces contributions se poursuivront avec la candidature fructueuse du Portugal pour le mandat 2027-2028. La CPLP se félicite du présent débat public au niveau ministériel sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : vers le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) », qui arrive à point nommé et revêt une importance particulière en cette période critique pour l'humanité, alors que le monde est confronté à une myriade de conflits qui ont une incidence directe sur les droits fondamentaux des femmes et des filles. Nous réaffirmons également notre détermination à promouvoir l'objectif de développement durable no 5, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », et à surmonter les difficultés liées à sa réalisation. Alors que nous débattons de ce thème, des milliers de femmes et de filles sont quotidiennement confrontées à divers types de violence en raison des conflits armés et des catastrophes naturelles qui font des ravages dans diverses régions du monde.

Conformément à la résolution 1325 (2000), la majorité des États membres de la CPLP ont adopté et mis en œuvre des plans d'action nationaux. Nous devons veiller à ce que les femmes ne soient plus considérées comme de simples victimes, mais comme des acteurs clefs dans le règlement des conflits, le maintien de la paix et le développement durable. Dès lors, nous reconnaissons l'importance que revêtent l'éducation et la formation universitaire et professionnelle pour dissiper les stéréotypes de genre, y compris en associant les hommes et les garçons à ces efforts en tant qu'agents et bénéficiaires du changement.

Nous réaffirmons la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans la réforme du secteur de la sécurité, tant dans les processus de paix que dans les structures militaires et de sécurité des États, une priorité actée par l'adoption du plan d'action pour la composante « défense » de la CPLP à la vingtième réunion des Ministres de la défense de la CPLP, le 1^er^ juin 2021. Je voudrais également réaffirmer notre engagement en faveur de la mise en œuvre complète et effective de la résolution 1325 (2000).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à la Ministre au Cabinet du Premier Ministre chargée des questions relatives au genre et à l'enfance de la Trinité-et-Tobago.

M^me^ Webster-Roy (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago se réjouit de pouvoir contribuer à ce débat public et souhaite féliciter le Mozambique de son élection au Conseil de sécurité.

L'organisation de ce débat important à la veille de la Journée internationale des femmes souligne l'urgence pour la communauté internationale d'accélérer ses efforts pour donner aux femmes les moyens d'être des partenaires égaux aux hommes dans les questions de paix et de sécurité. Nous pensons que la participation des femmes au programme de paix et de sécurité leur donne l'occasion de contribuer de manière constructive et innovante à la sécurité et à la stabilité de leurs sociétés, une condition indispensable pour parvenir à une paix durable. Forte de sa conviction de l'importance de faire progresser l'égalité des sexes dans la paix et la sécurité à l'Organisation des Nations Unies, la Trinité-et-Tobago a présenté en 2010 la première résolution de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements (résolution 65/69). La résolution a été présentée à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) avec l'intention stratégique de mettre la communauté internationale au défi d'adopter et d'institutionnaliser la formule de la représentation équitable des femmes à tous les niveaux, y compris dans les processus de prise de décisions liés à la paix et à la sécurité.

Cependant, la participation des femmes aux questions de paix et de sécurité va au-delà de la parité numérique symbolique. C'est pourquoi il est essentiel de prendre des mesures délibérées pour assurer la constitution, au fil du temps, d'un vivier de femmes décideurs et praticiennes talentueuses, dotées des compétences requises, afin de garantir la durabilité. À cet égard, la Trinité-et-Tobago réaffirme son engagement

inébranlable en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). La garantie de l'égalité des droits pour tous nos citoyens sur une base non discriminatoire est inscrite dans notre constitution, et l'objectif de l'égalité des sexes fait partie intégrante de notre politique nationale de développement.

Nous nous félicitons que l'écart entre les politiques et la pratique se réduise progressivement, comme en témoigne l'accession des femmes aux plus hautes fonctions de l'État. En fait, j'ai le grand plaisir d'informer le Conseil qu'il y a quelques semaines, la Trinité-et-Tobago a nommé sa première femme commissaire de police. En outre, il y a cinq ans, la Trinité-et-Tobago a élu sa première femme Chef de l'État et Commandante en chef des forces armées. C'est une grande fierté, et nous avons le plaisir d'annoncer qu'à la fin de ce mois, nous investirons dans ses fonctions notre deuxième femme Chef d'État et Commandante en chef des forces armées – preuve de l'efficacité de notre politique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République dominicaine.

M^me^ Jorge Mera (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Au nom de la République dominicaine, je voudrais féliciter le Mozambique d'avoir organisé le présent débat public, un débat important qui arrive à point nommé, et, bien évidemment, je remercie les distinguées intervenantes d'aujourd'hui.

Depuis son adoption en 2000, la résolution 1325 (2000) a permis d'importants changements progressifs dans notre approche collective de la question importante qui nous rassemble aujourd'hui. La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste notre meilleure chance de consolider le rôle prépondérant et central des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et le maintien de la paix. L'accélération de la mise en œuvre du programme est notre responsabilité commune. Il est possible d'y parvenir en faisant preuve de volonté politique, en supprimant les obstacles structurels et les pratiques qui persistent encore et en ouvrant la voie à une participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et de sécurité. La société civile et les défenseuses des droits humains, ainsi que leur espace civique, doivent être protégées par les États et soutenues par le Conseil et l'ONU afin de pouvoir faire leur travail sans crainte de représailles.

La République dominicaine regrette profondément que les femmes et les jeunes filles soient les principales victimes des conflits et des violences sexuelles – un mal inacceptable que nous nous devons de combattre. Nous devons continuer à œuvrer activement au renforcement de la protection des femmes et des filles contre ce fléau, en équipant au mieux les missions de maintien de la paix et en donnant aux femmes elles-mêmes, ainsi qu'à leurs communautés, les moyens de développer des mécanismes qui peuvent contribuer, avec le soutien des États, à éliminer une fois pour toutes cette menace qui pèse sur l'intégrité et la dignité des femmes et à mettre fin à l'impunité des auteurs de ces actes. Les violations des droits des femmes, bien que profondément ancrées dans l'inégalité et la discrimination généralisées dont les femmes sont l'objet, sont souvent passées sous silence. Nous ne pouvons ignorer le lien qui existe à cet égard avec les engagements contractés en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de sa recommandation générale n° 30.

La République dominicaine estime qu'il est prioritaire de contribuer à la construction d'une architecture de paix qui aborde ces aspects, y compris les effets des menaces non classiques telles que les changements climatiques et les nouvelles technologies à l'ère du numérique. Nous devons également intensifier l'action que nous menons aux fins de la consolidation positive de la paix, ce qui exige l'affirmation de nos de droits et la promotion et la protection des droits humains de toutes les personnes, où qu'elles se trouvent. C'est pourquoi mon pays, après avoir fait preuve de leadership sur cette question pendant son mandat au Conseil de sécurité, notamment en tant que Coprésident du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, a présenté pour la première fois sa candidature pour devenir membre du Conseil des droits de l'homme, au sein duquel nous nous engageons à continuer de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et toutes les actions nécessaires pour sa pleine mise en œuvre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Panama.

M. Franco Sousa (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Mozambique d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, ainsi que vous, Madame la Présidente, pour le leadership dont vous faites montre durant la présente séance. Au nom de la République du Panama et de la Ministre des affaires

étrangères, Janaina Tewaney Mencomo, je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, pour l'occasion qui nous est donnée de participer à un forum qui nous permet de partager nos réflexions sur le rôle extrêmement important que jouent les femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La résolution 1325 (2000) englobe une vision porteuse de transformation, qui met en évidence la pratique systématique et généralisée de la violence contre les femmes et les filles dans les conflits armés. La résolution est aussi devenue un point de départ pour la prise en compte des questions de genre dans le droit international humanitaire, démontrant ainsi que promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de prise de décision est le seul moyen de parvenir à des solutions durables pour s'attaquer aux causes de la violence dans ces conflits. Il ne fait aucun doute que cette résolution et les neuf autres adoptées dans le cadre de sa mise en œuvre ont ouvert, après son adoption en 2000, une voie précieuse pour aborder des questions telles que les conséquences des conflits armés sur les femmes et l'énorme capacité des femmes du monde entier à coordonner les initiatives de paix. Cependant, malgré les progrès accomplis, les risques restent énormes et l'égalité des genres sur la scène internationale, en particulier en ce qui concerne les contributions à la paix, est loin d'être une réalité tangible.

Je voudrais souligner que la violence contre les femmes est une violation des droits humains, ce qui signifie que nous devons nous distancer des points de vue qui la perçoivent et la justifient comme une manifestation de certaines cultures ou comme le privilège incontesté de certains groupes ou individus dans l'exercice du pouvoir. Malgré l'absence de bombes et d'obus, les corps des femmes et des jeunes filles sont devenus des champs de bataille pour les milices armées sans scrupules et pour ceux qui profitent du chaos de la guerre pour déchaîner la violence contre les membres les plus vulnérables de leurs communautés. S'il est une chose que nous avons apprise de cette expérience, c'est que la paix et la sécurité dépendent de la capacité des États à garantir l'inclusion sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. En tant que groupe démographique, les femmes représentent près de la moitié de la population humaine, elles continuent cependant de faire l'objet d'exclusion et d'inégalités dans les sphères politique, économique et sociale, un problème qui est encore plus aigu dans les sociétés fragmentées par les conflits armés.

Il est important de souligner que le Panama reconnaît la résolution 1325 (2000) dans les deux angles sous lesquels elle présente les femmes en situation de conflit armé – à la fois en tant que victimes et dans le rôle clef qu'elles jouent dans la prise de décision s'agissant de la prévention des conflits et dans les négociations pour le rétablissement et la consolidation de la paix. Notre pays soutient les mesures qui peuvent être adoptées dans cet organisme universel pour protéger et garantir les droits des femmes et des filles, renforçant ainsi la démocratie et l'état de droit. Les effets positifs de l'inclusion des femmes dans les processus de transition et de reconstruction dans les sociétés qui ont été touchées par des hostilités et des conflits sont très clairs. Ces effets contribuent à créer des conditions propices aux négociations et aux cessez-le-feu, ainsi qu'au désarmement des combattants et à leur réinsertion dans la société. Les résultats globaux de la participation des femmes, en tant qu'acteurs de la paix, suggèrent que leurs efforts actifs ont un impact direct sur les activités de négociation et de médiation, dans lesquelles nous avons constaté l'implication croissante de femmes expertes spécialement formées à l'élaboration de solutions pacifiques aux conflits.

Des progrès manifestes ont été accomplis. Aujourd'hui, il ne fait aucun doute que l'autonomisation des femmes expertes participant aux délégations gouvernementales a donné lieu à une approche réelle du règlement des conflits, avec un visage plus humain. En outre, le soutien apporté aux femmes dans les zones de conflit a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre des accords de paix. L'autonomisation des femmes est un gage de réussite dans la recherche d'une paix durable. C'est pourquoi, si nous voulons garantir des sociétés pacifiques, inclusives et démocratiques, nous devons défendre les droits des femmes dans tous les contextes. Nous devons maintenir notre engagement en faveur de l'égalité des genres et être les alliés des femmes dans nos foyers, dans nos communautés et sur nos lieux de travail. Nous préconisons un programme inclusif fondé sur les droits humains, dans le cadre duquel les femmes, les jeunes et les filles pourront faire entendre leur voix et jouer un rôle de premier plan dans la consolidation de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la gouvernance numérique et de l'égalité des genres du Danemark.

M^me^ Bjerre (Danemark) (*parle en anglais*) : Au nom des pays nordiques – la Finlande, l'Islande, la

Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark – je tiens à remercier le Mozambique d'avoir organisé en temps opportun ce débat sur les femmes et la paix et la sécurité.

Il y a plus de 20 ans, des militantes de la paix ont plaidé avec succès pour que le Conseil de sécurité reconnaisse les conséquences disproportionnées des conflits sur les femmes et les filles et le rôle important que les femmes jouent dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Les femmes continuent de jouer un rôle de premier plan dans les conflits et les crises. En Ukraine, à la suite de l'invasion à grande échelle et de la guerre d'agression lancée par la Russie, les femmes font partie des secouristes et des forces qui défendent le pays en première ligne et sont au cœur des interventions humanitaires. C'est une illustration quotidienne de la raison pour laquelle le Conseil a appelé à maintes reprises à la participation des femmes à toutes les initiatives de paix et de sécurité.

Malheureusement, la menace constante et inacceptable de violences sexuelles liées aux conflits pèse sur les femmes qui participent aux efforts de maintien de la paix et de la sécurité, que ce soit en Ukraine ou ailleurs. Nous appelons toutes les parties à des conflits armés à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Il faut prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et amener leurs auteurs à répondre de leurs actes, partout et toujours.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), les pays nordiques soulignent l'importance d'une mise en œuvre et d'une promotion véritables du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les opérations de paix de l'ONU soient dotées d'un mandat global relatif à ce programme.

Toutefois, notre engagement à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité va au-delà des travaux du Conseil de sécurité. À cet égard, nous voudrions souligner deux domaines de très grande importance pour la mise en œuvre de ce programme.

Premièrement, nous devons garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de prise de décision et de consolidation de la paix, notamment pour assurer la pleine jouissance des droits humains pour les femmes et les filles dans toute leur diversité. La participation et le leadership des organisations locales dirigées par des femmes et des organisations de défense des droits des femmes sont particulièrement importants. Les organisations dirigées par des femmes doivent avoir accès à un financement souple pour le renforcement des capacités, la participation et la protection contre les représailles.

Deuxièmement, nous devons mettre fin aux intimidations, aux attaques et aux représailles dont font l'objet toutes les défenseuses des droits humains, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les dirigeantes de la société civile. Nous devons défendre les défenseuses. En 2021, 35 femmes défenseuses des droits humains, journalistes et syndicalistes ont été tuées en représailles de leurs travaux. Il ne s'agit là que des cas dont nous avons connaissance – nous savons que les signalements de tels cas sont très rares. Beaucoup d'autres femmes sont menacées et harcelées, en ligne et hors ligne, pour qu'elles gardent le silence. Le Conseil et l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU dans son ensemble doivent entendre des exposés présentés par un groupe diversifié d'intervenants. Pour les protéger, nous, en tant qu'États Membres, devons également appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard des actes de représailles.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Espagne.

M^me^ Moreno Bau (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Mozambique d'avoir organisé ce débat public.

L'Espagne s'associe à la déclaration qui sera faite par le Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'Espagne est plus que jamais engagée en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'un des cinq piliers de la politique étrangère féministe du Gouvernement. Mon pays participe activement aux débats sur les femmes et la paix et la sécurité au Siège de l'ONU et dans d'autres organisations dont il est membre.

En tant que chef de file, aux côtés de la Finlande, de l'initiative « Engagement 2025 », notre pays est déterminé à accroître la participation significative et substantielle des femmes aux processus de prévention et de règlement des conflits, de négociation et de médiation d'ici à 2025, et nous invitons les autres États Membres à se joindre à cette initiative. Nous rappelons qu'il s'agit en fin de compte d'une composante de la cible 5.5 des objectifs de développement durable, à savoir veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement

aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.

Il convient de souligner l'existence, au sein de l'Union européenne, d'initiatives telles que la « Gender Military Training Discipline », une formation sur la prise en compte des questions de genre dans les opérations de paix que l'Espagne dirige avec les Pays-Bas. Au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, mon pays a largement contribué à l'inclusion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le nouveau concept stratégique et a organisé une manifestation parallèle lors du sommet qui s'est tenu à Madrid en juillet 2022 avec des organisations de femmes de l'Union européenne, de l'Ukraine et de l'Afghanistan.

En outre, le Gouvernement espagnol a soutenu le lancement de la Plateforme des femmes du Groupe de cinq pays du Sahel, et le Ministère des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération a organisé en 2022 le sommet « HearUS » des femmes afghanes, afin d'aider les Afghanes en exil à dénoncer en toute sécurité les violations de leurs droits dans leur pays. Le soutien aux femmes en Afghanistan restera une priorité pour mon pays en 2023.

L'Espagne préconise de dénoncer publiquement les violences sexuelles liées aux conflits, de prendre des mesures plus fermes pour les prévenir et de coopérer pour traduire leurs auteurs en justice.

Au niveau national, en décembre 2022, j'ai présenté au Congrès des députés espagnols le rapport de suivi et d'examen du deuxième plan d'action concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce suivi a permis non seulement de faire le point de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, mais aussi de montrer la voie à suivre pour améliorer le prochain plan, qui devrait être élaboré d'ici la fin de l'année et pour lequel nous compterons une fois de plus sur la société civile. Parmi les enseignements tirés de notre expérience, qui nous semblent également utiles pour le Conseil de sécurité en général, figure la nécessité de disposer d'un budget spécifique, assorti d'indicateurs qualitatifs permettant d'évaluer l'efficacité et l'impact du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et d'obtenir une large participation de la société civile.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

M. Zardari (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Madame la Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Mozambique, d'avoir organisé ce débat public sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : vers le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) », à la veille de la Journée internationale des femmes.

Le monde est actuellement confronté à une pandémie de conflits, de violence, de guerres, de haine, d'extrémisme et de terrorisme. Malgré les Conventions de Genève, les civils sont de plus en plus souvent les premières cibles de la guerre et de la violence. Comme l'a souligné la résolution 1325 (2000), qui a fait date, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée et démesurée par la guerre, les conflits et la violence.

La stratégie adoptée dans la résolution 1325 (2000) et les 10 résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité ont permis de mieux faire connaître les défis relatifs à cette question ainsi que leurs manifestations aux niveaux national et international. Près de 90 États ont adopté des plans d'action nationaux visant à protéger les femmes et les filles et à leur donner les moyens de contribuer à la prévention et au règlement des conflits, des guerres et de la violence. La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a œuvré à mieux faire connaître ce problème. La présence et le rôle accrus des femmes chargées du maintien de la paix ont visiblement contribué à prévenir et à contenir les conflits, les violences et les crimes dont les femmes sont la cible.

Pourtant, nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La triste réalité est que les femmes continuent d'être les principales victimes des guerres et des conflits. Nous entendons les cris des mères, des sœurs et des filles en Iraq, en Afghanistan, en Ukraine et en Afrique, qui subissent les conséquences des guerres qui leur ont été imposées. Nous devons encore mettre en œuvre la stratégie visant à prévenir les guerres, à réparer les souffrances qu'elles causent, à établir les responsabilités pour les crimes commis contre les femmes et les filles, et à donner aux femmes les compétences, l'accès et le dynamisme nécessaires pour contribuer à la prévention, à l'atténuation et à la réparation des souffrances imposées et disproportionnées qu'elles subissent.

Nous exprimons notre déception en ce qui concerne les restrictions imposées à l'éducation et à l'emploi des femmes et des filles en Afghanistan. Le droit des femmes et des filles à accéder à tous les niveaux d'éducation et d'emploi est un droit fondamental conforme à la loi islamique. Nous demandons instamment aux autorités de facto de prendre des mesures en vue de la reprise de l'éducation des femmes et de leur permettre de contribuer à l'édification de la société afghane.

Les autocraties les plus choquantes sont issues de situations d'occupation étrangère et de suppression du droit à l'autodétermination des peuples, et les pires crimes commis à l'égard des femmes et des filles se produisent dans ces situations. À ce propos, l'illustration même de la violence est la répression de la population civile, ce qui se manifeste de la manière la plus frappante dans les territoires palestiniens et au Jammu-et-Cachemire occupés.

La stratégie sur la question des femmes et la paix et la sécurité restera incomplète et peu satisfaisante tant que les aspects préoccupants du sort des femmes sous occupation étrangère ne seront pas examinés de manière frontale et vigoureuse. Avant tout, les forces d'occupation doivent rendre des comptes. Pour garantir la mise en œuvre de la stratégie sur la question des femmes et la paix et la sécurité, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de surveillance des crimes commis contre les femmes et les filles dans les territoires sous occupation étrangère, y compris le Jammu-et-Cachemire. Le Conseil de sécurité a appelé à une amélioration de la surveillance dans la résolution 1888 (2009), par le déploiement dans les zones de conflit d'équipes militaires et de conseillers pour les questions de genre, et dans la résolution 1960 (2010), où il a approuvé des mesures visant à mettre fin à l'impunité des auteurs d'actes de violence. Ces dispositions doivent être mises en œuvre.

Le Pakistan soutient également la mise en œuvre effective d'autres mesures figurant dans les résolutions du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité : la désignation de conseillers pour la protection des femmes, un rôle plus important pour les femmes figurant parmi les militaires et les fonctionnaires de police déployés dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier aux postes de direction, la lutte contre les causes profondes des conflits, l'augmentation des ressources destinées aux femmes dans les zones de conflit, une participation accrue et sur un pied d'égalité des femmes aux processus de prévention des conflits, la mise à disposition de l'aide d'urgence, l'instauration d'une paix durable et la promotion du règlement pacifique des conflits conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité par le biais des divers mécanismes prévus par la Charte.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^me^ Gil Savastano (Colombie) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement colombien s'est engagé en faveur d'une « paix totale » pour le règlement pacifique des conflits parce que mon pays croit en la valeur suprême de la vie. La politique de « paix totale » relève de la sagesse, et nous appelons à la sagesse dans la défense de la vie. Nous condamnons toutes les violations des droits des femmes où que ce soit dans le monde et, en ce moment, nous pensons avec une empathie particulière aux femmes d'Iran. Le combat des iraniennes est notre combat à toutes, et elles ne sont pas seules.

La situation des femmes et des filles dans les conflits armés aujourd'hui pourrait nous amener à remettre en question la pertinence du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cependant, nous sommes ici pour délivrer un message de réconfort. Bien que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ait besoin d'une mise à jour – d'une injection de pensée moderne – il est toujours, même dans son état actuel, en vigueur, pertinent et porteur de fruits en Colombie. Qu'il me soit donc permis de vous faire part de notre expérience.

Comme je l'ai dit, la Colombie s'est engagée en faveur d'une « paix totale » et du rôle fondamental que jouent les femmes en tant qu'agentes de changement dans ce processus. Nous avons établi comme priorité nationale la garantie pour les femmes dans toute leur diversité de participer à l'élaboration de la politique de « paix totale ». La Colombie souhaite être un point de référence international pour la paix et la vie, et nous croyons que le changement se fait pour et par les femmes. Nous nous dirigeons vers des transformations structurelles qui nous amèneront à régler la dette de représentation politique, d'égalité et d'autonomie économique à l'égard des femmes et à leur garantir le droit à une vie exempte de violence.

Bien que mon pays ait négocié le premier accord de paix au monde en prenant en compte les questions de genre, les dettes envers les femmes en matière de paix et de sécurité persistent. Nous sommes heureux

d'annoncer que, 23 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) – c'est-à-dire avec 23 années de retard – la Colombie élabore actuellement son premier plan d'action national basé sur cette résolution, et ce, main dans la main avec le mouvement des femmes. Avec l'assistance d'ONU-Femmes, nous tenons en ce moment – ou plutôt, les Colombiennes tiennent en ce moment – cinq rencontres régionales, une réunion nationale et plusieurs ateliers sectoriels. Nous voulons un plan d'action national modèle. Il sera centré sur les victimes de conflits et accordera une attention particulière au recours à la violence sexuelle comme arme de guerre.

Aujourd'hui, 23 ans après son adoption, la résolution 1325 (2000) a provoqué une très forte participation en Colombie qui nous a surpris, impressionnés et satisfaits. Des citadines et des rurales, des métisses, des autochtones et des afro-colombiennes, des femmes hétérosexuelles et LGBTI, des paysannes, des travailleuses et des professionnelles se réunissent chaque jour dans tous les coins du pays pour discuter, échanger, coordonner et formuler une politique publique en faveur de la paix et de la sécurité. Le processus même de formulation est devenu une occasion de participation politique et donc d'autonomisation.

Plus important encore, les Colombiennes redéfinissent le contenu de la résolution 1325 (2000), se l'approprient et l'adaptent à leur situation et, ce faisant, l'appliquent aux défis auxquels elles seront confrontées en 2023. Ce texte est vivant en Colombie.

Le processus d'élaboration d'un plan d'action national, accompagné d'un tel niveau de participation nous a permis de parvenir à certaines conclusions que nous présentons respectueusement aux membres du Conseil de sécurité. Premièrement, la Colombie estime que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne tient pas compte de la notion d'intersectionnalité. Le Conseil de sécurité doit reconnaître les identités multiples, telles que la race, l'ethnicité, la classe sociale, la nationalité et l'orientation sexuelle, qui se conjuguent pour aggraver les discriminations. Aucune Colombienne n'est seulement une femme. Nous sommes plusieurs femmes à la fois, et nous espérons que le Conseil de sécurité tiendra compte de nos défis tels qu'ils sont.

Deuxièmement, la Colombie estime que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité manque de diversité. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit se pencher sur les effets différenciés des conflits armés sur la communauté LGBTQI+ et envisager une résolution en la matière qui renforce les acquis des résolutions précédentes. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité et considérons que la communauté LGBTQI+ mérite que le Conseil de sécurité lui accorde la même attention.

La résolution 1325 (2000) est devenue un catalyseur de la mobilisation en Colombie, et nous espérons revenir en septembre pour présenter notre plan d'action national à l'Assemblée générale. Ce plan est conçu pour les femmes et par les femmes. Aux femmes du monde entier et aux Colombiennes, nous disons de ne pas abandonner et de continuer d'insister. Comme le dit notre Vice-Présidente Francia Márquez Mina, continuons la lutte jusqu'à ce que la dignité devienne une habitude.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

M^me^ Goula (Grèce) (*parle en anglais*) : Je remercie chaleureusement le Mozambique d'avoir organisé une séance aussi importante, qui vise à renforcer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne, et je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

La Grèce souligne l'importance d'accélérer la réalisation de l'égalité réelle entre les sexes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, afin de contribuer à l'avènement d'un monde pacifique et plus résilient dans lequel règne l'égalité des genres. La promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité figure parmi les priorités de la candidature de la Grèce au Conseil de sécurité pour le mandat 2025-2026, et s'inscrit dans la perspective du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), qui aura lieu en 2025.

La Grèce cherche à renforcer l'inclusion substantielle et véritable des femmes dans les processus de paix comme l'un des moyens les plus efficaces de parvenir à une paix et une sécurité durables. Dans le même temps, nous plaidons en faveur d'une protection efficace des femmes contre les violences sexuelles, fondées sur le genre et liées aux conflits. En outre, nous soulignons le lien direct qui existe entre trois questions figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité : la protection des civils, les femmes et la paix et la sécurité, et les enfants et les conflits armés. La Grèce a aussi souligné activement les conséquences disproportionnées des conflits armés sur les femmes journalistes, qui sont souvent

victimes de violences sexuelles liées aux conflits non recensées, ainsi que de discrimination et de harcèlement sexuel en ligne et hors ligne. À cet égard, mon pays, ainsi qu'un groupe restreint de pays partageant les mêmes idées, à savoir l'Argentine, l'Autriche, le Costa Rica, la France et la Tunisie, ont promu la résolution 76/173 de l'Assemblée générale, sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, que l'Assemblée a adoptée à l'unanimité en novembre 2021, avec un nombre sans précédent de 112 coauteurs. Cette résolution fait expressément référence à la résolution 1325 (2000) et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité du Conseil de sécurité.

La séance d'aujourd'hui coïncide avec la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme qui est axée sur l'innovation, l'évolution technologique et l'éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. La Grèce y participe activement pour soutenir le travail précieux accompli par la Commission. Nous considérons qu'il est essentiel de combler la fracture numérique entre les genres et de veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte dans l'économie et la société numériques, non seulement pour parvenir à un développement durable, mais aussi pour promouvoir des sociétés pacifiques et sûres dans lesquelles règne l'égalité des genres.

Enfin, je voudrais exprimer la détermination de la Grèce à contribuer de manière concrète à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de ses engagements fondamentaux, à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), qui a fait date et qui, je l'espère, coïncidera avec la participation de la Grèce au Conseil de sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Bélarus.

M^me^ Velichko (Bélarus) (*parle en russe*) : Plus de 20 années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, qui visait à réduire les risques de conflit dans le monde et à renforcer le rôle des femmes dans le relèvement postconflit. Cependant, les tendances mondiales actuelles brossent un tableau déprimant et les prévisions pour l'avenir sont pessimistes. La confiance et le dialogue cèdent la place à l'affrontement et aux discours accusateurs, tandis qu'une nouvelle course aux armements s'intensifie. Il existe une tendance à promouvoir des approches individuelles au détriment des intérêts des autres membres de la communauté internationale. Les instruments tant vantés de l'architecture de sécurité européenne se fissurent sous la pression. L'Europe a désormais fait le choix de la guerre. La question de savoir si son architecture de sécurité survivra à la crise actuelle se pose avec acuité.

C'est pourquoi le moment est venu d'envisager la sécurité dans un contexte eurasien plus étendu. En tant que Président en exercice de l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Bélarus prévoit d'organiser cette année à Minsk une conférence internationale sur les perspectives de sécurité en Eurasie, afin de lancer un dialogue impartial visant à établir les conditions nécessaires à la création d'un système durable de sécurité égal et indivisible, assorti des garanties individuelles et collectives correspondantes. Nous comptons sur la participation active des femmes à la conférence, car leur rôle en matière de paix et de sécurité doit être renforcé.

Il va de soi que, dans les conflits armés, ce sont les femmes, en particulier les femmes avec enfants, qui souffrent le plus. Chaque conflit doit être réglé autour d'une table de négociation, et les femmes doivent occuper la place qui leur revient dans le processus de paix et s'impliquer davantage dans le relèvement post-conflit. Mais soyons honnêtes. Les femmes sont-elles toujours uniquement victimes des conflits ? Ne sont-elles pas aussi souvent des partisanes du conflit ? Dans ce contexte, nous devons aborder la question de l'imposition par certains pays de sanctions illégales, qui non seulement violent le droit international et sapent les efforts déployés en matière de développement socioéconomique par les pays concernés, mais ont également des répercussions négatives sur leurs instigateurs. Certaines femmes font activement pression pour que ces sanctions destructrices et opportunistes soient imposées. Nous nous trouvons donc dans une situation paradoxale où certaines femmes représentent une menace directe pour la sécurité mondiale, tandis que d'autres en sont les victimes. Il faut y réfléchir.

Nous avons récemment célébré la Journée internationale de sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération. Le Secrétaire général a appelé les femmes, en tant que principales responsables de l'éducation de leur famille, à participer activement aux processus de prise de décisions concernant la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Nous sommes convaincus que plus il y aura de personnes sensibilisées aux questions de désarmement, moins il y aura de conditions propices à la course aux armements, à l'escalade des tensions et

au déclenchement de conflits. Et nous comprendrons enfin qu'il n'y a pas d'autre solution qu'un dialogue sur la sécurité mondiale dans l'esprit de San Francisco, et que dans ce processus, les femmes ont également un rôle à jouer, un rôle de créativité et d'harmonie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Estonie.

M^me^ Vseviov (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne, et je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

L'Estonie se félicite de la tenue du débat du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et reste pleinement déterminée à agir pour faire progresser les droits, la sécurité et le leadership des femmes. À la veille de la Journée internationale des femmes, force est malheureusement d'admettre qu'en dépit de certains progrès, nous ne sommes toujours pas en mesure de protéger les droits des femmes dans les conflits violents, ni de faire progresser l'égalité de manière décisive dans le monde.

Depuis plus d'un an, les Ukrainiens et les Ukrainiennes endurent des atrocités impensables en raison de la guerre d'agression menée par la Russie. Quarante pour cent de la population, principalement des femmes et des enfants, ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Les personnes restées en Ukraine sont à la merci des soldats et des mercenaires russes, qui recourent à la violence sexuelle et physique, à l'exploitation et à la maltraitance des civils comme tactique de guerre. Tandis que leurs mères sont tuées ou violées, des milliers d'enfants ukrainiens sont détenus dans des camps de « filtration », déportés en Russie et font l'objet d'adoptions forcées. Nous appelons la communauté internationale à faire tout son possible, et plus encore, pour venir en aide à l'Ukraine et aux victimes ukrainiennes de l'agression. Malgré ce contexte peu réjouissant, le lancement par l'Ukraine d'un plan d'action national actualisé sur les femmes et la paix et la sécurité visant à garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les aspects de la société mérite d'être salué.

Malheureusement, chaque jour, des milliers de femmes à travers le monde doivent se battre pour leurs droits humains fondamentaux. En Afghanistan, les Taliban s'emploient à effacer progressivement les femmes de la vie publique, les privant d'éducation et de soins de santé. En République démocratique du Congo, les violences sexuelles liées aux conflits touchent toujours un nombre incalculable de femmes et d'enfants, qui ont désespérément besoin de notre soutien. Les courageuses Iraniennes, qui, malgré les conséquences cruelles encourues, sont en première ligne des manifestations pour exiger le respect de leurs droits fondamentaux et de leur dignité, méritent tout notre respect et notre soutien. Cela étant, l'Union européenne a aujourd'hui imposé des sanctions à neuf individus coupables de violences sexuelles et d'autres violations des droits des femmes. Parmi eux figurent deux commandants russes sanctionnés pour leurs agissements en Ukraine. Nous ne devons jamais cesser de faire en sorte que les auteurs de ces actes répondent de leurs actes, car la justice apporte une lueur d'espoir aux victimes, alors que l'impunité ne fait qu'engendrer de nouveaux crimes et de nouvelles violations.

Pour terminer, l'Estonie réaffirme les efforts qu'elle déploie pour promouvoir le rôle des femmes et des filles et mettre en œuvre la résolution 1325 (2000). Nous continuerons de soutenir les activités d'ONU-Femmes, de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population et des bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la condition féminine de l'État observateur de Palestine.

M^me^ Hamad (État de Palestine) (*parle en arabe*) : Au nom de l'État de Palestine, je tiens à remercier sincèrement votre délégation, Madame la Présidente, d'avoir organisé aujourd'hui cet important débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie le Mozambique pour la compétence avec laquelle il dirige les travaux du Conseil en mars. Je tiens également à remercier la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Sima Bahous, de son exposé détaillé, ainsi que les autres intervenantes de leurs précieuses contributions.

L'État de Palestine partage l'avis selon lequel le programme pour les femmes et la paix et la sécurité contribue à prévenir les crises. L'État de Palestine a élaboré un plan national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et de toutes les résolutions ultérieures de manière participative, en coopération avec les organisations de la société civile, afin de tirer parti des connaissances spécialisées de toutes les parties prenantes. La Palestine est attachée aux droits humains.

Nous sommes résolus à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger toutes les femmes contre la violence et les discriminations, garantir leur participation pleine et égale à tous les niveaux de la prise de décision et leur donner les moyens de contribuer au relèvement, à la reconstruction et à la réconciliation du pays, ainsi qu'au réseau des médiateurs et médiatrices de paix. Nous sommes déterminés à soutenir les jeunes générations de femmes et de filles.

L'objectif central de la résolution 1325 (2000) est de parvenir à une paix juste qui permette à tous les peuples du monde de vivre en sécurité. Les femmes contribuent efficacement à cet objectif. Toutefois, la situation est très différente en Palestine occupée. Depuis 1948, la Palestine a essuyé de nombreuses catastrophes et outrages, le plus récent étant la déclaration prononcée par le raciste Smotrich, dans laquelle il a appelé à rayer le village de Houara de la carte. Son but est de faire revivre la Nakba de 1948. Les délégations dépêchées sur place par les États-Unis et les pays européens pour évaluer l'ampleur des dégâts ont été attaquées. Devant la gravité de ces événements, force est de constater que notre chemin vers la paix est incertain et ambigu, et que notre sécurité est menacée. Nous sommes aujourd'hui plus éloignés de la paix, et plus proches de la pérennisation de l'occupation, de la réalité de l'annexion, d'un régime d'apartheid et de l'acquisition de territoire par la force.

L'État de Palestine a adhéré à plus de 87 conventions et protocoles internationaux et les a ratifiés sans aucune réserve. Nous sommes pleinement attachés à la légitimité internationale et aux résolutions des organes de l'ONU. Nous saluons les prises de position en faveur des droits des Palestiniens, et attendons que les paroles se transforment en actes sur le terrain. Nous remercions également tous les pays amis qui nous ont apporté leur soutien.

Pour terminer, nous exhortons les États à reconnaître l'État de Palestine, sur la base de sa légitimité internationale. Nous demandons également que les auteurs de crimes répondent de leurs actes et qu'il soit mis fin à l'impunité dont jouit l'occupation israélienne, notamment les colons. Nous insistons sur la nécessité de protéger notre peuple palestinien, en particulier les femmes et les filles, qui sont au quotidien victimes d'assassinats et dont les maisons sont démolies. Nous voulons que ce peuple vive dans la paix, la sécurité et la prospérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ukraine.

M^me^ Levchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence mozambicaine du Conseil d'avoir organisé aujourd'hui cet important débat public sur les progrès accomplis dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'Ukraine a toujours fermement défendu la promotion des droits humains fondamentaux, et plus particulièrement ceux des femmes et des filles dans le monde entier. Nous nous félicitons que les femmes et les filles aient été placées au cœur de l'action dans les six domaines potentiels du nouvel Agenda pour la paix.

C'est particulièrement important pour nous car, depuis 2014, l'Ukraine s'oppose à l'agression russe qui, en 2022, s'est transformée en une véritable invasion. Outre l'occupation temporaire des territoires ukrainiens, les nombreuses victimes et les destructions massives qui en ont résulté, les violences sexuelles ont été la marque de fabrique des envahisseurs russes.

Les ordres de violence sexuelle viennent du sommet et sont appliqués de manière ciblée afin d'humilier et de détruire notre capacité de reproduction. Cela s'est produit dans la région de Kherson, où, sous la menace de violences, un soldat russe a violé à plusieurs reprises une femme de 62 ans. Cela s'est produit dans la région de Kyïv, où des envahisseurs ont violé une fille et sa mère, ont roué de coups le père et l'ont forcé à regarder. Cela s'est produit à Sviatohirsk, où une femme a été violée par trois soldats russes. Aujourd'hui, elle travaille avec un psychologue et aide même d'autres femmes qui ont été victimes d'attaques similaires.

Au total, le Bureau du Procureur général de l'Ukraine a enregistré 171 cas de ce type, impliquant non seulement des femmes, mais aussi des hommes et des enfants. Et nous ne savons pas combien de personnes souffrent en silence, en particulier dans les territoires temporairement occupés.

Il est une chose essentielle que le monde libre doit garantir : la justice. Tout le monde en a besoin, et pas seulement les Ukrainiens. Elle doit servir de précédent à tout agresseur potentiel et aux violeurs collectifs du monde entier pour qu'ils comprennent que les violences sexuelles ne resteront pas impunies. L'Ukraine soutient pleinement la campagne mondiale menée au plus haut niveau pour interdire les violences sexuelles et le viol en tant qu'arme de guerre.

Les Ukrainiennes ne sont toutefois pas de simples victimes, puisque 61 000 d'entre elles sont membres des forces armées ukrainiennes et qu'environ 5 000 d'entre elles défendent notre pays sur les lignes de front. Les Ukrainiennes sont à la tête du travail des bénévoles, occupent des postes de gouvernance, font progresser notre économie en tant qu'entrepreneures, s'occupent de leurs proches et s'engagent activement dans tous les domaines de la vie du pays. L'une de nos militantes, Oleksandra Matviichuk, dirige l'organisation non gouvernementale qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2022.

C'est dans cette logique que s'inscrit le deuxième plan d'action national en application de la résolution 1325 (2000), modifié et mis à jour en décembre 2022 afin de répondre aux besoins actuels et au contexte de l'agression militaire à grande échelle. Le plan d'action national actualisé reconnaît que les femmes doivent être des actrices et des agentes dans la guerre en cours, ainsi que dans la reconstruction du pays.

Nous nous félicitons de l'action de l'Organisation, et en particulier du cadre de coopération entre le Gouvernement ukrainien et l'ONU sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit et les mesures visant à y remédier. Nous invitons toutes les personnes ici présentes à assister à une manifestation parallèle que notre délégation organise aujourd'hui sur la mise en œuvre de ce cadre et le rôle des organisations féminines de la société civile.

Nous appelons tous les États à reconnaître que les voix des femmes doivent être entendues dans les discussions et les négociations sérieuses pour la paix et que nous devons éliminer tous les obstacles qui entravent leur participation à la vie politique. Nous soulignons qu'il est urgent que la communauté internationale donne la priorité au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et qu'elle l'étaye par des mesures concrètes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Ronner-Grubačić.

M^me^ Ronner-Grubačić (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats, la Géorgie, pays candidat potentiel, ainsi qu'Andorre, Monaco et Saint-Marin s'associent à cette déclaration.

Il est plus important que jamais d'évaluer les effets disproportionnés des conflits armés sur les femmes et les filles. La prévalence de la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle liée aux conflits, hors ligne et en ligne, exige notre attention. La mise en œuvre de l'ensemble du programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être une priorité fondamentale du Conseil de sécurité.

Nous faisons face à un contexte de sécurité en mutation, caractérisé par des menaces hybrides, le chantage à l'énergie, la désinformation, l'insécurité alimentaire et l'utilisation croissante de la souffrance comme arme de guerre. Pourtant, certains problèmes sont tristement familiers. Les défenseuses des droits de l'homme et les artisanes de la paix continuent d'être la cible d'attaques et de menaces dans de nombreuses régions du monde. Cela est inacceptable. L'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies, les États Membres et les organisations régionales doivent collaborer avec les milieux universitaires, les groupes de réflexion, la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les militants, les journalistes et les travailleurs des médias qui couvrent de première main, avec beaucoup de professionnalisme et d'abnégation, la réalité dévastatrice des conflits. C'est dans cet esprit que l'Union européenne aborde le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), encourageant chacun à mettre en œuvre une politique de tolérance zéro à l'égard des représailles contre les défenseuses des droits de l'homme et les artisanes de la paix.

C'est pourquoi l'Union européenne se félicite de l'initiative du Secrétaire général concernant un nouvel Agenda pour la paix. Il est essentiel que ce nouvel agenda s'appuie sur le programme existant pour les femmes et la paix et la sécurité et qu'il renforce encore la capacité de l'ONU à le mettre en œuvre. Les femmes et l'égalité des genres doivent être au cœur de la paix et de la sécurité dans les années à venir, notamment par le biais de l'exécution de la stratégie de la Commission de consolidation de la paix relative aux questions de genre.

La recherche d'une paix globale, juste et durable en Ukraine exige la pleine application de la Charte des Nations Unies et du droit international pour faire face aux différents types de violence dont sont victimes les femmes et les filles dans ce pays. Mais les mêmes problèmes requièrent la même attention où qu'ils se produisent, sur tous les continents.

L'Union européenne continue de contribuer à l'avancement de ce programme en intégrant la dimension

de genre dans ses 21 missions et opérations civiles et militaires, déployant 5 000 femmes et hommes à travers le monde ; en plaçant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tête des priorités conjointes de l'Union européenne et de l'ONU pour les opérations de paix et la gestion des crises, y compris en renforçant la coopération sur le terrain ; et en donnant suite aux conclusions du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité, adoptées par les États membres de l'Union européenne en novembre 2022, réaffirmant son engagement en faveur de ce programme.

En résumé, l'Union européenne travaillera activement avec les femmes de par le monde, dans tout l'éventail de leurs rôles, en faveur de la paix et de la sécurité et dans le cadre de la prévention des conflits, de la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation, des négociations de paix et de la consolidation de la paix, des changements climatiques et de l'élaboration de programmes d'action humanitaire et de développement.

Je souhaite à toutes et tous une excellente Journée internationale des femmes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liechtenstein.

M^me^ Oehri (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Nous exprimons nos sincères remerciements à toutes les intervenantes ainsi que notre reconnaissance au Comité international de la Croix-Rouge, en particulier, pour son important travail.

Malgré les résolutions solides de suivi de la résolution 1325 (2000), notamment en ce qui concerne le pilier de la participation, dans de nombreuses régions du monde, la participation égale, pleine et entière des femmes reste l'exception plutôt que la règle. Cela est particulièrement regrettable et inacceptable à la lumière des preuves que nous avons accumulées au cours des près de 25 années qui se sont écoulées depuis l'adoption du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les soldates de la paix, médiatrices, avocates, journalistes et défenseuses des droits de l'homme, entre autres, ont été des agentes clefs du changement politique et ont apporté une contribution substantielle à une paix durable. Leur inclusion dans les pourparlers de paix s'est révélée indispensable pour forger des accords de paix durables. Les femmes ont également joué un rôle déterminant dans les mouvements de paix et les efforts de désarmement. Depuis des décennies, elles sont à l'avant-garde de la mobilisation pour un monde dénucléarisé. L'Horloge de l'apocalypse affichant désormais minuit moins 90 secondes, « un coup de semonce pour toute l'humanité », selon la Présidente des Sages, Mary Robinson, ces efforts sont donc plus importants que jamais. Donner aux femmes les moyens d'être des agentes du changement, notamment en éliminant les schémas patriarcaux de prise de décisions, n'est donc pas seulement notre obligation au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et d'autres dispositions pertinentes du droit international, mais une nécessité urgente pour un monde sûr et pacifique.

Au Myanmar, les femmes et les jeunes ont joué un rôle particulièrement important s'agissant de résister au coup d'État militaire, de défendre pacifiquement la démocratie et l'état de droit et de s'opposer aux crimes contre l'humanité, comme les exécutions extrajudiciaires, la détention arbitraire et la torture, commis par la junte militaire. Ce faisant, ils ont également défié les normes d'âge et de genre qui prévalent depuis longtemps dans leur société patriarcale. Néanmoins, au lieu d'être reconnus pour leur rôle important dans le mouvement d'opposition, ils restent globalement exclus de la prise formelle de décisions politiques et sont confrontés aux attaques et aux représailles. Tout effort pour désamorcer la violence et parvenir à un règlement politique durable et à une transition démocratique au Myanmar exige une participation égale, véritable et effective des femmes à tous les stades de la prise de décision. Seul un gouvernement civil pleinement inclusif peut être représentatif de la volonté du peuple et donner lieu à une société pacifique, juste et inclusive. C'est ce qu'a souligné la résolution 75/287 de l'Assemblée générale sur le Myanmar, adoptée en 2021, et ce qu'a répété le Conseil lui-même en fin d'année dernière (voir S/PV.9231). À cet égard, je me permettrai d'insister une fois de plus sur l'urgence d'empêcher l'entrée d'armes au Myanmar, comme l'a demandé l'Assemblée, car il s'agit d'un moyen efficace de mettre un terme à la violence.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'instauration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons non seulement améliorer sa mise en œuvre, mais aussi l'appliquer à tous les dossiers thématiques et situations nationales examinés au Conseil de sécurité et au-delà. À cet égard, nous saluons l'initiative de la présidence en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, moyen créatif, interrégional et informel d'accroître la visibilité de ce programme et d'insuffler un élan supplémentaire à sa mise en œuvre. Nous nous félicitons tout particulièrement de la promotion d'une forte représentation des femmes parmi les intervenants

au Conseil, ainsi que de l'inclusion plus marquée des questions de genre dans les séances et les produits du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

M^me^ Mendoza Elguea (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique remercie le Mozambique d'avoir organisé ce débat public, et sait gré aux intervenantes de leurs exposés.

Durant son dernier mandat de membre élu au Conseil de sécurité, le Mexique a eu notamment pour priorité de faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément à sa politique étrangère féministe. En tant que Coprésident du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, mon pays a systématiquement plaidé en faveur de la prise en compte des questions de genre dans les travaux et les délibérations du Conseil. Nous avons encouragé une approche croisée, la coopération avec les organisations régionales et la société civile, et l'octroi, aux missions de paix autorisées par le Conseil, des capacités requises pour s'acquitter de leur mandat de protection des femmes.

Plus de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous constatons que, malgré les progrès clairs accomplis dans ce domaine, d'énormes difficultés subsistent et des reculs extrêmement préoccupants surviennent. Les témoignages de femmes victimes de violences sexuelles du fait de la guerre en Ukraine et les mesures adoptées en Afghanistan, qui portent atteinte à l'autonomie des femmes et des filles, sont intolérables. Le moment est venu de redoubler d'efforts pour appliquer les engagements que nous avons pris.

Je mettrai l'accent sur trois d'entre eux. Le premier est la participation pleine, égale et véritable des femmes, dans toute leur diversité, aux processus de prise de décisions à tous les niveaux, y compris dans les processus de paix. Le deuxième est la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et l'accès à la justice et aux services de santé sexuelle et reproductive pour les survivantes et les victimes. Le troisième concerne la protection des bâtisseuses de paix et des défenseuses des droits humains face aux violences fondées sur le genre.

Il est impératif de surmonter les obstacles structurels à l'égalité de genre, comme la ségrégation des femmes sur le marché du travail et la discrimination s'agissant de l'accès aux ressources financières ou de l'utilisation et de l'occupation des terres, entre autres. En ce qui concerne le rôle de médiatrices des femmes, j'ai le plaisir d'annoncer que le réseau ibéro-américain de médiatrices a été enregistré. Il sera bientôt formellement établi. Nous nous félicitons que 10 pays ibéro-américains aient déjà manifesté leur intérêt à participer à cette initiative et nous espérons que d'autres suivront leur exemple.

Enfin, le Mexique réaffirme sa détermination à continuer de promouvoir le programmes pour les femmes et la paix et la sécurité à travers différents canaux, comme le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, issu du Forum Génération Égalité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Géorgie.

M^me^ Totladze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je tiens à remercier la présidence mozambicaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite précédemment au nom de l'Union européenne.

Je souhaite ajouter les remarques suivantes à titre national.

L'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 1325 (2000), texte historique, et des résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité souligne l'importance que revêt une participation pleine, égale et véritable des femmes, à tous les niveaux de la prise de décisions, pour instaurer une paix durable. Malgré les réalisations engrangées jusqu'ici au regard d'une participation renforcée des femmes dans les domaines liés à la paix et à la sécurité internationales, la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité reste lente. Nous partageons les préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740) autour des nombreux obstacles, aggravés par les stéréotypes prédominants liés au genre, que les filles et les femmes doivent surmonter pour exercer leur droit de participer à la vie publique et politique.

Pour sa part, le Gouvernement géorgien accorde la priorité à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), à une mobilisation concrète des femmes dans les processus de paix et à la promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre des processus de règlement pacifique des conflits. Dans ce sens, le 25 octobre 2022, le Gouvernement géorgien a adopté son plan d'action national pour l'application de la résolution

1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2022-2024. Ce plan d'action a été élaboré en étroite collaboration avec des organisations non gouvernementales locales actives dans le domaine des droits des femmes, ainsi qu'avec des femmes militantes. Une de ses priorités est la participation des femmes aux processus liés à la paix et la sécurité. En outre, en vertus des engagements que nous avons pris au titre de la résolution, nous continuons de promouvoir les femmes touchées par le conflit en Géorgie en tant qu'élément moteur de la diplomatie publique.

Alors que nous sommes réunis ici pour discuter du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la guerre d'agression que livre la Russie à l'Ukraine se poursuit. L'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine a entraîné jusqu'ici le déplacement forcé de plus de 10 millions d'Ukrainiens, pour la plupart des femmes et des enfants, qui sont particulièrement vulnérables au risque de traite des personnes notamment. Nous sommes horrifiés par les violences sexuelles et fondées sur le genre commises par les forces armées russes en Ukraine. À ce stade, je tiens à souligner que l'agression militaire en cours contre l'Ukraine, de même que l'occupation continue et l'annexion insidieuse des régions géorgiennes de Tskhinvali, d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie par la Russie, violent ouvertement les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et sapent l'ordre international fondé sur des règles, mettant ainsi en péril la sécurité régionale et mondiale. Malheureusement, malgré les efforts déployés par le Gouvernement géorgien pour autonomiser les femmes touchées par le conflit, les femmes et les filles vivant dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali occupées par la Russie continuent d'être victimes de violations persistantes de leurs droits humains fondamentaux et ne peuvent pas bénéficier du cadre de protection des droits humains mis en place par notre gouvernement.

Pour terminer, je voudrais assurer de nouveau le Conseil que dans cette période de deux ans avant la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, le Gouvernement géorgien fera tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la pleine intégration des questions de genre dans la prise de décision, ainsi que pour protéger les droits des femmes et promouvoir leur participation véritable à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, conformément à la résolution.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Elshandawily (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Mozambique d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui dans la perspective du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a fait date. Je voudrais également remercier toutes les intervenantes qui ont pris la parole ce matin. Nous sommes fiers que ce débat public soit organisé sous une présidence africaine. Il est toujours utile de rappeler le rôle que l'Afrique a joué pour attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité. L'Égypte salue tous les efforts africains visant à mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. La participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux restera toujours au cœur de nos discussions dans notre quête d'une paix durable.

L'Égypte n'aura de cesse de souligner l'importance de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en se fondant sur une approche holistique qui harmonise les efforts déployés à toutes les étapes du processus de paix, afin d'en améliorer l'efficacité et l'impact. Cela est tout à fait pertinent pour nos efforts de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix. À cet égard, l'Égypte est très fière d'avoir promu les résolutions de l'Assemblée générale sur l'action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles adoptées depuis la soixante et onzième session de l'Assemblée, la dernière en date étant la résolution 76/303, adoptée en septembre. Cette résolution promeut une approche à l'échelle du système pour mettre en œuvre la politique de tolérance zéro visant à éliminer ces actes odieux.

Le Président de la République arabe d'Égypte a été l'un des premiers dirigeants à rejoindre le cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face. La sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles fait partie intégrante de la formation complète que les forces égyptiennes reçoivent avant leur déploiement dans des opérations de maintien de la paix. Le respect de l'appropriation nationale et la prise en compte des spécificités culturelles et sociétales des différents pays en situation de conflit armé ou sortant d'un conflit armé sont les clefs du succès de nos efforts collectifs

pour faire avancer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'investir dans les capacités, la résilience et le leadership des femmes est le seul moyen de préserver une société saine et cohésive qui œuvre à la pérennisation de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Mozambique pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et lui exprimer notre gratitude pour avoir convoqué ce débat public, qui arrive à point nommé. Nous remercions la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge et les autres intervenantes de leurs précieuses contributions au débat d'aujourd'hui.

L'Arménie est attachée aux efforts qui sont déployés pour promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. À cette fin, nous avons récemment adopté notre deuxième plan d'action national sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), en mettant un accent particulier sur la nécessité de garantir la participation des femmes touchées par le conflit. Notre plan d'action national pour la période 2022-2024 fixe des objectifs globaux qui visent à traiter des questions telles que l'augmentation du nombre des femmes dans nos forces armées et nos systèmes de police, la protection des droits sociaux et économiques des femmes et des filles touchées par les conflits armés et la promotion des activités de sensibilisation et d'une coopération internationale efficace à cet égard.

Dans notre région, nous sommes toujours confrontés aux conséquences de la violence brutale et non provoquée lancée par l'Azerbaïdjan en 2020, qui continue de faire des victimes et d'entraîner la dévastation, des déplacements et des souffrances humaines, et qui a eu des conséquences disproportionnées sur les femmes et les filles. Lors de l'offensive militaire de grande envergure menée dans le Haut-Karabakh, les femmes prises au piège entre la guerre et la pandémie ont été parmi les plus durement touchées. Menées en violation flagrante du droit international humanitaire, les attaques armées de l'Azerbaïdjan ont impliqué des bombardements massifs, des tirs d'artillerie et des frappes de missiles qui ont lourdement endommagé un certain nombre d'installations médicales, y compris une maternité. En septembre 2022, l'Azerbaïdjan a lancé une nouvelle attaque criminelle visant des infrastructures civiles et des zones densément peuplées en Arménie, dans le cadre de laquelle des soldates ont été capturées, torturées et exécutées. Les vidéos de ces atrocités qui dépassent l'entendement ont été acclamées et largement célébrées sur les réseaux sociaux azerbaïdjanais.

En ce moment même, une population de 120 000 personnes est toujours prise au piège du fait du blocus persistant exercé sur le corridor de Latchine depuis le 12 décembre 2022, qui a essentiellement coupé la seule voie de communication vitale reliant le Haut-Karabakh à l'Arménie et au monde extérieur. Dans une publication de février 2023, Amnesty International a fait état des conséquences disproportionnées de ce blocus sur les femmes du Haut-Karabakh, qui sont confrontées à de multiples difficultés, notamment en termes d'accès aux soins de santé et aux services essentiels. Quatre-vingt-six jours après le début du siège barbare et médiéval imposé par l'Azerbaïdjan, les mères et les enfants du Haut-Karabakh continuent d'être les principales cibles de ce blocus, car les perturbations du transport de marchandises et des chaînes d'approvisionnement ont surtout touché les familles avec de jeunes enfants, et le risque de malnutrition, voire de famine, est désormais bien réel.

Il y a deux semaines, la Cour internationale de Justice a rendu une ordonnance en indication de mesures conservatoires, selon laquelle l'Azerbaïdjan doit

> « prendre toutes les mesures dont il dispose afin d'assurer la circulation sans entrave des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine dans les deux sens.» (*Application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Arménie c. Azerbaïdjan), Rôle général n° 180, par. 62*)

À ce jour, l'Azerbaïdjan n'a pas mis en œuvre l'ordonnance juridiquement contraignante de la Cour, et a plutôt eu recours à des interprétations manipulatrices, des déformations et des fabrications qui, comme nous l'avons vu, n'ont guère de valeur devant un tribunal. Tout aussi inquiétantes sont les tentatives d'instrumentalisation de la question des prisonniers de guerre et des détenus civils, auxquels l'Azerbaïdjan continue de refuser l'autorisation de regagner leur foyer, au mépris des Conventions de Genève et de l'ordonnance en indication de mesures conservatoires rendue par la Cour internationale de Justice en décembre 2021. Cela inflige de graves souffrances aux mères, aux épouses et aux

familles des personnes détenues, qui sont traumatisées et vivent dans la douleur depuis plus de deux ans, depuis l'établissement du cessez-le-feu et la fin des hostilités.

Vingt-trois ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), les femmes continuent d'être exposées à plus de risques d'injustices et d'inégalités. Les flambées de violence, ainsi que les situations d'urgence humanitaire complexes et leurs conséquences disproportionnées sur les femmes et les filles, ont clairement démontré que l'ONU doit se doter de nouveaux outils pour mieux s'acquitter de sa fonction de prévention et mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Prabowo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), je félicite le Mozambique d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui et je remercie les intervenantes de leurs présentations. À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740) indique clairement qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous ne pouvons pas continuer à agir comme si de rien n'était si nous voulons réaliser des progrès dignes de ce nom. Il importe également de renforcer la coopération avec les organisations régionales sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est depuis longtemps une priorité pour l'ASEAN, compte tenu de son engagement total à assurer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes sur les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, je voudrais souligner trois points.

Tout d'abord, il est essentiel de renforcer le leadership des femmes et leur rôle transformateur. Il est important à cet égard de soutenir les initiatives menées par les femmes et pour les femmes. Sous l'égide de l'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation, nous avons créé le Registre des femmes pour la paix de l'ASEAN, qui permet aux pays de l'ASEAN de mettre en commun leurs compétences techniques et de mieux intégrer les questions de genre dans les initiatives de prévention des conflits.

Deuxièmement, nous devons redoubler d'efforts en faveur de la prise en compte systématique des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les processus de prise de décision en matière de paix et de sécurité. En décembre, l'ASEAN a établi son plan d'action régional pour les femmes, la paix et la sécurité, qui fournit un cadre pour le rôle des femmes dans l'instauration d'une paix inclusive et durable dans la région. Ce plan d'action tient également compte des défis futurs, tels que les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les urgences en matière de santé publique. Il fera également l'objet d'un suivi et d'une évaluation continus afin de s'assurer qu'il reste pertinent et tourné vers l'avenir. Un tel plan d'action nécessite un soutien continu pour sa mise en œuvre, y compris le soutien politique du Conseil.

Troisièmement, nous devons tirer parti de la technologie pour créer un effet multiplicateur en termes de participation des femmes au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans une région qui compte plus de 340 millions de femmes et de filles réparties dans les 10 pays de l'ASEAN, la diffusion d'histoires de réussite qui encourageront la participation des femmes au programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un défi. Pour y remédier, nous avons lancé en 2022 un site Web de l'ASEAN sur les femmes et la paix et la sécurité, qui servira de centre de connaissances pour le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Par le biais du site Web, nous visons à amplifier les bonnes pratiques et les pratiques encourageantes sur les femmes et la paix et la sécurité pour les femmes de la région de l'ASEAN et au-delà.

Les plateformes et mécanismes régionaux jouent un rôle important dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'ASEAN est prête à collaborer avec l'ONU et d'autres organisations régionales pour le faire progresser grâce aux enseignements tirés et au partage des meilleures pratiques. Ensemble, nous pouvons faire plus.

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques observations à titre national. Près de 25 ans plus tard, nous sommes encore loin d'atteindre plusieurs objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le nombre de femmes médiatrices et négociatrices est négligeable. Le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix est également peu encourageant. Nous sommes encore loin de l'objectif fixé par le Secrétaire général dans sa stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, qui doit être atteint d'ici à 2028. L'Indonésie estime que deux approches importantes sont nécessaires.

Premièrement, nous devons intensifier le renforcement des capacités dans tous les domaines

du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons tous redoubler d'efforts pour que les femmes aient accès à des programmes de renforcement des capacités tout au long du processus de paix et de sécurité. Disposer d'un plus grand nombre de femmes ayant de grandes capacités créera pour elles davantage d'occasions de participer aux processus de paix et de sécurité.

Deuxièmement, nous devons utiliser le processus du Nouvel Agenda pour la paix comme une occasion de contribuer également au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cette fin, la voix des femmes doit être entendue lors de l'élaboration du Nouvel Agenda pour la paix. Il importe de donner aux femmes un rôle plus important et de leur permettre de faire davantage entendre leur voix dans des domaines tels que le maintien de la paix, la médiation et la consolidation de la paix, ainsi que dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Enfin troisièmement, je tiens à réaffirmer la détermination de l'Indonésie à soutenir la participation pleine, effective et véritable des femmes au programme pour la paix et la sécurité. L'Indonésie estime que le rôle des femmes dans les processus de paix n'est pas simplement une forme d'adhésion à l'égalité des genres, mais qu'il s'agit d'une force de transformation pour des efforts plus importants en vue de parvenir à une paix durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

M^me^ Rodríguez Mancia (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, et nous remercions également les intervenantes pour leurs précieuses contributions.

Près de 25 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), les États ont encore un long chemin à parcourir pour se conformer aux dispositions de cette résolution et des résolutions ultérieures. Cependant, les années qui se sont écoulées ont réaffirmé le rôle important des femmes dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans les négociations de paix, la consolidation et le maintien de la paix. Elles sont également des acteurs clefs dans l'action humanitaire et les processus de reconstruction après les conflits. C'est la raison pour laquelle nous soulignons qu'il incombe aux États et à l'Organisation de veiller à la mise en œuvre effective du programme mondial pour les femmes et la paix et la sécurité. Les conflits qui sévissent dans le monde continuent de saper les rares efforts qui ont été entrepris pour permettre aux femmes d'exercer une plus grande influence sur nos sociétés. L'agression non provoquée, injustifiée et disproportionnée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine en est un exemple clair. La population, en particulier les femmes et les jeunes filles, est touchée et ses droits sont violés.

Nous sommes fermement convaincus que pour faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il est nécessaire d'avoir une vision globale des problèmes et des occasions qui se présentent. L'inclusion des femmes et leur participation pleine, égale, effective et véritable sont cruciales pour le développement de tout pays et, par conséquent, pour la paix et la stabilité dans le monde. Le Guatemala est attaché la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et en fait une priorité. Ainsi, 300 femmes sont déployées en tant que personnel militaire et civil dans diverses missions des Nations Unies, faisant preuve de dévouement, de leadership, de professionnalisme et d'humanité dans toutes les actions qu'elles entreprennent. Il est impératif que nos pays continuent de recruter, de former et de déployer des femmes pour le maintien de la paix – non pas pour remplir un quota, mais en raison de l'impact positif qu'elles ont dans ces environnements, ce qui est étayé par des données concrètes.

Le Guatemala souligne également le rôle complémentaire important que jouent les organisations régionales et les entités des Nations Unies dans cet important programme, comme le stipulent les résolutions 2242 (2015), 2467 (2019) et 2493 (2019), sans perdre de vue que la responsabilité principale de ce programme mondial incombe et incombera toujours aux États.

Les plans d'action nationaux sont un produit essentiel de la résolution 1325 (2000), car ils sont pour les États un outil précieux leur permettant d'honorer leurs engagements et de garantir leur continuité. Ces plans créent des espaces permettant à la société civile d'accompagner ce travail et aux parties prenantes nationales de recenser les priorités, de déterminer les responsabilités, d'affecter les ressources et de lancer des actions stratégiques selon un calendrier précis. Mon pays s'est approprié son plan national, qui reste en vigueur et sert de base au suivi des politiques publiques pour le développement intégral des femmes, ainsi qu'aux actions promues par le plan dans le cadre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes sur les femmes et la paix et la sécurité.

Enfin, le Guatemala réaffirme qu'il importe que les activités de consolidation de la paix soient prises en main et dirigées par le pays concerné, et souligne l'importance de l'inclusion de toutes les composantes de la société ainsi que la nécessité de promouvoir plus largement la participation des femmes afin que les besoins de tous les segments, en particulier les plus vulnérables, sont pris en considération. Le Nouvel Agenda pour la paix représente une occasion de renforcer ces efforts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Pologne.

M^me^ Skoczek (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne tient à remercier le Mozambique d'avoir organisé le présent débat et toutes les intervenantes pour leurs observations éclairantes.

Nous nous associons aux déclarations faites par l'Union européenne et au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

La Pologne soutient pleinement les initiatives visant à accroître le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et de la sécurité. À cette fin, la Pologne met actuellement en œuvre son premier plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, qui s'étendra jusqu'à la fin de 2023. Les activités polonaises dans le cadre du plan d'action national se concentrent sur le renforcement de la participation des femmes aux missions de gestion des crises et de consolidation de la paix, aux opérations des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'OTAN et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que sur la promotion de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tant en Pologne que dans le cadre de nos activités de coopération internationale. L'une des priorités du plan d'action national polonais est d'améliorer l'efficacité des efforts de prévention et de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité met en évidence les conséquences disproportionnées des conflits armés sur les femmes et les filles, les avantages considérables d'une meilleure participation des femmes aux processus de paix et la nécessité absolue de s'attaquer au fléau de la violence sexuelle utilisée comme arme. Malheureusement, nous avons assisté à une inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes. L'utilisation du viol et d'autres formes de violence sexuelle comme tactique de guerre, de torture et de terrorisme est très répandue. Les violences sexuelles liées aux conflits sont une perspective menaçante, une réalité présente ou un héritage du passé dans de nombreuses communautés, notamment en Afghanistan, en Libye, au Myanmar, au Soudan, au Yémen et en Éthiopie.

Nous sommes horrifiés par le nombre croissant de témoignages selon lesquels les soldats russes utilisent les violences sexuelles comme tactique de guerre en Ukraine et de façon délibérée pour déshumaniser les victimes. Les rapports, y compris celui de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, décrivent des cas choquants de viols commis par des soldats des forces armées russes, pour lesquels l'âge des victimes va de 4 ans à plus de 80 ans. Nous devons donc redoubler d'efforts pour lutter contre toutes les formes de violence sexuelle liée aux conflits, s'attaquer au problème de l'impunité des auteurs de ces crimes et renforcer l'aide accordée aux victimes.

Le nombre de personnes contraintes de fuir leur domicile l'année dernière a atteint un niveau record depuis qu'on a commencé à enregistrer ces chiffres, soit plus de 100 millions de personnes. Les situations d'urgence en Ukraine, en Éthiopie, en Afghanistan et dans d'autres pays ont considérablement contribué à cette situation. Les déplacements augmentent les risques pour toutes les formes de violence sexuelle, raison pour laquelle nous devons apporter un soutien accru aux personnes qui fuient les guerres et les conflits.

Il ne fait aucun doute que le fait d'empêcher les femmes de participer à la vie politique et de restreindre leur activité publique a des effets négatifs sur la prévention des crises et le relèvement après un conflit. C'est pourquoi nous devons instaurer et utiliser de meilleurs mécanismes de protection qui donneront à toutes les femmes les moyens d'agir et des plateformes leur permettant d'utiliser leur résilience naturelle et leur force, afin de garantir la paix pour toutes et tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

M^me^ Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : Nous sommes très reconnaissants au Mozambique et, en particulier, à vous, Madame la Présidente, d'avoir organisé aujourd'hui ce débat important sur les femmes et la paix et la sécurité, qui arrive à point nommé.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) il y a 23 ans, beaucoup a été accompli. Toutefois, comme l'ont souligné les orateurs et oratrices qui m'ont précédée, il reste encore beaucoup à faire. Les progrès sont au point mort dans certains domaines et nous observons

un recul dans d'autres. Les violations des droits des femmes par les Taliban en Afghanistan, l'augmentation des violences sexuelles liées aux conflits, par exemple en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Ukraine, et les difficultés persistantes à parvenir à l'égalité femmes-hommes pour ce qui est des postes de direction dans le monde entier montrent que des efforts supplémentaires s'imposent. Nous devons tous veiller à ce que les nombreuses références aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les déclarations faites à l'ONU et ailleurs ne restent pas un vœu pieux, mais qu'elles soient mises en pratique.

Je voudrais mettre en exergue trois moyens qui nous permettront d'avancer. Premièrement, nous devons commencer dans nos pays. La semaine dernière, la Ministre allemande des affaires étrangères, Annalena Baerbock, a présenté nos lignes directrices en matière de politique étrangère féministe. Elle a souligné que la politique étrangère féministe n'est pas une baguette magique qui peut faire changer les choses du jour au lendemain. Elle propose plutôt des principes clairs qui nous permettent d'utiliser les outils qui sont déjà à notre disposition de manière plus intelligente et pour cultiver un réflexe féministe. Pour y parvenir, nous allons, entre autres, former notre personnel, mettre en place des mesures d'incitation, recruter plus de femmes et promouvoir la multiplication des réseaux dans le monde entier ; prendre systématiquement en compte les questions de genre dans le processus budgétaire en vue de garantir un accès égal aux ressources pour tous les sexes et les groupes marginalisés ; et faire le suivi de nos initiatives et les ajuster si nécessaire en étroite coordination avec nos partenaires nationaux et internationaux, y compris d'autres défenseurs de la politique étrangère féministe. Nous espérons que d'autres pays se joindront à nous dans ces efforts.

Deuxièmement, nous devons renforcer les instruments existants. Les missions de maintien de la paix accomplissent déjà un travail important pour garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix à tous les niveaux. Nous encourageons les responsables de haut rang à ouvrir les espaces politiques aux femmes et aux groupes marginalisés, et nous poursuivons nos efforts en tant que champion de l'Action pour le maintien de la paix.

Troisièmement, bien entendu, nous devons continuer à promouvoir cette cause au niveau des politiques. Nous devons faire en sorte que la question des femmes et de la paix et de la sécurité soit promue dans nos documents d'orientation conjoints, en particulier dans le Nouvel Agenda pour la paix. Il ne suffit pas que tout le monde proclame que la question des femmes et de la paix et de la sécurité est une priorité ; nous devons convenir de la manière de procéder pour que ce soit effectivement le cas. L'Allemagne reste disposée à collaborer avec tous les États Membres de l'ONU pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^me^ Zoghbi (Liban) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je vous félicite, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous remercie d'avoir organisé cet important débat sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : vers le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) », qui coïncide avec la célébration de la Journée internationale des femmes demain, ainsi qu'avec la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme.

Hier, à l'occasion de l'ouverture de la session de la Commission de la condition de la femme, le Secrétaire général a rappelé qu'au rythme actuel, il faudra attendre 300 ans avant d'atteindre l'égalité des sexes. Même au sein du Conseil, les chiffres illustrent cette absence d'égalité. Selon ONU-Femmes, jusqu'à l'année dernière, seules 26 femmes ont occupé le poste de Représentante permanente au Conseil de sécurité depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Ces statistiques montrent que nous sommes encore loin d'atteindre l'objectif de développement durable no 5, qui est de parvenir à l'égalité des sexes. Il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire.

La résolution 1325 (2000) est la première résolution qui a reconnu le rôle moteur des femmes dans l'instauration de la paix et de la sécurité internationales et leur contribution à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'au maintien et à la consolidation de la paix, comme un moyen important de réaliser l'objectif no 5. Depuis son adoption, les États Membres, dont le Liban, se sont appuyés sur la résolution 1325 (2000) pour élaborer un plan national sur les femmes et la paix et la sécurité. En effet, nous avons adopté le premier plan en 2019 et depuis lors, nous avons pris des mesures concrètes pour le mettre en œuvre.

Malgré les nombreux défis sans précédent auxquels le Liban est confronté, nous maintenons notre engagement à faire avancer le programme relatif aux

femmes. Nous avons fait des progrès en ce qui concerne la participation des femmes au sein de l'armée, que ce soit en termes de leur nombre ou des postes qu'elles occupent. J'en veux pour preuve la cadette Jana Sader de l'Armée libanaise, qui a récemment obtenu son diplôme de la base aérienne de Laughlin, dans l'État du Texas, après avoir suivi une formation de près de deux ans. Elle est la première pilote de l'armée à piloter un avion de chasse Super Tucano A-29. Cela prouve bien qu'il n'y a pas de limites à ce qu'une femme peut faire.

Nous saluons la présence et les efforts des soldates au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, tout en soulignant que leur nombre est nettement inférieur à celui des hommes. Nous espérons qu'à l'avenir, le nombre de soldates de la paix augmentera, surtout que ce nombre est encore très faible. Les derniers chiffres officiels indiquent que les femmes ne représentent que 4,8 % des unités militaires sur quelque 95 000 Casques bleus.

Alors que nous nous apprêtons à célébrer, dans deux ans, le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Liban est en train d'élaborer un deuxième plan national sur les femmes et la paix et la sécurité qui, nous l'espérons, complétera le premier plan en ce sens qu'il prévoit des moyens modernes de relever les défis émergents qui entravent la mise en œuvre du programme pour les femmes dans son intégralité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et par le représentant du Canada, au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

L'Italie salue l'initiative du Mozambique d'organiser un débat public sur les femmes et la paix et la sécurité en temps opportun, dès le début des travaux de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme. En effet, la participation est au cœur de la résolution 1325 (2000).

Cependant, lorsque nous examinons les données des deux dernières années, nous constatons que le taux de participation des femmes en tant que négociatrices ou déléguées des parties aux processus de paix est passé de 23 à 19 %, en dépit de leur contribution constructive au niveau local et de leur présence sur les lignes de front. Des obstacles structurels à la mise en œuvre de cette résolution subsistent et doivent être éliminés. C'est pourquoi nous saluons tous les efforts qui vont dans ce sens, notamment le renforcement des compétences techniques, l'amélioration de la qualité des données et la mobilisation de ressources adéquates ; la promotion de réunions stratégiques sur la conception de processus inclusifs et l'appui y afférent afin de définir et d'appliquer les mesures ayant le meilleur effet dans chaque contexte ; le renforcement de la prise en compte des questions de genre dans le cadre des travaux des missions politiques et de consolidation de la paix ; et la garantie qu'un appui sera fourni aux organisations régionales et aux États Membres afin de rendre ces efforts durables.

L'Italie a une longue tradition de promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Nous sommes fiers d'appuyer le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, que nous avons créé en octobre 2017 pour promouvoir l'égalité des genres et favoriser l'inclusion des femmes dans les processus de paix et les initiatives de médiation et de consolidation de la paix dans la région méditerranéenne. Le Réseau offre des possibilités de formation, de renforcement des capacités et de mise en réseau, et il a abouti à la création de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices. Celle-ci unit les voix de six régions différentes de la planète dans un appel à accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sur le terrain. La consolidation et le maintien de la paix ainsi que la médiation sont des secteurs dans lesquels les femmes se sont révélées particulièrement efficaces. Dans cet esprit, nous nous félicitons de la priorité accordée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et dans les mandats des opérations de maintien de la paix.

Il est temps de s'engager à faire les choses différemment. Les conséquences intolérables des conflits armés en Ukraine et ailleurs exigent que nous proposions des solutions pour mettre fin aux souffrances des femmes et des filles dans les situations de conflit. Nous devons écouter l'appel à l'action, à l'application du principe de responsabilité et à la justice émanant des organisations locales de la société civile dirigées par des femmes, et intégrer cet appel à notre mobilisation individuelle et collective pour permettre aux femmes de ne pas être de simples victimes, mais de véritables agentes de changement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Lagdameo (Philippines) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenantes de leurs exposés éclairants.

Nous approchons du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Depuis lors, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été développé dans des résolutions ultérieures et mis en œuvre via des plans d'action régionaux, nationaux et infranationaux. En effet, la mise en oeuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité nécessite une approche multiforme en matière d'égalité des genres et de droits des femmes, un processus qui repose notamment sur la coopération stratégique aux niveaux mondial, régional et national. Elle suppose également que les différentes parties prenantes s'engagent à travailler ensemble et à partager leurs ressources, leurs compétences et leurs expériences pour mettre en œuvre la stratégie relative aux femmes et à la paix et à la sécurité.

Le plan d'action national des Philippines pour la période 2017-2022 est récemment parvenu à son terme, et nous sommes en train d'élaborer le plan pour la prochaine période, 2023-2028. Le Bureau du conseiller de la présidence pour la paix, la réconciliation et l'unité dirige notre comité directeur national sur les femmes et la paix et la sécurité. Il a mené à trois reprises des consultations approfondies pour évaluer la mise en œuvre du plan d'action national et aborder le prochain cycle de consultations avec la société civile, avec l'appui d'ONU-Femmes.

Aux Philippines, nous poursuivons nos efforts pour garantir la participation véritable et le leadership des femmes et des filles en tant qu'agentes actives de changement dans la transformation des conflits et le développement après les conflits en intégrant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux politiques, plans et programmes nationaux, régionaux et locaux. À l'approche du vingt-cinquième anniversaire du programme, les Philippines élaborent la prochaine version de leur plan d'action national, qui sera associé au plan d'action régional sur les femmes et la paix et la sécurité de la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman. Le plan d'action régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur les femmes et la paix et la sécurité, lancé en décembre de l'année dernière, va de pair avec ces plans. Nous appuyons également le Registre des femmes pour la paix de l'ASEAN, qui vise à renforcer les capacités des femmes en tant qu'artisanes de la paix et à contribuer activement au maintien et à la promotion de la paix dans la communauté de l'ASEAN. Les Philippines sont prêtes à mettre en œuvre ces initiatives et à partager leurs expériences avec leurs partenaires régionaux et mondiaux.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a évolué et a été consolidé au cours des deux dernières décennies. Nous sommes désormais plus conscients des effets différenciés des conflits armés sur les femmes et les filles. La prise en compte des questions de genre dans les instruments de désarmement et de paix et de sécurité internationales est une question primordiale et non secondaire. Nous savons également que la présence de femmes au sein des forces de maintien de la paix peut améliorer la capacité des missions à répondre aux besoins des femmes et des filles. Les Philippines ont déployé des soldates de la paix et des observatrices militaires dans des missions des Nations Unies, et nous avons constaté à maintes reprises l'importance du leadership des femmes dans l'édification de communautés justes et pacifiques. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de l'analyse des questions de genre dans tous les aspects de la prévention des conflits, de la paix et de la reconstruction.

Dans le même temps, nous avons constaté que les problèmes de sécurité traditionnels et émergents menacent la paix et la sécurité mondiales. Nous encourageons le Conseil de sécurité à réfléchir à des moyens de tirer parti des synergies entre les plans d'action à différents niveaux afin de donner un nouvel élan à la mise en œuvre mondiale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons faire participer les jeunes, en particulier les jeunes femmes, aux processus de consolidation de la paix et de sécurité et leur donner les moyens d'agir, tout en prévenant leur recrutement par des gangs et des groupes violents. Il importe également de définir le leadership et la participation des femmes dans les institutions et les opérations de défense, et de renforcer la protection des femmes et des filles dans les zones touchées par des conflits.

En évaluant et en améliorant l'efficacité des plans d'action nationaux relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité grâce à l'utilisation d'indicateurs fondés sur des données factuelles et d'approches participatives, nous pouvons réaliser des avancées pour garantir que les objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité amélioreront la situation des populations sur le terrain.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Arbeiter (Canada) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que votre gouvernement de nous avoir réunis aujourd'hui. Je sais que la liste des orateurs et des oratrices est déjà longue et qu'ils sont encore nombreux et nombreuses à n'avoir pas pris la parole, mais je demande l'indulgence du Conseil car j'ai deux déclarations à faire : une au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, que nombre d'États Membres ont déjà mentionné, et une très brève à titre national. Je promets d'être aussi rapide que possible. J'ai le plaisir, comme je l'ai mentionné, de m'exprimer au nom des 65 États membres du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Il subsiste un écart important entre l'ambition manifestée dans les engagements pris au titre de notre programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la réalisation de la participation pleine, égale et véritable des femmes et des filles aux processus politiques, de paix et de sécurité. Malheureusement, les femmes et les filles continuent d'être exclues de la prise de décisions et sont confrontées à la discrimination, à la violence sexuelle et fondée sur le genre – à la fois hors ligne et en ligne – ainsi qu'à des violations de leurs droits fondamentaux. Cela nécessite une action urgente et concertée. À cet égard, nous réitérons notre engagement à protéger et à promouvoir l'autonomie, l'émancipation et les droits humains de toutes les femmes et de toutes les filles. Nous défendrons et appuierons la participation et le leadership pleins, égaux et effectifs des femmes à tous les niveaux et à tous les stades des processus politiques, de paix et de sécurité. Cela inclut les processus de paix dirigés par l'ONU, qui doivent garantir la participation des femmes. Nous promouvrons un environnement sûr et propice pour toutes les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les médiatrices, les défenseuses des droits humains, les militantes de la société civile et les femmes qui travaillent en tant que journalistes et dans les médias en faisant mieux entendre leurs voix, en condamnant rapidement et sans ambiguïté les attaques, l'intimidation et les représailles dont elles font l'objet en ligne et hors ligne, et en leur assurant un financement prévisible et souple.

Nous appelons le Conseil de sécurité à faire en sorte que toutes les missions des Nations Unies apportent un appui aux artisanes de la paix et aux défenseuses des droits humains, qu'elles en assurent le suivi et en rendent compte, et à garantir véritablement la contribution indépendante de la société civile à son travail. Nous sommes déterminés à promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes en tenue au maintien de la paix à tous les niveaux, y compris dans l'exercice de fonctions de direction.

Nous renforcerons la prise en charge et la protection internationales des réfugiées et des déplacées dans les situations de conflit et d'après-conflit, s'agissant en particulier de les mettre à l'abri de la traite des êtres humains et de la violence liée aux conflits. Nous préviendrons et combattrons toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre et de discrimination, notamment en veillant à ce que les rescapées aient accès à des services essentiels comme ceux qui ont trait à la santé sexuelle et procréative, à la subsistance, à la santé mentale et au soutien psychosocial, ainsi qu'aux réparations. Nous militerons pour l'application du principe de responsabilité aux faits de violence sexuelle et fondée sur le genre et encouragerons le Conseil à lutter contre l'impunité avec tous les moyens dont il dispose, y compris en faisant de la violence sexuelle liée aux conflits un critère de désignation dans les régimes de sanctions. Nous œuvrerons pour la participation pleine, égale et effective des femmes à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, de même qu'à l'action engagée contre les effets néfastes des changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe. Enfin, nous continuerons d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des plans d'action destinés à concrétiser nos engagements concernant les femmes et la paix et la sécurité et à partager les meilleurs pratiques en la matière.

À la veille de la Journée internationale des femmes, nous saluons M^me^ Chiziane et toutes les femmes et les filles qui travaillent inlassablement en faveur de la justice, de l'égalité et de la paix. Elles nous motivent pour intensifier nos efforts.

(*l'orateur poursuit en français*)

Qu'il me soit permis de dire quelques mots en tant que représentant du Canada. Face à l'augmentation des menaces, des représailles et de la violence, y compris à l'égard des femmes qui présentent des exposés au Conseil, il faut faire plus pour protéger les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les défenseuses des droits de la personne. Le Canada dispose de son propre ensemble de directives pratiques, Voix à risque, à l'intention des diplomates canadiens, pour soutenir les défenseurs des droits humains et les personnes qui œuvrent à la consolidation de la paix. Nous pensons également qu'il est important de reconnaître les contributions

remarquables de la société civile, qui passent souvent inaperçues. C'est pourquoi, à l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), le Canada a lancé un programme de prix concernant les femmes et la paix et la sécurité de cinq ans qui mènera au vingt-cinquième anniversaire du programme. Le Canada est profondément engagé à poursuivre son travail pour faire progresser le programme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

M^me^ Zacarias (Portugal) (*parle en anglais*) : Je félicite chaleureusement le Mozambique de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et lui souhaite toute la réussite possible. Nous lui sommes en outre reconnaissants d'avoir convoqué l'important débat de ce jour, qui tombe à point nommé.

Le Portugal se rallie aux déclarations faites respectivement au nom de l'Union européenne, de la Communauté des pays de langue portugaise et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

La résolution 1325 (2000) a marqué un tournant dans le domaine de la politique étrangère, en affirmant que la prise en compte des questions de genre constituait un prérequis essentiel pour la prévention et le règlement des conflits, ainsi que pour la promotion de la paix et de la stabilité politique et sociale, et qu'il fallait donc garantir la participation des femmes à toutes les étapes des processus de paix et de l'élaboration des politiques. Il y a encore toutefois beaucoup à faire. La sécurité nationale et mondiale demande que l'écart entre les genres soit comblé dans les rôles de décision. Par ailleurs, il est de notre devoir de promouvoir l'égalité dans la réalisation des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Dans un monde où les conflits armés gagnent du terrain, produisant sous nos yeux des effets dévastateurs qui touchent les femmes et les enfants de façon disproportionnée, nous ne pouvons pas rester sans réagir. Il est impératif d'assurer la protection des droits des femmes en temps de conflit et de leur donner les moyens d'être des artisanes de la paix et des médiatrices. Nous devons placer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité au centre du Nouvel Agenda pour la paix. Il est capital d'intensifier notre action en matière de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et de défense des droits humains de toutes les femmes, y compris les droits à l'éducation et à la santé. Des efforts supplémentaires s'imposent également afin de combler le fossé numérique entre les sexes, et nous attendons avec intérêt les résultats de la session en cours de la Commission de la condition de la femme.

Au Portugal, outre l'adoption d'un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, dont la troisième édition est en préparation, l'application de la résolution 1325 (2000) s'est également traduite par la prise en compte des questions de genre dans les forces armées portugaises. Un plan d'action pour l'égalité dans le domaine de la défense a été mis au point, énonçant des mesures propres à stimuler la participation des femmes aux missions de maintien de la paix. Par conséquent, nous avons également intégré les questions de genre et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans notre programme de coopération et dans le domaine de la sécurité. La promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes a été définie comme priorité transversale dans la stratégie portugaise de coopération internationale à l'horizon 2030, récemment adoptée.

Je tiens aussi à signaler qu'un an après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Ministère portugais de la défense organisera, le 26 avril à Lisbonne, un séminaire international en vue d'examiner les premiers enseignements tirés de la guerre du point de vue de la problématique femmes-hommes.

Pour terminer, j'insiste une fois de plus sur le fait que la promotion et la protection des droits humains de toutes les femmes et les filles constituent non seulement un impératif moral, mais aussi un investissement stratégique au service d'une paix durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : C'est une satisfaction, Madame la Présidente, que de vous voir présider la séance d'aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir convoqué l'important débat public de ce jour sur les femmes et la paix et la sécurité, à la veille de la Journée internationale des femmes, célébrée le 8 mars.

Le Viet Nam fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Depuis l'an 2000, la question des femmes et la paix et la sécurité occupe une place essentielle à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, qui lui a déjà consacré 10 résolutions et dont la plupart des documents la mentionnent. Il s'agit d'une cause qui fait l'objet d'efforts considérables de la part de la communauté

internationale, et des femmes elles-mêmes, qui la servent au nom de leurs aspirations et par leur volonté. Cela souligne le rôle important des femmes dans la paix et la sécurité et leur contribution à la consolidation et au renforcement de la paix.

Partout dans le monde, les femmes se mettent à assumer un rôle actif dans la prévention et le règlement des conflits et dans la reconstruction après les conflits. Elles s'impliquent fortement dans le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix et prennent l'initiative pour ce qui est de façonner et de promouvoir le développement et le progrès social. Toutefois, de la volonté politique à l'action, la route est semée d'embûches. Il y a des pays et des régions qui sont encore aux prises avec la guerre, les conflits et la pauvreté. La violence fondée sur le genre est toujours un fléau. La vie et la dignité des femmes sont encore menacées. Nombreuses sont les filles qui ne peuvent pas aller à l'école. Les femmes continuent de se heurter à des obstacles politiques, économiques et culturels et sont privées du soutien dont elles ont besoin pour jouer le rôle qui leur revient de droit, quand elles ne sont pas simplement laissées à l'écart du développement social.

Même dans ce contexte, et dans la perspective du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), notre devrions réaffirmer notre détermination à coordonner orientations et actions de politique générale afin de favoriser la coopération en matière d'égalité des genres à l'échelle mondiale. Il faudrait que nous adoptions des mesures tendant à mobiliser des ressources pour faire en sorte que les femmes participent davantage et de façon plus décisive à la promotion et au renforcement de la paix. À cet égard, nous appelons à multiplier les programmes et les activités de développement des capacités pour les femmes aux niveaux local, national et international afin de contribuer à une consolidation durable de la paix et à l'autonomisation économique des femmes, conformément à la résolution 1889 (2009).

Le Viet Nam a vécu l'immense souffrance de la guerre pour parvenir à la paix et à l'indépendance, et surmonté d'innombrables difficultés durant sa reconstruction et son développement réussis. Ce processus a vu la contribution et le sacrifice de générations de Vietnamiennes. Des soldates de la paix vietnamiennes sont maintenant déployées dans différentes missions des Nations Unies, où elles participent au maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

C'est pourquoi le programme pour les femmes et la paix et la sécurité figure depuis longtemps parmi les priorités du Viet Nam, y compris pendant ses deux mandats au Conseil de sécurité. Le Viet Nam continuera de collaborer avec les États Membres pour que les femmes du monde entier soient en mesure d'apporter des changements décisifs en vue de bâtir un avenir plus radieux pour les générations futures.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

M^me^ Copus Campbell (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie sait gré au Mozambique d'avoir organisé le présent débat public sur les femmes et la paix et la sécurité.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous nous souvenons du chemin que nous avons parcouru en tant que communauté mondiale, mais notre attention est aussi appelée sur le long chemin qui reste à parcourir. Alors que le monde est toujours en proie à des conflits et à des menaces pour la paix et la sécurité, telles que les changements climatiques et la pandémie, notre volonté collective de promouvoir l'égalité des genres et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être maintenue au rang de priorité.

Comme l'indique clairement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous sommes mieux à même de relever ces défis si les dirigeants de notre société sont représentés de la manière la plus large possible à la table des décisions. Nous parviendrons plus efficacement à instaurer et à maintenir la paix et la sécurité lorsque nos mesures seront systémiques et pérennes et que les quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité se verront allouer des ressources suffisantes.

Cela suppose que les femmes et les filles, ainsi que les personnes ayant des identités de genre différentes, doivent participer pleinement et sur un pied d'égalité au secteur de la sécurité, aux contingents militaires, aux forces de maintien de la paix et au rétablissement de la paix, et assumer un rôle de premier plan dans ces domaines. Cela requiert également une prise en compte cohérente et concertée de l'égalité des genres dans l'ensemble des processus de paix et de sécurité.

Alors que nous luttons contre la crise climatique, nous devons prendre conscience des répercussions qu'elle continuera d'avoir sur la paix et la sécurité dans le monde. Pour ce faire, nous devons en premier lieu

reconnaître que les conséquences de la crise climatique et des risques naturels diffèrent selon les genres et sont susceptibles de peser de manière disproportionnée sur les femmes et les filles.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité fournit aussi un cadre clair pour unir nos efforts. Les capacités, les vues, les forces et le leadership des femmes et des filles, ainsi que des personnes ayant des identités de genre différentes, sont dès lors essentiels pour mettre en place des stratégies de changement efficaces.

Pour faire avancer le programme sur les femmes et la paix et la sécurité, nous devons en outre lutter contre toutes les formes de violences fondées sur le genre, y compris les violences sexuelles commises en période de conflit. Pour y parvenir, nous devons allier nos forces à celles de la société civile et prêter main-forte aux défenseurs des droits humains. L'Australie s'y emploie en collaborant avec le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire et les réseaux régionaux de médiatrices de paix, ainsi qu'en appuyant l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux et régionaux en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nous sommes ouverts à l'idée de collaborer avec d'autres États Membres en vue d'accélérer l'action et les progrès accomplis sur la voie d'un programme mondial de paix et de sécurité qui soit inclusif, équitable et pérenne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde.

M^me^ Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je félicite le Mozambique de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et d'avoir organisé le présent débat à la veille de la Journée internationale des femmes. Je remercie également M^me^ Bahous, M^me^ Diop et M^me^ Spoljaric Egger de leurs éclairages sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Par sa culture, l'Inde a appris à son peuple à considérer la planète Terre comme une mère. En tant que nation dotée d'une forte identité civilisationnelle ancrée dans l'autonomisation des femmes et leur participation égale à la vie socioéconomique, nous sommes fermement convaincus que le progrès des femmes est le fondement même de l'autonomisation d'un pays.

Nous sommes tous d'accord pour dire que la résolution 1325 (2000) a été révolutionnaire, dans la mesure où elle prend en compte les questions de genre dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est la première fois qu'un texte reconnaît que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la violence et que leur participation aux processus de paix est indispensable à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

Au fil des ans, nous avons été témoins de la consolidation du cadre normatif du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Pourtant, les femmes sont encore régulièrement sous-représentées dans les processus de paix officiels, les dialogues politiques et la consolidation de la paix, voire exclues de ces activités. Les questions de genre sont encore peu prises en compte dans la prévention des conflits, le relèvement et la reconstruction.

Il est de notre responsabilité collective de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à un rythme qui nous permette d'exploiter pleinement la capacité des femmes d'influer sur le cours des choses. Quatre points sont particulièrement importants à cet égard.

Premièrement, les États Membres doivent créer un environnement propice à la participation et à l'inclusion des femmes dans les processus politiques et la prise de décision. Pour ce faire, les principes de la démocratie, du pluralisme et de l'état de droit sont autant de conditions préalables essentielles. À cet égard, comme les membres du Conseil le savent, nous n'avons de cesse de souligner qu'il importe que soit établie en Afghanistan une gouvernance inclusive et représentative qui pourvoie à la participation significative des femmes, conformément à la résolution 2593 (2021).

Tout en favorisant la participation politique des femmes, nous devons mettre l'accent, de manière globale, sur leur autonomisation socioéconomique, y compris leur accès au crédit, au financement et à la technologie. Les technologies numériques peuvent grandement contribuer à l'autonomisation des femmes en leur offrant un meilleur accès à l'éducation, au financement, au crédit, aux services sociaux, au marché et à l'emploi.

Deuxièmement, l'ONU et les organisations régionales doivent aider les autorités nationales qui en font la demande à accroître leurs capacités afin de consolider leurs cadres juridiques nationaux et les structures institutionnelles connexes, de manière à garantir l'application du principe de responsabilité et à lutter

contre l'impunité des auteurs d'actes de violence contre les femmes.

Les États Membres doivent par ailleurs bénéficier d'un soutien pour renforcer leurs capacités au lendemain d'un conflit, en vue de lutter véritablement et par la voie des institutions contre les inégalités et les violences subies par les femmes et d'assurer leur pleine participation à la prise de décision. Il est impératif de mettre l'accent sur les femmes dans les efforts de consolidation de la paix.

Troisièmement, les policières et les soldates de la paix jouent un rôle indispensable dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les situations d'après conflit. L'Inde se félicite des efforts consentis en faveur de la mise en place d'une stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue qui permette d'accroître le nombre de soldates de la paix. En janvier dernier, l'Inde a déployé un corps de soldates de la paix à Abyei au sein du bataillon indien de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei. Il s'agit de notre plus important déploiement de soldates de la paix depuis 2007, date à laquelle l'Inde a été le premier pays à déployer au Libéria des unités de police constituées composées exclusivement de femmes. Ces initiatives témoignent de notre intention d'augmenter sensiblement le nombre de femmes dans les contingents de maintien de la paix et de notre attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'Inde est également favorable à ce que davantage de conseillers et de conseillères pour la protection des femmes soient déployés, en vue de mettre en place des dispositifs efficaces de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles commises en période de conflit.

Quatrièmement, le terrorisme et l'extrémisme violent restent les principaux responsables des violations des droits humains et constituent une menace persistante pour la paix et la sécurité dans le monde. Il va sans dire que les femmes et les filles en souffrent systématiquement et de manière disproportionnée. Les violences perpétrées par les terroristes contre des femmes et des filles sont monnaie courante. Elles méritent d'être condamnées dans les termes les plus forts, et appellent l'adoption d'une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de terrorisme.

Qu'il me soit permis, avant de conclure mon intervention, de rejeter les observations futiles, sans fondement et politiquement motivées faites par le représentant du Pakistan au sujet du territoire du Jammu-et-Cachemire. Ma délégation estime qu'une propagande si malveillante et si mensongère ne mérite même pas de réponse. Nous préférons plutôt nous concentrer sur l'essentiel, à savoir les points positifs et les perspectives d'avenir. Le débat d'aujourd'hui revêt une importance capitale pour ce qui est de renforcer nos efforts collectifs en vue d'accélérer la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous respectons le thème du présent débat et savons qu'il importe de respecter le temps qui nous est imparti. C'est pourquoi nous ne nous éloignerons pas du sujet à l'examen.

Je termine en réaffirmant l'engagement ferme de l'Inde de contribuer davantage aux aspects normatifs et pratiques du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie.

M. Vorshilov (Mongolie) (*parle en anglais*) : La Mongolie remercie la présidence mozambicaine du Conseil d'avoir organisé à point nommé le présent débat sur la résolution historique 1325 (2000), qui a systématisé la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'échelle mondiale. Nous tenons également à remercier la Vice-Secrétaire générale et les intervenantes de leurs précieuses observations.

Au cours des 23 dernières années, le Conseil de sécurité et les gouvernements ont déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Néanmoins, à ce jour, les femmes continuent d'être la composante de la société la plus touchée non seulement par les conflits armés, mais aussi par les crises et les catastrophes, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les inondations et les tremblements de terre dans différentes régions du monde. Par conséquent, la question d'une représentation accrue et d'une participation renforcée des femmes aux processus de paix et de consolidation de la paix nécessite un engagement renouvelé de la part de la communauté internationale et des gouvernements.

La Mongolie est fermement attachée à la mise en œuvre, à toutes les étapes du processus de paix, du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que de tous ses piliers, à savoir la prévention, la protection, la participation, les secours et le relèvement. Depuis plus de 20 ans, la Mongolie contribue aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à la cause sacrée de la consolidation de la paix et de

la sécurité internationales, en y envoyant ses soldats et soldates de la paix. Depuis 2006, date à laquelle la Mongolie a déployé sa première soldate de la paix dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies, sur plus de 120 pays fournisseurs de contingents, nous nous classons parmi les 20 premiers en nombre de soldates de la paix. En outre, nous nous sommes engagés à répondre à l'appel du Département des opérations de paix, qui souhaite augmenter de 15 % le nombre de femmes servant dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'ici à 2027. Dans le cadre de cet objectif, la Mongolie a accueilli avec succès une conférence internationale sur le renforcement du rôle des femmes dans le maintien de la paix en juin 2022, à laquelle ont participé des soldates de la paix de plus de 30 pays.

Nous reconnaissons tous aujourd'hui que le leadership des femmes a une incidence positive dans tous les domaines de la vie. De même, la participation des femmes aux processus décisionnels revêt une importance croissante en raison des problèmes et des défis résultant des crises mondiales actuelles, notamment la pandémie, les conflits géopolitiques et les catastrophes humanitaires. C'est pourquoi la Ministre mongole des affaires étrangères, M^me^ Battsetseg Batmunkh, a proposé d'organiser une réunion des femmes ministres des affaires étrangères, en Mongolie les 29 et 30 juin, afin de discuter de questions relatives aux relations internationales et de rechercher des solutions possibles. Nous sommes fermement convaincus que cette réunion sera l'occasion pour les participantes de débattre, d'échanger des informations et de partager leurs meilleures pratiques en matière de politique étrangère féministe. Plus important encore, le consensus et la solidarité entre les femmes ministres des affaires étrangères donneront une grande impulsion à la promotion de la coopération multilatérale face aux défis mondiaux.

Nous pensons qu'avec la coopération et l'appui des États Membres, le système des Nations Unies et le Conseil de sécurité peuvent accomplir davantage, à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), en accélérant la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Nouvel Agenda pour la paix et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Roumanie.

M^me^ Mihail (Roumanie) : Je voudrais remercier le Mozambique d'avoir choisi ce sujet pour le débat et d'avoir pris l'initiative de dresser un bilan précoce en prévision du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution historique 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Car nous le savons, en matière de droits des femmes, nous ne pouvons jamais arrêter d'avancer.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est au cœur des défis mondiaux actuels en matière de paix et de sécurité. Il est évident qu'il est plus que jamais essentiel de protéger les femmes et les filles contre les violences des conflits. Il faut aussi promouvoir et assurer leur participation à la prévention et à la résolution des conflits. Tenant compte des engagements qui ont été pris concernant les femmes et la paix et la sécurité depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) à ce jour, nous espérons que ce sujet sera reflété davantage à l'ordre du jour de la réunion ministérielle de maintien de la paix qui se tiendra à Accra en décembre 2023, ainsi que de ses réunions préparatoires, d'autant plus que cette année nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire du maintien de la paix.

Pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) au niveau national, la Roumanie a adopté, en 2020, la stratégie nationale et le plan d'action national pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ils reposent sur plusieurs piliers, parmi lesquels l'intégration de la perspective de genre dans les politiques de sécurité et de défense ; l'accroissement de la représentation et de la participation des femmes dans les négociations de paix et dans les processus de médiation ainsi qu'au sein des missions de maintien de la paix ; la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence fondées sur la discrimination, le harcèlement et la violence sexuelle ; et la collaboration avec la société civile à cet égard.

L'élaboration du deuxième plan d'action national mettant en œuvre les résolutions pour les femmes et la paix et la sécurité constitue l'axe le plus récent de la priorité accordée par la Roumanie à ce programme. Outre un accent mis sur la participation des femmes pour renforcer leur intégration dans l'un des espaces de prise de décisions où la domination masculine est la plus forte, nous envisageons de nous concentrer sur le soutien médical, psychologique et social apporté aux victimes de violences sexuelles. Afin d'encourager la coopération internationale pour la mise en œuvre de ce programme en 2023, la Roumanie et les États-Unis

sont les Coprésidents du réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité. De surcroît, la Roumanie a intégré les objectifs sous-tendant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans ses efforts pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et accroître le rôle des femmes durant son mandat 2023-2025 au Comité des droits de l'homme.

Les conflits armés continuent d'avoir des conséquences disproportionnées sur les femmes et les filles dans le monde entier, du fait de la prévalence des violences sexuelles, notamment en Afghanistan, en Éthiopie, au Myanmar, au Soudan, en Syrie et au Yémen. Les répercussions sur les femmes et les filles de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine sont profondément préoccupantes. La Roumanie insiste sur la nécessité de garantir que les auteurs de crimes et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire répondent pleinement de leurs actes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Almoslechner (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe aux déclarations prononcées par l'Ambassadrice pour l'égalité des sexes et la diversité au nom de l'Union européenne et par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. L'Autriche se félicite vivement des efforts du Mozambique et de son initiative d'organiser un débat public pour dresser un état des lieux des mesures de mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions également M^me^ Leymah Gbowee de nous avoir fait part de son expérience et de ses perspectives. L'Autriche salue également l'engagement indéfectible en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Sima Sami Bahous, de la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, Mirjana Spoljaric Egger, et de l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Bineta Diop.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) et du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, nous assistons à un recul marqué des droits des femmes et des filles, en particulier dans les pays touchés par un conflit. L'arrivée au pouvoir des Taliban à Kaboul a annihilé en l'espace de quelques mois l'égalité des genres et les droits des femmes en Afghanistan, en leur interdisant de fait de participer à la vie sociale et politique. L'Autriche condamne fermement le récent décret interdisant aux femmes de travailler dans des organisations non gouvernementales, ce qui constitue un nouveau coup dur pour les droits des femmes en Afghanistan, avec des conséquences dévastatrices en termes d'accès à l'aide humanitaire.

L'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et la poursuite des attaques dirigées contre des quartiers et des établissements civils, y compris des écoles et des hôpitaux, ainsi que l'utilisation de la violence sexuelle et fondée sur le genre comme arme de guerre, constituent un autre exemple douloureux de l'aggravation de la situation des femmes et des filles dans les contextes de conflit. L'Autriche est fermement résolue à faire en sorte que les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité répondent de leurs actes. Par conséquent, nous soutenons fermement la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, à Vienne, et les enquêtes que la Cour pénale internationale mène actuellement en Ukraine. Par ailleurs, nous condamnons sans réserve l'usage disproportionné de la force contre les manifestants du mouvement « Femme, vie, liberté » et l'application des peines de mort par les autorités iraniennes, qui sont un exemple vivant de la manière dont les tentatives des femmes pour parvenir à une participation véritable et égale et affirmer leurs droits sur leur propre corps – comme le droit de porter ou non un hijab – sont réprimées par la force. S'il est important que nous nous posions la question de savoir comment nous avons pu laisser de telles situations perdurer, nous devons également être pragmatiques et nous concentrer sur la question de savoir ce que nous pouvons faire de mieux.

Nous pensons que nous pouvons et devons faire mieux pour promouvoir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'Autriche adopte une approche globale des questions concernant les femmes et la paix et la sécurité, avec des engagements clairs dans le cadre de ses politiques étrangères de sécurité et de développement, ainsi que dans le cadre de l'aide humanitaire qu'elle fournit. La mise en œuvre effective de la résolution 1325 (2000) constitue un pilier de la transformation durable des pays en sociétés stables fondées sur les principes de l'état de droit, des droits humains et de l'égalité des sexes. En 2022, l'Autriche a fourni 124 millions d'euros d'aide humanitaire à l'Ukraine et aux pays voisins, ce qui en fait le premier pays donateur d'aide humanitaire par rapport au produit intérieur brut, et la majorité de cette aide était destinée aux femmes et aux enfants. Nous avons également octroyé une aide d'urgence de 5 millions d'euros à

ONU-Femmes en Afghanistan en 2022. Ces fonds ont servi à la création de crèches pour répondre aux besoins élémentaires et à la mise en place d'un groupe consultatif de femmes afghanes pour l'équipe de coordination humanitaire. En outre, mon pays aide les femmes journalistes, qui sont confrontées à des difficultés dans l'exercice de leur profession, à trouver d'autres moyens de mener leurs activités dans l'espace numérique.

Dans le domaine du maintien de la paix, l'Autriche poursuit également ses efforts pour augmenter le nombre de femmes en tenue au sein de son personnel militaire. Les Forces armées autrichiennes demeurent donc engagées à prendre en compte les questions de genre dans leurs opérations militaires afin d'améliorer l'appréciation de la situation, ainsi que les mesures de prévention et de protection. À cette fin, nous avons récemment mis en place un bureau consultatif permanent au sein de nos forces armées, qui est chargé de la prise en compte des questions de genre.

Ensemble, tirons parti des échanges précieux qui ont lieu au cours de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme. Mettons les connaissances acquises au profit du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et poursuivons les discussions au sein du Conseil de sécurité sur la manière dont les technologies de l'information et des communications et les plateformes numériques peuvent contribuer à l'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans les situations de conflit et sur l'élaboration de mesures visant à atténuer les risques. Je tiens à assurer le Conseil que l'Autriche continuera à être en première ligne des efforts collectifs visant à mettre en pratique le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Malaisie.

M^me^ Zin Zawawi (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie tient à remercier le Mozambique d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions également les intervenantes de leurs observations.

Notre délégation s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Indonésie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Près de 23 ans se sont écoulés depuis l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 1235 (2000). Cette résolution a réaffirmé le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans les initiatives de consolidation de la paix. Malheureusement, nous avons entendu plus tôt au cours du débat public d'aujourd'hui que les efforts mondiaux visant à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont régressé. En fait, les femmes continuent d'être largement exclues des processus visant à instaurer la paix et la sécurité, et nous avons constaté que certains accords de paix ne contiennent pas de dispositions donnant la priorité à la sécurité et à la sûreté des femmes et des filles. La Malaisie est préoccupée par l'écart persistant entre les expressions d'appui à ce programme et sa mise en œuvre effective. La promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité devrait aller de pair avec les efforts visant à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 5, relatif à l'égalité des sexes, et l'objectif 16, concernant la promotion de sociétés pacifiques et inclusives. En réalité, l'égalité femmes-hommes devrait être systématiquement intégrée dans tous les programmes pour renforcer l'autonomie des femmes, en vue de pérenniser la paix.

L'importance que la Malaisie accorde à la protection des droits des femmes se reflète dans sa politique nationale concernant les femmes, qui a été élaborée en 1989. Cette politique vise principalement à assurer l'accès aux possibilités, le partage équitable des ressources et l'intégration des femmes dans tous les secteurs en vue de promouvoir une nation inclusive et prospère. Dans ce cadre, mon pays reconnaît également que les femmes ont un rôle essentiel à jouer pour contribuer à mettre fin aux guerres et à maintenir la paix. En novembre 2022, 98 sur 849 membres des forces armées malaisiennes et de la Royal Malaysia Police déployés dans cinq opérations de maintien de la paix des Nations Unies étaient des femmes, soit un taux de 11,5 %. Nous avons constaté que la présence et la participation active de femmes dans les missions de maintien de la paix dans les zones de conflit peuvent faciliter les échanges et l'instauration d'un climat de confiance avec les communautés locales et les populations touchées, en particulier les femmes et les enfants. À cet égard, nous avons la ferme conviction que la participation active et le rôle positif des femmes sont des facteurs essentiels de succès dans les processus de paix.

Le Secrétaire général a déclaré que la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles font partie de l'œuvre inachevée de notre époque et représentent notre plus grand défi en matière de droits humains. Au rythme actuel des progrès, la Malaisie est entièrement d'accord avec la déclaration

du Secrétaire général selon laquelle il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une véritable égalité entre les hommes et les femmes. Il n'est plus acceptable d'empêcher les femmes d'apporter leur contribution et de jouer un rôle constructif dans le domaine de la paix et de la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

M. Liepnieks (Lettonie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais remercier toutes les intervenantes, ainsi que le Mozambique, de nous avoir donné l'occasion de réfléchir à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous nous félicitons de la poursuite de la pratique consistant à inviter des représentantes de la société civile à présenter des exposés au Conseil de sécurité.

La Lettonie s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité contribue grandement à relever les défis actuels en matière de paix et de sécurité dans le monde. La participation des femmes aux négociations de paix, à la médiation et au règlement des conflits s'est accrue, de même que la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix. Un plus grand nombre de pays, dont la Lettonie, ont élaboré des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, qui servent de feuille de route pour veiller à ce que les besoins et les priorités des femmes soient intégrés dans tous les aspects de la consolidation de la paix. Toutefois, malgré ces réalisations, il reste encore beaucoup à faire. Les femmes demeurent sous-représentées dans les négociations de paix et aux postes de décision dans le domaine de la sécurité. Au cours des 25 dernières années, les femmes n'ont représenté que 13 % des négociateurs, 6 % des médiateurs et 6 % des signataires dans les principaux processus de paix dans le monde. À ce rythme, il faudra près de 300 ans pour parvenir à une pleine égalité entre les hommes et les femmes, et dans le même temps, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les conflits. La violence sexuelle et fondée sur le genre est toujours omniprésente dans les situations de conflit et, bien que les femmes et les filles en soient souvent les premières victimes, elles sont souvent réduites au silence ou leurs opinions ne sont pas prises en compte.

Dans les années à venir, l'un des principaux indicateurs du succès du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sera la réaction de la communauté internationale aux crimes commis par la Fédération de Russie en Ukraine. Dans la résolution 1325 (2000) et les neuf résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité adoptées au cours des deux dernières décennies, le Conseil de sécurité a reconnu que les conflits armés avaient des conséquences sur les femmes et les filles et que la violence sexuelle peut constituer un crime de guerre. Le Conseil a appelé les parties aux conflits à respecter le droit international et à prendre des mesures pour protéger les femmes et les filles de la violence fondée sur le genre. Pourtant, un membre de cet organe, la Fédération de Russie, s'en prend de plus en plus aux femmes et aux filles en recourant à la violence sexuelle comme tactique de guerre, tel que nous l'avons constaté dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Il sera essentiel de mettre en place des systèmes de prévention et de protection efficaces et d'apporter une aide pratique et immédiate aux victimes, ainsi que de mettre fin à l'impunité et de veiller à ce que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes. La Fédération de Russie doit répondre et répondra des crimes qu'elle commet, notamment devant un tribunal spécial pour le crime d'agression.

Nous déplorons les violations persistantes des droits des femmes en Afghanistan et en Iran. Nous ne devons pas rester les bras croisés face à la suppression de leurs droits fondamentaux. L'effacement quasi total des femmes et des filles – la moitié de la population – de la vie publique en Afghanistan n'est pas seulement une violation choquante des droits humains, mais également une régression pour ce qui est de la mise en œuvre intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, dont les conséquences se feront sentir pendant des années. Nous ne saurions trop insister sur le rôle central des femmes dans la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan. La Lettonie appuie les efforts déployés par la communauté internationale pour garantir que les femmes et les filles se réapproprient leur espace et puissent contribuer pleinement à l'avenir de l'Afghanistan. Les femmes et les filles ne doivent pas être considérées uniquement comme des victimes des conflits et de l'instabilité. Nous devons prendre des mesures concrètes pour faire en sorte qu'elles aient voix au chapitre et que leurs voix soient entendues et prises en compte dans les processus de prise de décisions liées à la paix et à la sécurité.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent une priorité de longue date pour la Lettonie au sein des organisations internationales et dans le cadre de la coopération au service du développement. En tant que membre de la Commission de la condition de la femme et de son bureau, ainsi que du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, la Lettonie œuvre avec diligence pour promouvoir l'égalité des sexes et joue un rôle actif dans l'élaboration et l'application des normes et politiques internationales en matière d'égalité des genres.

Dès les premiers jours de la guerre de la Russie contre l'Ukraine, la Lettonie a alloué des fonds supplémentaires pour la réadaptation physique et émotionnelle des victimes de la guerre, en particulier des femmes et des filles, qui ont souffert de violences sexuelles commises par les soldats russes, comme la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine en a apporté la preuve.

Pour terminer, j'invite tous les membres à prendre des mesures pour soutenir la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures. Sans la participation pleine, égale et véritable des femmes, il y a moins de chances que des accords de paix soient conclus et s'inscrivent dans la durée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite le Mozambique pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et le remercie d'avoir organisé ce débat public sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui célèbre l'adoption historique de la résolution 1325 (2000) il y a près de 25 ans et des résolutions connexes ultérieures. Nous partageons tous la responsabilité fondamentale de faire régulièrement le point sur les progrès accomplis en matière d'amélioration de la condition de la femme et de réaffirmer notre détermination à surmonter les défis considérables qui subsistent dans la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Dans les sociétés caractérisées par les inégalités, la pauvreté et le sous-développement, les femmes, les filles et les autres groupes vulnérables font souvent l'objet d'un traitement inéquitable. Ces sociétés sont souvent sujettes à des tensions, au chaos et à des conflits. On ne saurait trop insister sur les effets négatifs de ces conflits sur les femmes, les filles et les enfants. Les femmes, les filles et les enfants issus de sociétés touchées par des conflits représentent plus de 50 % de la population mondiale actuelle de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile. La communauté mondiale doit donc adopter une solution unifiée pour faire face à ces phénomènes afin d'atteindre l'objectif commun de paix et de sécurité internationales.

L'adoption historique de la résolution 1325 (2000) par le Conseil de sécurité a témoigné de la reconnaissance par la communauté internationale de l'impact disproportionné des situations de conflit sur les femmes et les filles, ainsi que du rôle vital qu'elles jouent dans la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits. Nous devons renforcer la participation des femmes et leur donner plus de possibilités de jouer un rôle moteur dans les efforts visant à remédier aux causes profondes et aux conséquences des conflits et d'autres crises émergentes. Au sein des organisations mondiales, continentales et régionales, nous devons encourager une analyse des conflits qui tient davantage compte des questions de genre pour que nous puissions mieux comprendre les progrès réalisés, mais aussi les défis qui restent à relever en matière de mise en œuvre.

Ma délégation reconnaît les progrès significatifs réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La prise en compte des questions relatives aux femmes dans les échelons supérieurs des institutions mondiales, continentales, régionales et nationales a augmenté de manière exponentielle au cours des dernières années. Ainsi, afin de consolider les acquis, le Gouvernement sierra-léonais se concentre actuellement sur le renforcement des mécanismes institutionnels et de prestation de services afin de coordonner correctement et de mettre en œuvre efficacement ses politiques et la promesse d'un monde plus sûr pour tous, en particulier les efforts visant à autonomiser les femmes et à transformer leur vie. Cette approche a été renforcée lorsque notre projet de loi de 2021 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a été adopté le 15 novembre 2022. Cette loi est une victoire sans précédent pour les femmes de Sierra Leone, car elle représente l'augmentation la plus importante de la participation des femmes à la vie politique et de leur accès aux financements, aux possibilités d'emploi et à l'égalité salariale. Elle établit également un quota de 30 % pour la participation des femmes au Gouvernement, tant pour les postes pourvus par nomination que par élection.

Compte tenu des effets différenciés des changements climatiques et de l'insécurité sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles, ainsi que de l'importance d'une participation pleine et égale des femmes aux processus de consolidation de la paix, nous pensons qu'il est impératif que les évaluations et les interventions en matière de sécurité climatique prennent en compte les questions de genre à toutes les étapes.

Ma délégation se félicite des nombreuses déclarations politiques faites par les États Membres sur les violences sexuelles perpétrées contre les femmes et les filles dans les situations de conflit. Toutefois, ces déclarations doivent se traduire en actions concrètes, notamment en matière de reddition de comptes, de réparation et d'assistance aux victimes de ce fléau déshumanisant.

Pour terminer, la question des femmes et la paix et la sécurité reste une priorité de l'ordre du jour mondial. Des progrès significatifs ont été réalisés grâce aux efforts concertés de l'ONU et de ses institutions spécialisées, des organisations continentales et régionales, des gouvernements nationaux et des organisations de la société civile. Malgré ces progrès, les femmes sont toujours victimes de nombreuses violations ciblées. Ma délégation implore le Conseil de réitérer son appel aux États Membres pour qu'ils incorporent la résolution 1325 (2000) dans leur législation nationale, élaborent des plans d'action nationaux et mettent en place des mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces. Nous espérons que notre détermination collective donnera lieu à des actions concrètes en vue de continuer à améliorer ces mécanismes et de mener des examens périodiques de leur mise en œuvre, ce qui, à son tour, conduira à l'amélioration continue de la condition de la femme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Iraq.

En raison d'une panne technique du système d'enregistrement et du système d'enregistrement de secours, une partie de la séance n'a pu être enregistrée. Les déclarations écrites envoyées par les délégations concernées figurent en annexe au présent document, par ordre de prise de parole dans la salle.

M^me^ Nassrullah (Iraq) (*parle en arabe*) : [**son non disponible ; voir Annexe I**]

M^me^ Beshkova (Bulgarie) (*parle en anglais*) : [**son non disponible ; voir Annexe II**]

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : [**son non disponible ; voir Annexe III**]

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*): [**son non disponible ; voir Annexe IV**]

M^me^ Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : [**son non disponible ; voir Annexe V**]

M. Chatrnúch (Slovaquie) (*parle en anglais*) : [**son non disponible ; voir Annexe VI**]

M. Aydil (Türkiye) (*parle en anglais*) : [**son non disponible ; voir Annexe VII**]

… les domaines de l'éducation et des services de santé sont des exemples concrets de nos efforts en ce sens … [**son non disponible**] … services afin d'offrir des conditions de vie dignes à plus de 4 millions de réfugiés en Türkiye … [**son non disponible**] … des centres, des institutions accueillant des enfants qui ont besoin de soins, un aide socioéconomique au sein de la famille, des moyens de subsistance et des programmes de cohésion sociale.

Lors de notre présidence du Groupe des Vingt (G20) en 2015, nous avons fait œuvre de pionniers en créant la plateforme « Women 20 » afin de garantir la prise en compte des questions de genre dans les travaux du G20. Nous sommes également fiers d'avoir joué un rôle de premier plan dans la création du Conseil consultatif pour les femmes au sein de l'Organisation de la coopération islamique.

Le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) constituera une occasion très utile de faire le point sur ce programme et de discuter de la manière dont nous pouvons le consolider et l'intégrer dans tous les travaux liés à la paix et à la sécurité que nous mènerons au cours de la prochaine décennie. La Türkiye continuera de contribuer à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Vidal (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Mozambique … [**son non disponible ; voir Annexe VIII**]

Le son est rétabli.

Le Chili, comme d'autres pays, est désireux de partager son expérience.

Les plans d'action nationaux devraient répondre à l'une des préoccupations soulevées pour ce débat

en prévoyant et élaborant des mesures efficaces afin de protéger les femmes et les filles durant les conflits armés. À l'heure actuelle, nous voyons que les mesures de protection deviennent de moins en moins efficaces. L'augmentation de la violence sexuelle liée aux conflits, la multiplication des menaces et attaques contre les défenseuses des droits humains, en ligne et en personne, et la propagation des discours misogynes sur les médias sociaux sont fortement corrélées à l'impunité dont jouissent les auteurs de ces agressions.

Le Conseil doit s'engager fermement et de façon renouvelée pour prévenir l'impunité et chercher des moyens novateurs d'amener les auteurs devant la justice.

Il est également impératif que le Conseil veille à ce que toutes les opérations de maintien de la paix disposent de personnel formé pour s'occuper des questions de genre et pour prévenir et combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre, ce qui garantira une protection robuste aux femmes et aux filles et sera une première étape vers leur autonomisation et leur participation véritable. En vue de consolider cette participation, le Conseil et le Secrétariat peuvent promouvoir trois mesures précises qui ont déjà été abordées ici : favoriser l'autonomisation socioéconomique des femmes touchées par un conflit armé, institutionnaliser la participation des organisations de femmes locales et internationales aux processus politiques liés à la paix et à la sécurité, et promouvoir le leadership des femmes à tous les niveaux du système multilatéral.

Enfin, nous tenons à appeler l'attention sur les menaces émergentes qui pèsent sur la sécurité des femmes et des filles. Le trafic et le détournement d'armes légères et de petit calibre a plongé l'Amérique latine dans une situation de violence sur laquelle le Conseil doit se pencher à titre prioritaire. Les plans d'action nationaux pour l'application de la résolution 1325 (2000) devraient arrêter l'échéance de 2025 pour répondre à cette situation qui, comme d'autres menaces traditionnelles ou non, touche différemment les femmes et les filles.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Yoseph (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je félicite le Mozambique de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Je tiens aussi à le remercier d'avoir organisé cet important débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Enfin, je remercie toutes les intervenantes.

La participation véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, est une pierre angulaire de la paix et de la stabilité durables. La discrimination fondée sur le genre et la marginalisation des femmes perturbent la cohésion sociale et privent nos communautés des points de vue, des apports et des contributions indispensables de la moitié de notre population.

L'égalité des droits pour les femmes et la participation des femmes en temps de paix, ainsi que durant le règlement des conflits et la reconstruction après les conflits, revêtent donc un caractère absolument crucial. Dans le cadre du dispositif de l'Union africaine pour la sécurité et les droits humains, nous continuons d'attacher une grande importance à la résolution 1325 (2000), première résolution du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, également connu sous le nom de Protocole de Maputo, fait référence à la résolution 1325 (2000) et en prend acte. En outre, les instruments africains des droits humains, y compris s'agissant des droits des femmes et des enfants, soulignent la valeur et les besoins de protection de la famille, fondement de toute société. Ces engagements sont intégrés dans la politique de reconstruction et de développement après les conflits de l'Union africaine, de même que dans sa politique en matière de genre.

Surtout, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, feuille de route pour le développement socioéconomique et politique de l'Afrique, prévoit la participation véritable et le leadership des femmes pour faire taire les armes, améliorer la bonne gouvernance, assurer la démocratie, le respect des droits humains, la justice et l'état de droit, et promouvoir une Afrique pacifique et sûre. L'Union africaine reconnaît également le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, aussi appelé FemWise-Africa, comme faisant partie de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et elle est la première organisation intergouvernementale à avoir nommé une Envoyée spéciale sur les femmes et la paix et la sécurité.

Hormis les cadres institutionnels et normatifs généraux que j'ai mentionnés, l'Union africaine a produit le Cadre continental de résultats pour l'établissement de rapports et le suivi de la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. Pour la période 2018-2028, le Cadre compte 41 cibles, regroupées sous quatre rubriques : prévention, protection,

participation et secours et relèvement. Il présuppose les vastes mesures politiques et juridiques en place et le besoin urgent d'actions concrètes sur le plan de la mise en œuvre.

C'est sur cette toile de fond que je soulèverai trois grands points dont l'Éthiopie estime qu'ils méritent plus d'attention si nous voulons réaliser notre aspiration d'une participation égale et véritable des femmes.

Mon premier point a trait au pouvoir d'action des femmes. Leur autonomisation économique et leur égalité en matière de chances sont essentielles pour garantir une équité à long terme et une paix durable. La participation des femmes et la levée de tous les obstacles à leur progrès relèvent d'une question de droit et sont par conséquent critiques. La réduction de la pauvreté et l'autonomisation des femmes, y compris par une action concertée contre les pratiques néfastes, sont des mesures nécessaires afin de débloquer tout le potentiel de chaque communauté. Il est également impératif que les femmes jouissent de possibilités égales de participer à toutes les institutions publiques et au secteur privé.

Même si les efforts nationaux sont la pièce maîtresse pour atteindre cet objectif, il convient néanmoins aussi que la coopération internationale soit alignée sur les priorités nationales. À cet égard, nous devons faire tout le nécessaire, y compris par des mesures coercitives unilatérales, en vue d'éliminer ce qui limite les perspectives économiques et l'emploi des femmes.

Mon deuxième point se rapporte aux mécanismes autochtones. Les mécanismes de règlement des conflits et les institutions autochtones dirigés par des femmes ont fait la preuve de leur efficacité pour sortir les communautés des conflits. Il faut impérativement que les États, dans la formulation des politiques et dans l'allocation des ressources humaines, institutionnelles et financières, favorisent davantage les initiatives locales et les programmes dirigés par des femmes.

Mon troisième point concerne la nécessité d'opter pour une réalisation progressive. Les pays en sortie de crise ont de plus en plus tendance à fixer des quotas de femmes dans les appareils d'État. Ne serait-ce que dans notre sous-région, trois des voisins de l'Éthiopie ont incorporé de tels quotas dans leurs processus de paix. La mise en œuvre de ces engagements mérite le plus grand appui de la part de la communauté internationale. En outre, vu les difficultés que rencontrent jusqu'aux démocraties les plus stables pour garantir un niveau suffisant de représentation des femmes, il convient d'adopter une approche constructive fondée sur la réalisation progressive de ces objectifs.

Enfin, je tiens à réaffirmer la détermination de l'Éthiopie à garantir une participation et une représentation pleines et effectives des femmes dans les processus de paix, notamment la prévention, le règlement et la gestion des conflits et la reconstruction après les conflits, comme il est prévu dans nos lois nationales et dans la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Turkménistan.

M^me^ Ataeva (Turkménistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer notre gratitude à la présidence mozambicaine du Conseil de sécurité et à remercier personnellement S. E. M^me^ Verónica Nataniel Macamo Dlhovo, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique, d'avoir organisé le présent débat public.

Plus de 22 années se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, un texte qui a fait date. Nous pouvons dire aujourd'hui que le programme a fait ses preuves. Dans le cas du Turkménistan, il a eu des retombées considérables tant au niveau régional que national. À l'échelle régionale, nous sommes fiers du Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale, qui a été créé en décembre 2020 avec le concours du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Il réaffirme le rôle important des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, la consolidation et le maintien de la paix et l'action humanitaire, et promeut leur pleine participation, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité dans la région. Fait notable, en novembre 2022, le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale a pris part aux délibérations sur la consolidation de la paix en participant à la session de la Commission de consolidation de la paix consacrée à cette question et à la manifestation parallèle qui l'a précédée, qui se sont tenues toutes les deux au Siège de l'ONU à New York.

Dans mes brèves observations d'aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur certaines des possibilités qui se présentent à nous au sein du système des Nations Unies pour faire progresser nos activités conjointes dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, nous sommes convaincus que la Commission de consolidation de la paix recèle un potentiel caché à exploiter dans ce domaine, en particulier dans le cadre de sa stratégie relative aux questions de genre, dont les progrès sont mesurés au moyen de son plan d'action. Je tiens à rappeler au Conseil qu'en 2021, des artisanes de la paix ont présenté des exposés dans le cadre de 54 % des réunions de la Commission. Nous n'avons pas accordé l'attention voulue à cette question en 2022. Le moment est cependant venu de nous pencher de nouveau sur ce lien et de réfléchir à aux mesures concrètes que nous pouvons prendre.

Deuxièmement, à mon avis, des possibilités intéressantes s'offrent à nous pour promouvoir la participation des femmes à l'élaboration du Nouvel Agenda pour la paix. Alors que nous participons à la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme, il est primordial de consolider les efforts déployés par les États Membres pour faire en sorte que la voix des entités spécialisées telles qu'ONU-Femmes et la Commission soit entendue lors de la conférence des parties prenantes sur le Nouvel Agenda pour la paix.

Troisièmement, le potentiel des groupes informels pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas suffisamment exploité. Je voudrais notamment attirer l'attention sur l'un d'entre eux, le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, qui compte plus de 60 membres. Nous demeurons attachés aux travaux menés par le Groupe pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au moyen de partenariats.

Qu'il me soit permis, pour conclure, d'assurer le Conseil de sécurité de l'appui du Turkménistan à la promotion et au renforcement du rôle des femmes dans les activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kazakhstan.

M^me^ Jarbussynova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la présidence mozambicaine du Conseil d'avoir organisé le présent débat public au niveau ministériel et remercions toutes les intervenantes de leurs observations détaillées et éclairantes.

En octobre 2000, je me trouvais dans cette salle lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000) (voir S/PV.4213). À l'époque, j'étais Représentante permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je dirais que, depuis l'adoption de ce texte, beaucoup de progrès ont été accomplis pour parvenir à une participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus de paix, mais nous avons encore un long chemin à parcourir avant de mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les attentes des participants à cette séance du Conseil en 2000 ne se sont pas concrétisées. Comme l'indique le dernier rapport annuel du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740), de nombreuses régions du monde connaissent une inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes. Les questions de genre ne sont toujours pas prises en compte dans la prévention des conflits. Afin de combler l'écart entre nos engagements et nos réalisations concrètes, nous estimons que chaque État Membre et chaque région doivent intégrer pleinement dans leurs programmes et leurs politiques un cadre normatif solide relatif au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, avec ses quatre piliers : la participation, la protection, la prévention et les secours et le relèvement.

Depuis son indépendance, le Kazakhstan s'est toujours efforcé d'appliquer les normes les plus strictes dans l'élaboration de sa politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Nous avons réalisé des progrès notables dans la prise en compte des questions de genre dans plusieurs domaines. Nous avons réduit notre indice d'inégalité de genre de 60 %, introduit un quota de 30 % pour les femmes et les jeunes au Parlement et dans les organes représentatifs locaux, et porté la proportion de femmes cadres dans les entreprises publiques à 30 % également. En décembre 2021, notre pays a adopté son premier plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) pour la période 2022-2025. Il s'agit d'une stratégie à l'échelle de l'ensemble de l'administration, élaborée dans le cadre de consultations inclusives avec les organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile.

Le Kazakhstan a déployé des femmes dans plusieurs opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous espérons que leur nombre augmentera suite à l'adoption d'un plan d'action national, et que cela permettra non seulement d'améliorer les programmes de formation aux questions de genre à l'intention des forces armées et de sécurité, mais également de motiver davantage de femmes à intégrer ces forces. Nous sommes en outre convaincus qu'un plan d'action national contribuera à renforcer la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décision. Nous avons une volonté politique forte et soutenue, toutes les ressources

nécessaires et un plan de suivi et d'évaluation axé sur les résultats pour atteindre ces objectifs.

Les efforts nationaux doivent être étayés par des engagements à l'échelon régional, grâce à une coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales. À cet égard, le Kazakhstan, avec l'appui de l'ONU, a créé la plateforme Agir pour l'égalité afin de mettre au point des moyens efficaces de réaliser pleinement le potentiel des femmes en matière de rétablissement de la paix dans toute l'Asie centrale et en Afghanistan. Nous avons par ailleurs apporté une contribution financière à l'Initiative Spotlight lancée conjointement par l'ONU et l'Union européenne et à un programme régional pour l'Asie centrale et l'Afghanistan, et nous avons adhéré au Pacte multipartite sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, lancé lors du Forum Génération Égalité en juillet 2021.

Au niveau régional, notre pays concentre ses efforts sur l'Afghanistan au moyen d'une approche multidimensionnelle qui porte sur la prévention et le règlement des conflits, le relèvement, la réintégration et l'aide humanitaire. Pendant les troubles survenus à Kaboul, le Gouvernement a délivré des visas à 99 juges afghanes et à leurs familles et leur a permis de traverser notre territoire en toute sécurité.

Il est évident que le manque d'accès à une éducation inclusive et de qualité, en particulier dans les zones rurales, demeure le principal obstacle à l'autonomisation des femmes. C'est pourquoi mon pays, en collaboration avec l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement, met en œuvre la deuxième phase de son programme dont le but est de donner accès à nos universités à de jeunes Afghans, notamment les filles. Nous encourageons les pays donateurs à offrir un plus grand nombre de bourses d'études aux femmes et aux filles des pays touchés par des conflits. Le Kazakhstan a été l'un des premiers pays à entreprendre les opérations humanitaires Zhusan et Rusafa pour rapatrier, réhabiliter et réintégrer dans la société ses citoyens se trouvant en Syrie et en Iraq, principalement des femmes et des enfants. Cela peut s'avérer être un bon modèle pour d'autres pays, et nous sommes prêts à partager avec la communauté internationale nos expériences et les enseignements que nous en avons tirés. Le Kazakhstan continuera à appuyer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ainsi que les efforts multilatéraux déployés pour atteindre les objectifs que sont l'égalité des genres, des sociétés pacifiques et une gouvernance inclusive.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^me^ Mimran Rosenberg (Israël) (*parle en anglais*) : Israël s'associe à la déclaration prononcée au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Dès sa création, Israël a porté les valeurs de leadership et de participation des femmes. L'égalité des genres est inscrite dans la Déclaration d'indépendance d'Israël, et nous avons la chance de pouvoir compter sur un héritage riche en dirigeantes fortes, ce dont nous sommes fiers. L'État d'Israël a été l'un des premiers États Membres de l'ONU à intégrer les principes de la résolution 1325 (2000) dans sa législation avec l'adoption, en 1951, de la loi israélienne sur l'égalité des droits des femmes. Des travaux sont en cours afin de mettre en œuvre le plan d'action national pour l'égalité des genres, sous la direction de l'Autorité israélienne pour la promotion de la condition de la femme. Par ailleurs, le Ministère des affaires étrangères a nommé un envoyé spécial chargé de veiller à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) à l'échelle mondiale.

Rappelant les efforts déployés pour intégrer la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix, conformément au programme Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, nous répétons notre appel en faveur de l'élaboration d'une nouvelle stratégie en matière de santé mentale, qui devrait prendre en considération les questions de genre afin d'accroître le soutien apporté à tous les soldats de la paix, quel que soit leur sexe.

La participation des femmes au règlement des conflits et au renforcement de la résilience est cruciale, et la première chose à faire pour garantir leur implication à ces processus doit être de leur donner les moyens d'agir. Le Centre international de formation Golda Meir du Mont Carmel, en Israël, a pour objectif de promouvoir l'égalité des genres dans le monde. Il a organisé des centaines d'activités de formation pour plus de 30 000 femmes et hommes à travers le monde, les dotant ainsi d'outils d'autonomisation et de développement des femmes. Au cours de la dernière décennie, par exemple, MASHAV, l'organisme israélien de coopération internationale au service du développement, a contribué à la création de l'African Centre for Transformative and Inclusive Leadership (Centre africain pour un leadership inclusif et porteur de changement) au Kenya, qui s'emploie à renforcer les qualités

de dirigeante et l'indépendance économique des femmes sur l'ensemble du continent.

L'autonomisation des femmes est certes essentielle pour garantir leur participation, mais il existe encore des endroits où les femmes continuent de lutter pour leurs droits humains les plus fondamentaux, comme en Iran, où les femmes ont été brutalement réprimées, et en Afghanistan, où les Taliban ont cruellement interdit aux femmes d'accéder à l'éducation ou à l'emploi. Il est de notre devoir de nous unir contre de tels crimes, qui violent les principes fondamentaux des droits humains ainsi que la Charte des Nations Unies.

Il est essentiel d'investir dans la pleine participation des femmes afin de prévenir la violence et de promouvoir la paix. Tous ceux qui appellent de leurs vœux un avenir harmonieux pour l'humanité doivent protéger la liberté des femmes et s'efforcer d'assurer leur inclusion. Un avenir pacifique et prospère n'est possible qu'avec la participation de tous et de toutes. Il ne faut pas sous-estimer ce qui peut être accompli en faisant confiance aux femmes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République islamique d'Iran.

M^me^ Ershadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie le Mozambique d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Je remercie également toutes les intervenantes de leurs exposés instructifs.

Les conflits armés ont des effets dévastateurs et disproportionnés sur les femmes et les filles, qui sont souvent les premières victimes de la violence, des déplacements et des violations des droits humains. Elles sont également confrontées à des difficultés économiques, à un accès limité aux soins de santé et à l'éducation, et elles sont davantage vulnérables et marginalisées. Pour prévenir et désamorcer les conflits violents, nous devons nous attaquer à leurs causes sous-jacentes, telles que le terrorisme, l'extrémisme violent, l'occupation et l'ingérence étrangères. De même, la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits est cruciale, car elles apportent des perspectives et des expériences singulières. Les femmes doivent également être à l'avant-garde du développement, de la paix et de la sécurité. Par conséquent, la communauté internationale doit user de diplomatie et recourir au dialogue pour trouver des solutions politiques aux conflits dans les zones de tension et faire participer les femmes à toutes les étapes du processus de paix. À cet égard, le Conseil de sécurité a reconnu la nécessité de protéger les femmes dans les situations de conflit et de leur donner les moyens de participer à leur prévention et à leur règlement.

Dans notre région agitée, malgré l'instabilité, l'autonomisation et l'émancipation des femmes sont essentielles. Les Afghanes ont été gravement touchées par les récentes interdictions et restrictions, et il est primordial que les autorités de facto du pays respectent leurs obligations en matière d'accès des femmes à l'éducation, au travail et à la participation à la vie politique. En Palestine, l'occupation étrangère constitue la menace la plus importante pour la sécurité des Palestiniennes, en particulier à Gaza, où elles sont les principales victimes d'un blocus prolongé et des bombardements du régime israélien. Le Conseil doit contraindre le régime israélien à mettre fin à son occupation de la Palestine, à lever le blocus inhumain de Gaza et à cesser de commettre des crimes contre les femmes et les filles.

Si les questions relatives aux femmes sont abordées dans le contexte de la paix et de la sécurité lorsqu'elles sont liées à des conflits armés, il importe de reconnaître que celles-ci relèvent de la responsabilité d'autres organes de l'ONU, tels que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Le Conseil de sécurité doit se pencher sur les aspects qui relèvent directement la paix et la sécurité internationales, et collaborer par ailleurs avec d'autres organes de l'ONU pour veiller à ce que les questions relatives aux femmes soient effectivement abordées. Ma délégation rejette catégoriquement les observations injustifiées faites par certains États Membres au sujet de l'Iran au cours du débat public d'aujourd'hui. Les Iraniennes sont actives dans divers domaines, notamment la science, l'éducation et la politique, et elles jouent un rôle crucial au sein de la société. En dépit de difficultés telles que les sanctions unilatérales inhumaines imposées par les États-Unis, l'Iran reste déterminé à promouvoir les droits des femmes et a accompli des progrès significatifs en matière d'autonomisation de ces dernières. En tant qu'État Membre responsable, l'Iran reconnaît qu'il est toujours possible d'apporter des améliorations à la protection et la promotion des droits humains des femmes. Nous continuons d'œuvrer à l'autonomisation des Iraniennes et de veiller à ce que leurs droits soient respectés, tout en prenant activement en compte les préoccupations exprimées les femmes et les filles en Iran. C'est l'une de nos principales priorités et nous nous efforcerons d'accomplir des progrès à cet égard.

Dans ce contexte, nous devons nous remédier au deux poids, deux mesures et à l'hypocrisie politique d'un certain nombre d'États, qui appliquent de manière sélective le droit international et les droits humains de façon à défendre leurs intérêts politiques. Ils utilisent fréquemment les instances de l'ONU pour faire avancer leurs priorités, tout en passant sous silence les violations des droits humains et les atrocités commises à l'égard des Palestiniennes par le régime israélien. Il est préoccupant que ces États appuient de manière éhontée les politiques d'apartheid du régime israélien au nom de la légitime défense, mais ignorent les souffrances et l'oppression subies par les Palestiniennes. De tels raisonnements politiques peuvent éroder la crédibilité de l'ONU. Enfin, il est pour le moins ironique que le régime d'apartheid israélien participe à une séance aussi importante que celle d'aujourd'hui et parle des droits des femmes, alors que les Palestiniennes continuent de souffrir en raison de l'occupation, qui dure depuis des décennies, ainsi que des politiques et pratiques coloniales et d'apartheid en Palestine occupée. La représentante du régime israélien aurait dû parler des innombrables Palestiniennes qui ont été victimes des atrocités de son régime à Gaza et dans d'autres régions de la Palestine occupée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Gunaratna (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : J'adresse mes meilleurs vœux à la République du Mozambique à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je me félicite également de l'organisation de ce débat public sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : vers le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) », qui coïncide avec la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme.

Bien que des avancées considérables aient été réalisées dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au cours des 23 dernières années, un fossé subsiste en ce qui concerne les engagements fondamentaux de la résolution. Aujourd'hui, la participation et la représentation directes des femmes dans les processus de paix officiels restent le domaine dans lequel la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité accuse du retard. Entre 1992 et 2019, les femmes n'ont représenté que 6 % des médiateurs, 6 % des signataires et 13 % des négociateurs dans le monde. L'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a plus encore mis en lumière les disparités profondes qui existent entre les sexes. Des préoccupations ont donc été exprimées quant aux progrès réalisés en matière de participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et de prise de décisions, et quant aux mesures que les États devraient déjà avoir prises et doivent prendre à l'avenir pour parvenir à la parité des sexes dans cette activité importante. Comme l'indique le rapport annuel du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740) de l'année dernière, le monde connaît actuellement une inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes, à l'heure où les conflits violents, les dépenses militaires, les coups d'État militaires, les déplacements de population et la faim continuent d'augmenter. Par conséquent, il est de plus en plus indispensable de donner aux dirigeantes les moyens de participer aux processus de paix et à la consolidation de la paix afin d'accélérer la mise en œuvre des engagements énoncés dans la résolution 1325 (2000).

Le Gouvernement sri-lankais a réalisé d'importants progrès en matière d'égalité des genres et de sécurité en adoptant et en développant des politiques essentielles, telles que sa politique nationale pour les femmes, qui est un cadre politique général, et un plan d'action national pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre à Sri Lanka. Il a également mis en place des protections juridiques pour protéger les femmes contre tous les types de discrimination. Les garanties constitutionnelles de Sri Lanka assurent le respect des principes d'égalité des genres et de non-discrimination en tant que droit fondamental. Il y a également eu un effort délibéré pour renforcer et réformer la législation qui favorise directement l'autonomisation et les droits des femmes en reconnaissance de ces garanties constitutionnelles. Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de restauration de l'État après le conflit en vue d'autonomiser les femmes d'influence et de renforcer la participation des femmes aux processus de prise de décisions, Sri Lanka a introduit un quota de 25 % de femmes pour les candidats aux élections au Parlement et dans les administrations provinciales et locales. Les femmes ont eu la possibilité de se présenter aux élections locales organisées après 2017, et les mesures nécessaires sont actuellement prises pour accroître la représentation des femmes dans les conseils provinciaux et au Parlement. Sri Lanka participe également activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis de nombreuses décennies et est membre du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Afin de promouvoir le rôle des femmes dans la prévention des conflits, Sri Lanka a augmenté la proportion de contingents féminins qu'elle

déploie dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Enfin, alors que nous sommes aujourd'hui à mi-chemin entre le vingtième et le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), il incombe à toutes les parties prenantes de faire le point sur les engagements pris au vingtième anniversaire en identifiant les lacunes et en abordant ces questions de manière concrète afin d'obtenir les résultats escomptés. Sri Lanka encourage toutes les parties concernées à collaborer activement et à conjuguer leurs efforts à tous les niveaux pour mobiliser des ressources et mettre à profit les partenariats en vue de la réalisation de cet objectif prioritaire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Vichankaiyakij (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe à la déclaration faite par l'Indonésie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La Thaïlande tient tout d'abord à remercier le Mozambique d'avoir organisé le présent débat public sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Thaïlande réaffirme le rôle crucial joué par les femmes en tant qu'agentes d'un changement transformateur dans nos efforts pour parvenir à la paix et à la sécurité ainsi qu'au développement durable. L'année 2025 marquera le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a jeté les bases de la protection et de l'autonomisation des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Pour sa part, la Thaïlande est totalement attachée à ce programme très important et continue de chercher des moyens de renforcer les obligations énoncées dans la résolution. À cet égard, la Thaïlande voudrait mettre en exergue les quatre points suivants.

Premièrement, les femmes étant un pilier essentiel de toute société, il est crucial de promouvoir leur leadership et leur participation véritable aux processus de paix et à la prise de décisions à tous les niveaux. En Thaïlande, nos mesures et directives nationales sur les femmes et la paix et la sécurité définissent un cadre clair pour une approche coordonnée à l'échelle du Gouvernement, en partenariat avec la communauté internationale. En collaboration avec ONU-Femmes, nous élaborons de nouvelles mesures et directives pour le prochain cycle et cherchons à renforcer le rôle des femmes dans la résolution des conflits et des troubles politiques et sociaux.

Deuxièmement, la Thaïlande appuie la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, qui vise à accroître durablement la représentation des femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous appuyons également la prise en compte des questions de genre dans tous les efforts que déploie l'ONU en matière de paix et de sécurité. Le nombre de policières thaïlandaises déployées dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies n'a cessé d'augmenter grâce aux efforts déployés par la Thaïlande pour leur donner les moyens et les compétences nécessaires à leur participation active. Actuellement, 18 soldates et six policières thaïlandaises sont déployées dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui représente environ 8 % de notre contribution en contingents, soit la proportion la plus élevée de Thaïlandaises au sein de ce personnel à ce jour. Notre expérience au sein de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud montre que les soldates de la paix peuvent contribuer à instaurer la confiance, à apporter des réponses tenant compte des questions de genre et à remédier aux vulnérabilités auxquelles sont exposées les femmes et les filles dans les communautés d'accueil.

Troisièmement, le renforcement des capacités et un financement adéquat restent des facteurs essentiels pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il est impératif que le renforcement des capacités soit adapté au contexte et à la situation de chaque zone de conflit. Il est également essentiel de promouvoir la coopération avec les différentes parties prenantes, y compris la société civile, les communautés locales et le secteur privé.

Quatrièmement, la Thaïlande estime que les perspectives et l'action régionales sont particulièrement importantes pour une mise en œuvre réussie de la résolution 1325 (2000). Les idées et les préoccupations des femmes dans différentes régions, qu'il s'agisse des dirigeantes ou des femmes au niveau local, doivent être prises en compte.

Pour terminer, la Thaïlande réaffirme son attachement à la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, car elle est convaincue qu'une société ne peut jouir d'une paix durable, de la

stabilité et d'un développement durable que si la diversité, l'égalité et l'inclusion sont effectives.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Mainero (Argentine) (*parle en espagnol*) : Par la résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité reconnaissait pour la première fois le rôle central que les femmes devaient jouer dans la prévention et le règlement des conflits. Depuis lors, le monde a pris conscience de la situation difficile et de la contribution positive des femmes dans les situations de conflit ainsi que des raisons pour lesquelles leur participation véritable aux processus de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix est essentielle. Toutefois, des lacunes importantes demeurent. Au cours des 20 dernières années, nous avons eu à faire face à de nombreux défis dans la mise en œuvre des quatre piliers de la résolution 1325 (2000). Les femmes sont souvent exclues des tables de négociation et des processus de prise de décisions dans le domaine de la paix et de la sécurité. De même, les femmes continuent d'être victimes de violences liées aux conflits malgré nos efforts pour les prévenir. Enfin, les questions de genre continuent souvent de ne pas être prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de relèvement postconflit.

Le problème le plus flagrant dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) a été l'énorme fossé entre les ambitions énoncées dans la résolution et les résultats obtenus à ce jour. Malheureusement, les femmes restent largement sous-représentées dans la sphère de la paix et de la sécurité, et les stéréotypes sur les femmes dans ce domaine persistent. Les femmes continuent d'être perçues comme des éléments passifs des conflits, plutôt que comme des moteurs du changement. Pourtant, des études récentes montrent que la participation des femmes aux accords de paix réduit de 64 % le risque d'échec de ces derniers. Du fait de la sous-représentation des femmes, la grande majorité des accords de paix adoptés au cours des trois dernières décennies n'ont pas tenu compte de leurs préoccupations, et n'ont donc pas reflété les intérêts de la société dans son ensemble.

En tant que communauté internationale, nous devons associer notre conception de la sécurité à l'inclusion des femmes à toutes nos activités. Ce sont les femmes qui assurent la médiation des différends au sein de la communauté, qui maintiennent l'unité des familles en période de conflit, qui gèrent les ressources lorsqu'elles sont rares et, dans de nombreux cas, qui défendent et protègent leur communauté. Compte tenu des répercussions des conflits sur la vie des femmes, il est crucial que ceux qui ont le pouvoir d'influer sur les modalités des négociations veillent à ce que les femmes aient une place autour de la table et qu'elles puissent véritablement y participer sur un pied d'égalité.

N'oublions pas non plus que de plus en plus de groupes armés font de l'inégalité de genre un objectif stratégique et placent la misogynie au cœur de leur idéologie.

L'une des clefs de la réussite de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est l'action des États au niveau national. Les États ont notamment été encouragés à montrer leur adhésion aux résolutions sur cette question par l'élaboration de plans d'action nationaux. C'est pourquoi, en septembre 2022, l'Argentine a adopté son deuxième plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Ce deuxième plan a été adapté aux nouvelles réalités et aux besoins existants, aussi bien sur le plan externe qu'interne, grâce à une approche transversale de la violence et de la sécurité, tenant compte des questions de genre et d'autres catégories identitaires telles que la race, la classe sociale et l'orientation sexuelle, ainsi que des particularités des environnements locaux, régionaux et internationaux, tout en mettant l'accent sur la situation des femmes rurales, d'ascendance africaine, autochtones, migrantes, déplacées et issues de la diversité. Ce deuxième plan prévoit également des actions concrètes en matière de diplomatie préventive et de médiation, de cybersécurité et de changements climatiques.

Pour l'Argentine, la mise en œuvre de l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité revêt non seulement une importance capitale dans sa politique étrangère, mais fait également partie des engagements pris dans le cadre de divers instruments internationaux en faveur de la protection des droits des femmes, dont plusieurs ont un statut constitutionnel dans mon pays.

Enfin, je tiens à souligner que, l'Argentine étant un pays situé dans une région du Sud globalement épargnée par les conflits armés, le renforcement des politiques régionales sur les femmes et la paix et la sécurité par une approche préventive est l'une des contributions les plus précieuses que notre pays puisse apporter au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, dans la mesure où l'objectif est de prévenir les situations de conflit social susceptibles de conduire

à des flambées ou à d'autres formes de violence qui risqueraient de déstabiliser la région.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être une priorité non seulement pour le Conseil de sécurité, mais aussi pour l'ONU dans son ensemble. Les femmes sont des agentes du changement et des piliers de leur communauté. L'Argentine continue à défendre cette vision et est consciente que ce programme est une composante cruciale des efforts destinés à consolider la paix et la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à représentante de l'Azerbaïdjan**M^me^ Ahangari** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre pays, le Mozambique, d'avoir organisé le présent débat public sur ce sujet très important. Il s'agit là d'une occasion bienvenue d'examiner la mise en œuvre des engagements pris au titre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité.

Bien que les lois et normes internationales se soient considérablement étoffées au fil des ans, les femmes et les enfants représentent la grande majorité des personnes touchées par les conflits armés et les violences motivées par la haine. Le non-respect par les États de leurs obligations internationales et l'impunité des violations du droit international humanitaire et des droits humains continuent de poser un grave problème. Tout en continuant à mettre l'accent sur l'avancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il est important que le Conseil continue d'appeler sans relâche au strict respect des obligations internationales et à mettre fin à l'impunité en cas de violations graves.

En Azerbaïdjan, les femmes et les filles ont gravement souffert des effets dévastateurs de l'agression arménienne au cours des trois dernières décennies. Dans les territoires occupés, la population azerbaïdjanaise, soit plus de 700 000 personnes, dont la moitié étaient des femmes, a subi un nettoyage ethnique. La guerre a coûté la vie à des milliers de femmes et de filles. Le mois dernier a marqué le trente et unième anniversaire du génocide commis dans la ville de Khodjali, où des centaines de civils, dont 106 femmes, ont été sauvagement tués en quelques heures par les forces d'invasion arméniennes.

Autre conséquence tragique de l'occupation, la disparition de près de 4 000 citoyens azerbaïdjanais, dont 267 femmes. Il a été établi que 98 de ces femmes ont été prises en otage. Bien qu'elles aient été vues vivantes au moment de leur capture, on ignore toujours où elles se trouvent aujourd'hui. Nous continuons à mettre cette question en lumière, notamment par le biais des résolutions annuelles de l'Assemblée générale et de la Commission de la condition de la femme relatives aux personnes portées disparues et aux femmes et enfants pris en otage dans le cadre de conflits armés.

Les auteurs des crimes brutaux commis contre les Azerbaïdjanaises restent impunis. À ce jour, l'Arménie n'a pris aucune mesure pour traduire ces personnes en justice ou pour enquêter et engager des poursuites concernant les nombreux crimes épouvantables dont son armée est responsable.

Même après la fin du conflit, 276 civils azerbaïdjanais, dont une femme, ont été tués ou blessés par des explosions de mines dans les territoires libérés. La pollution massive par les mines et le refus persistant de l'Arménie de fournir des informations précises et complètes sur les champs de mines dans ces territoires sont parmi les principaux obstacles aux efforts de relèvement et de reconstruction en cours et au retour en toute sécurité des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Le conflit ayant pris fin, il est grand temps que l'Arménie respecte ses obligations internationales, prenne des mesures concrètes pour faire la lumière sur les pages sombres de son agression armée contre l'Azerbaïdjan et coopère de bonne foi pour en éliminer les terribles conséquences, afin que nous puissions construire un avenir meilleur pour nos peuples et pour la région dans son ensemble.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

M. Hadjichrysanthou (Chypre) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat très important à la veille de la Journée internationale des femmes. Ma déclaration complétera celle de l'Union européenne, à laquelle nous souscrivons pleinement.

Près de 23 années se sont écoulées depuis l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 1325 (2000). Ce fut un moment historique, car c'était la première fois que le Conseil de sécurité reconnaissait le rôle des femmes dans la paix et la sécurité. À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution, il est indispensable de faire le point sur ce que nous avons accompli jusqu'à présent, mais surtout

de réfléchir à ce que nous devons faire d'ici à 2025 pour que la résolution soit pleinement mise en œuvre.

Malgré les mesures positives et les progrès accomplis depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous sommes en train de régresser. Il est indéniable que les femmes et les filles continuent d'être considérablement touchées par les conflits armés ; elles subissent des violations de leurs droits et sont exclues des processus de prise de décision liés à la paix et à la sécurité. En outre, nous assistons à une montée en puissance de la violence liée aux conflits dans le monde entier. Les femmes et les filles continuent d'être exposées à la violence sexuelle et fondée sur le genre, en ligne et hors ligne, et ces actes de violence restent la plupart du temps impunis. À cet égard, nous devons redoubler d'efforts en tant qu'États. La violence sexuelle en temps de conflit ne peut être combattue de manière isolée, ni dissociée du statut des femmes et des inégalités profondément enracinées dont elles sont victimes. Les auteurs de ces actes doivent être tenus d'en répondre, et la justice doit prévaloir.

Il est largement reconnu que les femmes ont un rôle indispensable à jouer dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier dans la prévention et le règlement des conflits. Pourtant, nous constatons un véritable fossé entre l'adoption et la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La triste réalité est que les femmes sont toujours exclues des processus de paix et des tables de négociation, ce qui nuit aux efforts déployés pour parvenir à une paix durable et à des sociétés prospères. Sans une participation pleine, véritable et égale des femmes aux structures de prise de décision et aux processus de négociation, cet objectif risque de ne pas être atteint. À cet égard, il faut prendre davantage de mesures aux niveaux national, régional et international pour intégrer la dimension et les questions de genre dans le programme mondial.

Chypre accueille avec satisfaction les 105 plans d'action nationaux qui ont été adoptés en relation avec la résolution 1325 (2000), et dont le sien fait partie, puisque nous avons adopté notre premier plan d'action national en 2020. Ce plan d'action, qui doit être mis en œuvre pendant la période 2021-2025, repose sur quatre piliers : premièrement, la participation et l'autonomisation des femmes ; deuxièmement, la protection ; troisièmement, la prévention et, quatrièmement, la sensibilisation. Chypre est déterminée à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et leur accorder des chances égales, y compris dans le domaine de la paix et de la sécurité.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous avons de nombreux défis à relever. Il est de notre responsabilité collective d'intensifier nos efforts pour parvenir à la pleine application de la résolution 1325 (2000) et d'adopter des approches qui tiennent compte des questions de genre, afin de créer un monde plus pacifique et plus prospère pour tous et toutes. Le moment est venu de concrétiser nos engagements.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Uruguay.

M^me^ González (Uruguay) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un plaisir, Madame la Présidente, de vous voir présider la séance d'aujourd'hui. Pour commencer, mon pays souhaite féliciter le Mozambique de son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci, et vous remercier d'avoir organisé ce débat public au cours duquel les membres permanents et non permanents du Conseil ont l'occasion de partager leurs points de vue sur le sujet très important du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire.

Nous nous associons à la déclaration prononcée au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

En premier lieu, nous souhaitons faire quelques observations générales, qui seront suivies de réflexions exprimées à titre national.

L'apprentissage a été difficile au cours des 25 dernières années, alors que nous cherchions à mettre en œuvre les quatre piliers de la résolution 1325 (2000). Nous pensons avoir accompli des progrès importants, mais il reste encore un long chemin à parcourir, tant au niveau international que national. En ce qui concerne la situation actuelle notamment, dans le contexte de l'après-pandémie, mon pays est préoccupé par le sort des femmes et des filles, et par la situation qui résulte de la recrudescence des conflits armés.

L'Uruguay s'est engagé à continuer d'appliquer la résolution 1325 (2000). C'est pourquoi nous soutenons les politiques visant à faciliter l'accès des femmes aux forces armées et aux forces de l'ordre et à favoriser leur participation aux opérations de maintien de la paix. Nous comprenons que le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, et dans l'ensemble du

processus en général, est fondamental. À ce titre, en juillet 2022, nous avons adopté le premier plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Après son adoption, l'Uruguay s'est de nouveau engagé à respecter les normes internationales en matière d'égalité des sexes dans le domaine de la paix et de la sécurité et de la non-discrimination.

Le plan d'action est un processus de systématisation des politiques et des programmes relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Au fil des ans, l'Uruguay a accompli des progrès dans des domaines tels que la lutte contre la violence fondée sur le genre et la traite des êtres humains, la protection des civils en période de conflit et la cybersécurité.

Dans le même temps, notre plan ouvre la voie à de nouveaux engagements, tels que la suppression des obstacles structurels qui empêchent que de plus en plus de femmes puissent participer, sans discrimination, à toutes les opérations de maintien de la paix. Nous espérons que notre plan permettra surtout de mieux faire comprendre et accepter le fait que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité peut être appliqué en dehors des situations de conflit et d'après-conflit. Il peut aussi être appliqué pour renforcer la pérennité de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Nous nous proposons de promouvoir et de consolider ce concept au niveau national, afin de surmonter les principaux défis, avec le soutien de nos partenaires, tels que les différents organismes des Nations Unies, ONU-Femmes et d'autres acteurs pertinents. Je voudrais également mentionner que, dans le cadre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, l'Uruguay dispose désormais de rapports au titre de la méthodologie de mesure des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix (Measuring Opportunities for Women in Peace Operations, MOWIP). Tant au Ministère de la défense nationale qu'au Ministère de l'intérieur, une formation a été instituée en vue d'un travail ultérieur sur la mesure des opportunités. Dans ces rapports, nous avons recensé les obstacles au déploiement des femmes dans les opérations de maintien de la paix et formulé des recommandations, afin que chaque institution puisse adopter les politiques nécessaires pour accroître la participation des femmes.

Je voudrais mentionner que nous pouvons continuer de travailler dans ce sens, car ces débats permettent de discuter avec ceux qui s'occupent des conflits armés sur le terrain et avec ceux d'entre nous qui souhaitent participer et coopérer aux efforts de prévention des conflits. À cet égard, les membres peuvent compter sur mon pays pour continuer de travailler dans ce sens. Nous demandons au Conseil de sécurité non seulement de poursuivre ces débats publics, mais aussi d'œuvrer davantage, conformément aux règles, à améliorer la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'El Salvador.

M^me^ González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat opportun sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie aussi toutes les intervenantes de leurs exposés.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Canada, au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Même si El Salvador est conscient des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme, il importe aussi de reconnaître qu'il reste un long chemin à parcourir pour surmonter les obstacles qui nous empêchent de mettre pleinement en œuvre la résolution 1325 (2000). Dans ce contexte, El Salvador demande aux parties concernées de régler les problèmes urgents liés à l'application intégrale de toutes les résolutions relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ce qui devrait aboutir à un renouvellement des engagements et des actions aux niveaux national et international.

Fermement décidé à faire avancer ce programme, El Salvador met en œuvre son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2022-2024. Il s'agit d'un outil qui oriente la mise en œuvre du programme au niveau national, y compris l'allocation des ressources et la planification stratégique afin de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux efforts de consolidation de la paix.

En ce qui concerne les efforts internationaux, El Salvador reconnaît le rôle et les apports importants des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En tant que pays fournisseur de contingents et de personnel de police, nous estimons qu'il est urgent de recenser et d'aplanir les difficultés qui empêchent la participation pleine et entière des femmes aux opérations de maintien et de consolidation de la paix.

De plus, nous soulignons la nécessité d'un financement adéquat, prévisible et régulier des activités de maintien de la paix. El Salvador reconnaît et met donc

en avant le Fonds pour la consolidation de la paix, qui est un point de référence pour d'autres mécanismes de financement communs de l'ONU. Dans mon pays par exemple, par l'intermédiaire de l'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres, le Fonds soutiendra une augmentation de la participation et de la présence des femmes dans les domaines liés à la justice transitionnelle, renforçant ainsi les capacités des membres des organisations de la société civile et des réseaux de femmes, ainsi que des dirigeantes des territoires qui sont considérés comme prioritaires.

Enfin, nous espérons que le débat public d'aujourd'hui, organisé à la veille de la Journée internationale des femmes, entraînera l'adoption de mesures concrètes qui nous permettront de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En effet, une paix durable ne sera possible que si nous, les femmes, participons aux négociations et à la consolidation de la paix à laquelle nous aspirons tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar.

M. Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Mozambique de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat aujourd'hui. Je remercie également les intervenantes des exposés instructifs qu'elles ont présentés ce matin.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), il est crucial et opportun de réfléchir au lien entre les femmes et la paix et la sécurité. Le tissu de notre société continue d'être menacé par des conflits violents, des coups d'État militaires, des déplacements forcés et des crises climatiques.

Selon le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740), les défenseuses des droits humains sont de plus en plus fréquemment la cible d'attaques qui les réduisent au silence et les empêchent de participer à la vie publique. Dans mon pays, le Myanmar, à la suite de la tentative de coup d'État illégal de février 2021, les militaires ont tué de nombreuses manifestantes, y compris des défenseuses des droits humains. Des milliers de militantes ont été arrêtées arbitrairement et plusieurs cas de violences et de mauvais traitements en détention ont été signalés.

Hier, à l'occasion de l'événement organisé en marge de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme, baptisé "Using Technologies to Promote Gender Equality, and the empowerment and participation of women and girls in Myanmar" (Utilisation des technologies pour promouvoir l'égalité des genres, l'autonomisation et la participation des femmes et des filles au Myanmar), les courageuses défenseuses des droits humains du Myanmar ont informé la communauté internationale de la situation alarmante concernant les droits fondamentaux des femmes et des filles au Myanmar. Outre les atrocités commises contre les femmes et les filles, notamment les massacres, les viols, les violences sexuelles et les arrestations arbitraires, les forces de la junte procèdent à des saisies et à des contrôles inopinés des téléphones portables des citoyens dans la rue et chez eux. Les défenseuses des droits humains sont confrontées à d'énormes risques. Les forces de sécurité ont même arrêté des personnes pour avoir publié sur Facebook des messages critiquant la tentative de coup d'État illégal.

Les habitants du Myanmar vivent dans la peur tous les jours. La population rejette le régime militaire. Elle sait que ses droits fondamentaux sont bafoués par le régime militaire. La population du Myanmar a appelé la communauté internationale à prendre des mesures résolues pour sauver des vies. Jusqu'à présent, le vœu sincère des citoyens n'a donné lieu à aucune action efficace. Les gens n'ont donc pas d'autre choix que de prendre les armes pour se défendre et défendre leurs communautés afin de rétablir la démocratie et de protéger leur liberté et leurs droits fondamentaux.

Les femmes et les filles sont en première ligne de la résistance populaire à la junte militaire. Elles jouent plusieurs rôles importants. Un rôle que je tiens à souligner est le fait que les défenseuses des droits humains recensent les atrocités commises par la junte militaire et les communiquent aux organisations internationales compétentes en utilisant des appareils numériques.

Nous sommes déterminés à créer un espace de paix pour tous, y compris les femmes et les filles. Alors que les militaires ciblaient désespérément la société civile pour affaiblir la voix des femmes, le Gouvernement d'union nationale du Myanmar, conformément à la Charte démocratique fédérale, a adopté une approche centrée sur la population en vue de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, par l'entremise d'acteurs civiques. Il est donc impératif de rappeler que la communauté internationale ne doit pas se laisser abuser par les promesses infondées de la junte militaire. Elle commet des crimes internationaux,

répand la violence, brûle des maisons et des villages, procède à des arrestations arbitraires et tue des gens.

Les aspirations et la détermination de la population du Myanmar sont parfaitement claires. Notre résistance se poursuivra jusqu'à la fin de la dictature militaire, jusqu'au rétablissement de la démocratie et jusqu'à la construction d'une union démocratique fédérale. À cet égard, j'appelle le Conseil à utiliser tous les outils à sa disposition pour prendre des mesures décisives afin de répondre aux aspirations de la population du Myanmar. Ce faisant, il créera un espace civique propice à la participation et à la contribution effectives des femmes dans les secteurs de la paix et de la sécurité au Myanmar.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ouganda.

M^me^ Nabeta (Ouganda) (*parle en anglais*) : L'Ouganda félicite la République du Mozambique de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat à la veille de la Journée internationale des femmes. Nous remercions également les intervenantes de leurs exposés sur les progrès accomplis. Les membres peuvent être assurés du plein appui de l'Ouganda.

Les femmes et la paix et la sécurité et le développement sont inextricablement liés. L'Ouganda reste attaché à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tel que consacré par la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures. Le Gouvernement ougandais a lancé en mars 2021 son troisième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, pour la période 2021-2025. Le troisième plan d'action de l'Ouganda est l'un des premiers au monde à aborder les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité en y intégrant les changements climatiques, les épidémies et les pandémies, telles que l'Ebola et la maladie à coronavirus (COVID-19).

L'objectif global du plan est de promouvoir une paix et une sécurité durables en améliorant la participation effective des femmes aux processus de paix et de développement. Le plan comporte quatre domaines de résultats, à savoir prévenir toutes les formes de violence, promouvoir la participation véritable des femmes à tous les niveaux de direction et de gouvernance, renforcer la capacité des femmes à atténuer et à prévenir les catastrophes naturelles et d'origine humaine et renforcer les mécanismes institutionnels et de coordination du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à tous les niveaux.

L'Ouganda a accompli des progrès considérables s'agissant non seulement de faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, mais aussi de promouvoir la pleine participation des femmes à la gouvernance, à la stabilité et au développement. Le nombre de femmes au sein du Cabinet est passé de 28 en 2016 à 35 en 2021, et elles occupent notamment les postes de Vice-Présidente, de Première Ministre et deux des trois postes de Vice-Premier Ministre.

Les grands ministères, notamment ceux de l'éducation, de la santé, de l'énergie et des terres, sont dirigés par des femmes. Les femmes sont également bien représentées dans le système judiciaire, le monde des affaires, le monde universitaire et le service diplomatique. Les femmes ougandaises ont ainsi été placées au centre des efforts pour assurer la paix et la sécurité, et elles contribuent aussi concrètement à l'élaboration de politiques, à la planification et à la mise en œuvre des processus de développement.

Pendant les deux décennies qu'a duré la guerre menée par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans le nord de l'Ouganda, les femmes locales dans les régions d'Acholi, de Lango et de Teso ont risqué leur vie et travaillé dur pour convaincre les mères et les épouses des combattants de la LRA de persuader leurs fils et leurs maris de mettre fin à l'insurrection. Par la suite, les femmes, par l'intermédiaire de la Uganda Women's Peace Coalition (Coalition des Ougandaises pour la paix), ont joué un rôle central dans le processus de paix qui a mis fin à deux décennies d'une guerre brutale. Leur contribution à la transformation postconflictuelle, via la Women's Task Force for a Gender Responsive Peace, Recovery and Development Plan for Northern Uganda (Équipe spéciale de femmes pour un plan de paix, de relèvement et de développement tenant compte des questions de genre dans le nord de l'Ouganda), a été cruciale pour rétablir la normalité, garantir la paix et promouvoir le développement.

L'Ouganda est partie à plusieurs instruments régionaux et internationaux relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands

Lacs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants, entre autres.

Les déplacements de population dus aux conflits armés, au terrorisme et à l'insécurité alimentaire, entre autres, perturbe l'existence et les moyens de subsistance de ces personnes. L'Ouganda accueille actuellement 1,5 million de réfugiés, dont la majorité sont des femmes et des enfants de pays voisins. Les besoins particuliers des femmes en matière de protection dans ces situations de déplacement requièrent un appui accru de la communauté internationale. L'Ouganda maintient une politique généreuse de la porte ouverte à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile, qui fait de lui le pays accueillant le plus de réfugiés en Afrique et le place parmi les trois premiers à l'échelle mondiale. Par ailleurs, en partenariat avec des acteurs étatiques et non étatiques, le Gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures pour garantir le traitement des dispositions des accords de paix relatives au genre aux niveaux national, régional et international.

Pour terminer, nous voudrions faire les recommandations suivantes. Il est nécessaire de veiller à la prise en compte systématique des questions de genre dans les systèmes d'alerte rapide, les processus de consolidation de la paix et de règlement des conflits et les programmes de relèvement et de reconstruction, y compris le désarmement, la démobilisation, la réadaptation et la réintégration. Deuxièmement, il faut mettre en place des initiatives pour autonomiser davantage les femmes sur le plan économique afin qu'elles aient davantage leur mot à dire au sein de leur foyer et de manière à promouvoir l'autonomie dans l'intérêt de la paix des ménages.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Hossain (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de présider le débat d'aujourd'hui jusqu'à cette heure tardive. Je remercie également la présidence mozambicaine du Conseil d'avoir organisé le présent débat public au niveau ministériel sur les femmes et la paix et la sécurité. Enfin, je remercie les intervenantes de leurs exposés complets.

Le Bangladesh fait sienne la déclaration prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Alors que nous approchons du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous rappelons la contribution de la délégation bangladaise à ce programme pionnier, en 2000, comme membre non permanent du Conseil. En tant que Président du Conseil en mars 2000, le Bangladesh avait dirigé l'élaboration d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2000/10), document qui a été le précurseur de cette résolution historique.

Notre engagement en faveur de ce programme trouve son origine dans l'esprit de notre guerre de libération en 1971. Ce ne sont pas seulement les 200 000 femmes victimes dans le monde qui rendent cette résolution pertinente à nos yeux. Au fil des années, les Bangladaises ont assumé le rôle de protectrices, que ce soit dans des théâtres complexes de maintien de la paix dans les endroits les plus reculés du monde ou dans notre pays, en participant aux efforts de gestion, aux secours et au relèvement dans les situations de catastrophe, en apportant leur soutien aux Rohingya déplacés de force qui ont trouvé refuge au Bangladesh, ou en prenant part aux activités de prévention de l'extrémisme violent. Les Bangladaises représentent véritablement ce que la résolution avait pour but d'accomplir en 2000.

Au cours des 22 dernières années, plusieurs résolutions ont été adoptées afin de renforcer le processus enclenché dans la résolution 1325 (2000), ce qui montre le fort engagement politique de la communauté internationale en faveur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Cependant, malgré tous les efforts, l'application de la résolution 1325 (2000) reste inégale, face à des défis multiformes. Les femmes sont encore les premières victimes des conflits, qu'elles n'ont en rien contribué à déclencher. Leur participation aux processus de paix est loin d'être égale à celles hommes. Dans la plupart des cas, elles sont aussi privées des dividendes.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis de mettre l'accent sur quelques éléments.

Premièrement, malgré l'adoption de 10 résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité et l'incorporation de références à la question dans nombre de résolutions du Conseil de sécurité ces cinq dernières années, la mise en œuvre du programme n'est toujours pas satisfaisante. Nous soulignons qu'il importe de donner plus systématiquement suite aux dispositions du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les résolutions du Conseil, notamment au moyen d'une coordination étroite avec la Commission de consolidation de la paix et ONU-Femmes. Nous sommes également intéressés par

l'élaboration en cours du Nouvel Agenda pour la paix, dans lequel le Secrétaire général insiste sur la nécessité de placer les femmes et les filles au centre des politiques de sécurité.

Deuxièmement, la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le maintien de la paix est essentielle pour améliorer l'efficacité des opérations déployées. Nous estimons que la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix devrait encore être renforcée, du point de vue quantitatif comme qualitatif, en incorporant pleinement les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les mandats.

Troisièmement, l'un des outils les plus importants pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité consiste dans l'élaboration et l'exécution de plans d'action nationaux. Il est encourageant que 103 pays aient déjà formulé de tels plans. Des efforts supplémentaires s'imposent pour aider les pays à élaborer et exécuter des plans d'action nationaux, de même que des plans d'action régionaux, s'il y a lieu. En outre, nous soulignons la nécessité d'apporter un appui financier aux gouvernements nationaux pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

Quatrièmement, il faut s'efforcer davantage de tirer parti du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de diverses mesures de prévention et de protection. À cet égard, il est crucial d'investir dans la participation pleine, égale et véritable des femmes dans la prévention de l'extrémisme violent, dans la lutte contre les effets préjudiciables des changements climatiques, dans la réduction des risques de catastrophes ainsi que dans le traitement des urgences humanitaires. Le Bangladesh a enregistré des progrès notables à cet égard. Notre ministère de la gestion des catastrophes et des opérations de secours a reçu le Prix des Nations Unies pour le service public en 2021 pour son souci de l'égalité des genres dans la préparation aux catastrophes. Nous sommes disposés à faire bénéficier les autres pays de notre expérience et de nos meilleures pratiques.

Enfin, nous appelons à un redoublement de la mobilisation politique aux niveaux mondial et national afin d'atteindre les objectifs de la résolution 1325 (2000). Je vous remercie, Madame la Présidente, et vous félicite, ainsi que toutes les femmes et les filles du monde, à la veille d'une heureuse Journée internationale des femmes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

Mgr Quirighetti (*parle en anglais*) : Alors que nous approchons du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), il est opportun et à propos que nous réévaluions la meilleure manière de répondre aux besoins particuliers des femmes dans les conflits et de favoriser leur rôle important dans la prévention et le règlement des conflits. Depuis quelques années, la violence, y compris sexuelle, contre les femmes et les filles est en hausse, tandis que la représentation des femmes dans les processus de paix recule ; l'approche actuelle n'est donc pas suffisante.

Comme le pape François l'a fait observer dans son discours de janvier au corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, lorsque les droits humains sont pleinement reconnus pour tous, les femmes peuvent apporter leur contribution irremplaçable à la vie sociale et être les premières alliées de la paix. Pourtant, a-t-il souligné, dans de nombreux pays, les femmes sont considérées comme des citoyens de seconde classe, elles sont victimes de violences et d'abus et se voient refuser la possibilité d'étudier, de travailler, l'accès aux soins de santé et à la satisfaction d'autres besoins essentiels. Le Saint-Siège condamne ce traitement et déplore la situation des nombreuses femmes et filles qui sont systématiquement privées du bénéfice de l'éducation.

Durant son récent voyage apostolique en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, le pape François a mis l'accent sur le potentiel des femmes pour transformer des sociétés violentes en sociétés pacifiques, dans lesquelles elles soient protégées, respectées, reconnues et honorées. Pour libérer ce potentiel, le Conseil doit veiller à ce que les femmes, en particulier les mères, qui savent comment on crée et protège la vie, se voient offrir des possibilités de participer plus pleinement aux processus de paix et à tous les aspects de la vie politique et des processus de décision.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne peut pas être mené à bien sans remédier aux principaux facteurs qui contribuent à l'aggravation de la situation des femmes et des filles. Il s'agit non seulement des conflits, comme la guerre en Ukraine et les conflits souvent oubliés d'Afrique et du Moyen-Orient, mais aussi de l'extrémisme et du fait de réserver toujours plus de ressources aux armes, y compris les armes nucléaires, qui ont des conséquences disproportionnées sur les femmes et les filles.

Pour conclure, qu'il me soit permis de revenir aux mots du pape François, qui estime que la tendresse des mères, qui donnent la vie, et la présence des femmes sont la véritable alternative à la logique scélérate du pouvoir, qui conduit à la guerre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. Je tiens à remercier tous les participants et toutes les participantes de leur présence à la séance d'aujourd'hui et de leur appui à la présidence mozambicaine du Conseil de sécurité. Je les remercie tous et toutes de leurs contributions importantes.

La séance est levée à 19 h 50.

Annexe I

Déclaration fournie par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord féliciter la République du Mozambique pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et souhaiter plein succès à sa délégation. Je voudrais également remercier la République de Malte de la compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Demain, nous commémorerons la Journée internationale des femmes, car nous sommes convaincus de l'importance du rôle de premier plan que jouent les femmes et de leurs efforts en faveur du développement, ainsi que de leurs efforts dans tous les domaines de la vie. La délégation iraquienne apprécie à leur juste valeur les sacrifices et les efforts consentis par les Iraquiennes pour soutenir la marche de la République d'Iraq.

À cet égard, nous devons insister sur les droits des femmes à utiliser pleinement leurs talents et leurs compétences pour réaliser leurs objectifs et leurs aspirations afin de renforcer les communautés et de réaliser leurs rêves.

En ce qui concerne le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'Iraq a été l'un des premiers États arabes à répondre à l'appel pour élaborer un plan national pour la mise en œuvre de cette résolution en vue d'assurer la participation effective et significative des femmes.

À cet égard, ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

En Iraq, 97 femmes participent à la session parlementaire en cours. Ce chiffre est supérieur au quota alloué aux femmes, qui s'élève à 83 sièges, ce qui montre que les femmes jouent un rôle plus efficace. Mon gouvernement est fier qu'un nombre important de femmes occupent des postes de direction au sein des pouvoirs exécutif et législatif.

L'Iraq a lancé son deuxième plan national (2021-2024) pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), en vue de garantir la participation effective des femmes. Ce plan intègre un certain nombre d'éléments qui figurent dans le communiqué conjoint signé par l'Iraq et l'ONU en 2016 concernant les réparations pour les victimes de violences sexuelles et le suivi de la mise en œuvre des programmes et activités, en coordination avec le Gouvernement et les organisations de la société civile.

Le Gouvernement iraquien est en train d'élaborer une stratégie nationale pour les Iraquiennes pour la période 2023-2030, qui aborde les questions de la participation des femmes, de leur autonomisation économique et sociale et des défis auxquels elles sont confrontées. Cette stratégie vise, entre autres choses, à revoir les programmes des cours scientifiques et d'humanité pour y intégrer la sensibilisation aux droits des femmes et à la justice sociale. Elle prévoit également l'amendement de la loi sur l'enseignement obligatoire pour y inclure le niveau intermédiaire. Le Ministère de l'enseignement supérieur souligne l'importance d'élaborer des plans qui soutiennent la participation et le renforcement des capacités des étudiantes dans les universités, tout en assurant leur protection grâce à l'organisation de séminaires sur l'extorsion électronique.

L'une des mesures notables prises par le Gouvernement est la création de centres de protection contre la violence domestique. Ces centres ont été ouverts dans quatre provinces, et des travaux sont en cours pour élaborer des instructions standard sur l'organisation des activités de ces centres.

Le Parlement iraquien a promulgué la loi n° 8 de 2021, sur l'indemnisation des rescapées yézidies, et a créé la Direction de la protection des yézidies au sein du Ministère du travail et des affaires sociales. Des instructions ont été données pour faciliter la mise en œuvre de cette loi en ce qui concerne les victimes. Environ 19 millions de dollars du budget ont été alloués au paiement des salaires au titre de cette loi.

À l'occasion du sixième anniversaire de la victoire de l'Iraq dans sa guerre contre l'organisation terroriste Daech et de la récupération de ses territoires, nous nous souvenons de la patience des Iraquiennes et des souffrances qu'elles ont endurées après l'arrivée des terroristes de Daech en Iraq.

L'Iraq déploie des efforts concertés pour remédier aux dommages causés par le terrorisme et mener à bon terme le processus visant à rendre justice aux victimes et à leurs familles, tout en veillant à ce que ce processus ne s'éternise pas, car une justice tardive peut contribuer à l'impunité des auteurs et saper l'essence même du concept de justice. À cet égard, ma délégation souligne l'importance et la nécessité pour l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies de remettre tous les éléments de preuve recueillis dans le cadre des enquêtes au système judiciaire iraquien, conformément à son mandat et à sa compétence, afin que les accusés soient jugés de manière globale, juste et transparente et sans délai.

Ma délégation croit au rôle important et efficace que les femmes jouent dans le développement et la construction. On ne peut pas parvenir à prospérité et au progrès sans l'autonomisation économique et sociale des femmes. Cela est possible grâce à l'égalité des sexes, l'égalité des chances et à l'élimination de toutes les formes de discrimination, tout en donnant aux femmes tous les moyens nécessaires pour leur permettre de jouer un rôle efficace et influent dans la société.

Pour terminer, le Gouvernement de mon pays salue les efforts internationaux et ceux des organisations de la société civile pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles.

Annexe II

Déclaration fournie par la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

La Bulgarie s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Union européenne et à celle faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je tiens également, à titre national, à insister sur certains points.

Avant toute chose, je remercie le Mozambique d'avoir organisé le débat public très pertinent de ce jour, et je salue les recommandations formulées dans le dernier rapport en date du Secrétaire général. Je salue également la présence aujourd'hui de la Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique, S. E. Mme Verónica Nataniel Macamo Dlhovo, et je remercie les intervenantes de leurs exposés lucides et éclairants.

Fervente défenseuse du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et membre actuel de la Commission de consolidation de la paix, la Bulgarie souhaite faire les observations ci-après.

Premièrement, la séance d'aujourd'hui a lieu à une jonction critique. Comme le souligne à juste titre la note de cadrage, nous sommes à mi-parcours entre le vingtième et le vingt-cinquième anniversaires de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Nous sommes également à mi-chemin de la décennie de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et nous avons commencé une réflexion active sur la mise en œuvre de la vision globale du Secrétaire général pour un multilatéralisme efficace, telle qu'exposée dans son rapport Notre Programme commun.

À l'approche de ces étapes clefs, nous constatons malheureusement que nous avons beau progresser, nous restons en deçà des objectifs d'une participation pleine, égale et véritable de toutes les femmes et toutes les filles à la consolidation de la paix, à la sécurité et à la vie politique et sociale. Dans de nombreux endroits du globe, nous le voyons, les droits des femmes sont en net recul : l'Afghanistan, le Myanmar, la Syrie ou le Yémen ne sont que quelques exemples. En outre, des incidents de violences sexuelles et fondées sur le genre liées au conflit sont signalés quotidiennement dans le cadre de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, à laquelle les femmes et les enfants paient le plus lourd tribut.

En 23 ans, depuis que la résolution 1325 (2000) a été adoptée, nous avons appris que, quel que soit le danger qu'elles courent, les femmes continueront d'être en première ligne des efforts de consolidation de la paix et de rejeter franchement les règlements politiques qui ne garantissent pas leurs droits. Il est tout aussi clair désormais que le simple fait d'associer les femmes aux négociations de paix ne suffit pas pour garantir la prise en compte des questions de genre dans les processus de paix. Une véritable expertise en matière de genre est requise à toutes les étapes de ces processus.

Pour répondre aux questions formulées dans la note de cadrage afin d'orienter le débat d'aujourd'hui, je souligne qu'il convient de tenir compte des données et analyses sur le genre tout au long de l'adoption et de la mise en œuvre des mandats de maintien de la paix, ainsi que dans le contexte des priorités nationales en matière de consolidation de la paix. Cette approche serait également indispensable pour accroître

les contributions tenant compte des questions de genre aux mécanismes de financement spécifiques tels que le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, et pour renforcer l'appui que leur apportent les donateurs.

S'agissant à présent de la mise en œuvre de nos priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, je soulignerai que notre plan d'action national inclut déjà des politiques propices à une participation véritable des femmes à la prise de décision dans les situations de conflit : ainsi, des médiatrices participent aux programmes et formations sur le règlement non violent des différends et conflits ; le principe de l'égalité des genres est appliqué pour la sélection et la promotion des personnels de nos administrations de sécurité et de défense ; et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est pris en compte dans les questions liées à la migration, l'asile et l'intégration des femmes cherchant une protection internationale en Bulgarie.

Pour terminer, la Bulgarie réaffirme son appui inconditionnel aux droits des femmes et aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ; elle est convaincue que l'inclusion et la participation des femmes et des filles entraîneraient des progrès notables en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix et inspireraient les femmes et les filles du monde entier à changer la donne et à devenir des femmes d'influence et d'éthique œuvrant à l'édification d'un avenir équitable, durable et pacifique.

Annexe III

Déclaration fournie par la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

Je tiens à remercier le Mozambique d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur cette question importante.

La République de Corée s'associe à la déclaration faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je voudrais faire la déclaration suivante à titre national.

La résolution 1325 (2000) a marqué un tournant pour les femmes et la paix et la sécurité, en ce qu'elle établit que les femmes doivent jouer un rôle de premier plan dans tous les processus de paix. Mais en réalité, les femmes restent touchées de manière disproportionnée dans les situations de conflit, et cela exige que nous redoublions d'efforts pour protéger leurs droits humains et faire entendre leur voix dans les processus de paix. La République de Corée est fière d'avoir intensifié ses efforts pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Depuis 2014, nous avons élaboré et exécuté trois plans d'action nationaux en collaboration avec la société civile. Nous nous employons tout particulièrement à développer la coopération internationale sur la question des femmes et la paix et la sécurité en organisant une conférence internationale annuelle. En décembre 2022, nous avons organisé à Séoul la quatrième édition de cette conférence, qui a accordé une attention particulière à l'Asie, notamment le Myanmar, l'Afghanistan et la République populaire démocratique de Corée. Parallèlement, nous apportons également notre soutien aux personnes rescapées de violences sexuelles liées à des conflits en Afrique, comme au Soudan et au Cameroun, par l'intermédiaire des projets de développement que nous menons en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population.

En outre, nous prévoyons d'organiser à Séoul une formation au renforcement des capacités à l'intention des officières d'état-major, en particulier dans la perspective des futures opérations de maintien de la paix en Afrique, en collaboration avec ONU-Femmes.

Dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il est essentiel que des voix émanant des quatre coins du monde se fassent entendre. Malheureusement, nous ne pouvons pas entendre les voix muselées des femmes de la République populaire démocratique de Corée, une zone de guerre occultée de la planète. J'ai récemment rencontré la coautrice d'un livre racontant l'histoire d'une transfuge nord-coréenne, Jihyun Park, intitulé *Deux Coréennes*, lequel s'est vu classé parmi les livres les plus remarquables par *The Wall Street Journal* et *The Washington Post*. La transfuge se décrit comme « abandonnée » et « trahie » dans la vie qu'elle menait avant de s'installer au Royaume-Uni. Elle explique que « [l]a vie là-bas est inimaginable, et personne n'a le droit de se plaindre ».

À la conférence sur les droits fondamentaux des femmes et des filles en République populaire démocratique de Corée, qui s'est tenue à Séoul il y a un mois, plusieurs experts de l'ONU ont exprimé leurs vives inquiétudes quant à la détérioration de la situation des droits humains en République populaire démocratique de Corée, en particulier en ce qui concerne les femmes victimes d'une exploitation et d'abus sexuels

systématiques et traumatisants dans les camps de prisonniers. Dans le même temps, les femmes qui fuient la République populaire démocratique de Corée demeurent confrontées à de nombreux problèmes graves. Le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la promotion de l'établissement des responsabilités en République populaire démocratique de Corée, publié le mois dernier, met en lumière les cas déchirants de femmes victimes de la traite des êtres humains, du travail forcé, de mariages forcés et de rapatriements de force par les autorités de l'État voisin.

Afin de veiller à ce qu'elles ne restent pas de simples victimes, la communauté internationale doit accorder une attention particulière aux femmes transfuges de la République populaire démocratique de Corée, elles qui ont survécu à des crises menaçant leur vie et ont choisi de s'exprimer au nom de celles qui sont réduites au silence. La République de Corée, en tant que pays candidat à un siège au Conseil de sécurité pour la période 2024-2025, est fermement résolue à continuer d'apporter son soutien pour faire entendre la voix des femmes qui souffrent dans le monde entier, dans le but de mettre fidèlement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Annexe IV

Déclaration fournie par la Mission permanente de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

La Namibie vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public sur la question des femmes et la paix et la sécurité. En tant que fervents partisans du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous sommes, comme toujours, encouragés par l'appui massif dont bénéficie ce débat public.

La résolution 1325 (2000) est née de la nécessité de promouvoir la participation des femmes aux initiatives et aux processus visant à garantir la paix et la sécurité, de prévenir toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles et d'assurer la protection des femmes dans les situations de conflit et de non-conflit, y compris dans le contexte de prises du pouvoir par la force.

Les éléments factuels recensés démontrent que, même si la paix est plus durable lorsque les femmes sont véritablement associées aux processus de paix, de sécurité et d'aide humanitaire, cet avantage ne se traduit pas systématiquement par leur inclusion ou leur participation aux négociations de paix et aux mécanismes de mise en œuvre.

La Namibie a adopté son premier plan d'action national en 2019 pour la période 2019-2024, ce qui nous amènera à la veille du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000). Ce plan d'action national a été élaboré non pas comme un outil autonome, mais comme un dispositif complémentaire à d'autres mécanismes et cadres mis en place pour faire progresser les droits des femmes en Namibie. Dans son plan d'action, la Namibie s'est engagée à créer « une Namibie sûre et pacifique, où toutes les femmes, tous les hommes, toutes les filles et tous les garçons jouissent de droits égaux et vivent libres de toute crainte ou de tout besoin, dans la dignité ».

Pour y parvenir et garantir à terme la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la Namibie a aligné ses indicateurs de résultats sur le Cadre continental de résultats de l'Union africaine, le cas échéant, conformément à sa position selon laquelle l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les organisations régionales et la promotion de la mise en œuvre par l'élaboration de cadres ou de plans d'action régionaux demeurent essentielles pour faire progresser ce programme.

La Namibie met également l'accent sur le lien entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et celui relatif au désarmement. Nous observons avec une inquiétude particulière les fortes répercussions du commerce mondial des armes sur l'insécurité des femmes et des filles dans les situations de conflit et de non-conflit, ainsi que les incidences croissantes des armes légères et de petit calibre sur les femmes et la violence fondée sur le genre, en particulier les effets du commerce illicite sur la perpétuation des conflits et de l'instabilité. C'est pourquoi nous devons intégrer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le désarmement et garantir la cohérence entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et celui relatif au désarmement, en tenant compte des liens qui existent entre les deux programmes et de leurs incidences réciproques.

Nous demandons également au Conseil de sécurité d'appuyer la collecte de données ventilées par âge et par sexe sur les armes légères et de petit calibre.

À l'approche de 2025 et des années qui suivront, je voudrais mettre en exergue certains domaines dans lesquels une approche axée sur les femmes et la paix et la sécurité pourrait déboucher sur des solutions plus équilibrées et plus durables, en particulier dans le contexte des défis de demain. Ceux-ci ont trait au cyberespace et à la sécurité, aux changements climatiques, à la lutte contre l'extrémisme violent et à la traite des êtres humains.

En outre, nous devons également adopter des budgets nationaux qui tiennent compte des questions de genre, élaborés en collaboration avec les femmes et la société civile, y compris aux niveaux local et communautaire, notamment en ce qui concerne les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité et d'autres mécanismes nationaux pertinents relatifs à cette question.

Il n'est nul besoin de réinventer la roue. Nous disposons des outils nécessaires pour promouvoir la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Si nous voulons voir des changements concrets, nous devons redoubler d'efforts pour continuer de défendre ce programme et promouvoir le rôle positif que les femmes jouent et peuvent jouer dans les efforts de consolidation de la paix et de la sécurité.

Il est non seulement temps, mais aussi indispensable que les femmes soient représentées comme il se doit dans la prise de décisions politiques et les négociations de paix aux niveaux national, régional et international. Tel est l'engagement de la Namibie, et nous exhortons chacune et chacun d'entre nous à renouveler et à renforcer notre responsabilité collective à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que de la promotion du bien-être des populations du monde et de la coopération internationale, en consolidant davantage le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que sa mise en œuvre.

Annexe V

Déclaration fournie par la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol et anglais]

Depuis 23 ans, nous célébrons au Conseil de sécurité l'adoption de la résolution 1325 (2000), une résolution qui n'a pas encore tenu ses promesses.

À cet égard, je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, la plupart des résolutions adoptées dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité condamnent la violence sexuelle et fondée sur le genre en tant qu'arme de guerre. Toutefois, le Conseil n'a pas encore abordé la question de la violence fondée sur le genre en ligne dans son cadre normatif, et encore moins son intersectionnalité. Alors que les femmes et les filles se heurtent à de lourds obstacles en matière d'accès à l'Internet et de connectivité dans les régions rurales et touchées par les conflits, la violence en ligne les empêche de prendre part aux discussions, y compris dans les espaces privés et exclusifs, ce qui nuit à leur participation pleine et véritable à l'ensemble du processus de négociation, de mise en forme et de mise en œuvre des accords de paix. De même, la violence fondée sur le genre en ligne constitue une violation de leurs droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression et la participation politique, sans lesquels il ne saurait y avoir de paix durable.

Le Costa Rica regrette également que la violence fondée sur le genre en ligne continue d'être perçue comme moins grave que la violence qui se produit dans le « monde réel ». Elles découlent toutes deux des mêmes causes profondes, notamment l'inégalité des rapports de genre, les stéréotypes patriarcaux et l'absence de prévention et de reddition de comptes.

Deuxièmement, le Conseil doit prendre conscience du fait que priver les filles et les femmes d'éducation constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, dans la mesure où la pensée des femmes est également devenue un nouveau champ de bataille. Il s'agit d'une forme de violence intellectuelle liée à la violence sexuelle et à d'autres formes structurelles de violence à l'égard des femmes. Le Costa Rica demande au Conseil de sécurité d'adopter un nouveau projet de résolution qui reconnaisse l'importance de l'éducation des filles non seulement comme un droit humain fondamental, mais aussi comme un facteur décisif pour l'inclusion et l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes.

Troisièmement, le Costa Rica demande au Conseil d'intégrer une fois pour toutes la question du désarmement dans ce programme et dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Les femmes et les filles sont souvent qualifiées de « vulnérables ». Mais ce qui les rend vulnérables à la violence sexuelle et fondée sur le genre, c'est la disponibilité des armes et l'absence de réglementation concernant leurs munitions. En outre, il est urgent que nous examinions comment les normes de genre, y compris les masculinités militarisées, influent sur la violence et les conflits armés, ainsi que sur la production, la fabrication, l'acquisition, la possession et l'emploi d'armes meurtrières.

Toutes les résolutions adoptées dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité mettent davantage l'accent sur la protection du corps des femmes que sur la libération de leur plein potentiel. Il a été prouvé que lorsque

les femmes ont accès à des perspectives et participent à la prise de décisions, leur travail a une incidence positive considérable sur leurs familles, leurs communautés et leurs pays. Il est indéniable que l'égalité des genres est l'un des fondements les plus solides sur lesquels nous pouvons, ensemble, consolider la paix. C'est pourquoi nous devons continuer à redoubler d'efforts pour éliminer les obstacles, la violence et la discrimination qui les empêchent d'accéder à la prise de décisions.

Puissions-nous saisir cette occasion pour redéfinir et moderniser le programme et donner la priorité au leadership des femmes et à la défense de leurs droits, à l'heure où les femmes et les filles les plus vulnérables ont le plus besoin de nous.

Annexe VI

Déclaration fournie par la Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

Nous remercions la présidence mozambicaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public, qui doit permettre de faire le point sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de réaffirmer le rôle clef que jouent les femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Il met également en exergue la nécessité d'adopter une perspective de genre dans les accords de paix et de protéger les femmes et les filles contre la violence fondée sur le genre.

Bien que le Conseil de sécurité ait adopté neuf autres résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité depuis la résolution 1325 (2000), le Secrétaire général, dans son rapport d'octobre dernier, a été sans équivoque :

> « Bien que, depuis les années 2000, l'idée et le fait que l'égalité des genres offre un chemin pour parvenir à la paix durable et prévenir les conflits s'imposent, nous avançons dans le mauvais sens. Le monde connaît une inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes, à l'heure où les conflits violents, les dépenses militaires, les coups d'État militaires, les déplacements de population et la faim continuent d'augmenter. »

Nous abondons tout à fait dans son sens. Contrairement aux progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), il serait irresponsable de se voiler la face sur des statistiques qui rendent compte de la réalité.

La réalité est que nous sommes confrontés au plus grand nombre de conflits depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous estimons donc qu'il est essentiel d'appeler une nouvelle fois toutes les parties prenantes à réaffirmer leur soutien résolu à la participation pleine et égale des femmes à tous les efforts visant à instaurer et à maintenir la paix et la sécurité internationales, tout en adoptant et en appuyant des mesures concrètes et ciblées. Il est fondamental que le Conseil de sécurité continue de faire progresser, de défendre et de promouvoir de manière systématique et cohérente le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans l'ensemble de ses travaux.

Nous tenons à souligner que non seulement les femmes contribuent dans une large mesure à la prévention et au règlement des conflits, mais qu'elles demeurent aussi particulièrement touchées par les situations de conflit. À cet égard, nous sommes horrifiés par les allégations de violences sexuelles liées au conflit, perpétrées par les forces russes. La Slovaquie appelle à la cessation immédiate des activités militaires russes en Ukraine et au retrait inconditionnel de toutes les forces russes de l'ensemble du territoire ukrainien. À cet égard, nous demandons instamment à la Fédération de Russie de mettre pleinement en œuvre toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris la résolution ES-11/6 du 23 février. Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Les votes des 140 autres États parlent d'eux-mêmes, confirmant que les actions de la Russie sont inacceptables pour le monde démocratique.

Annexe VII

Déclaration fournie par la Mission permanente de la Türkiye auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

Nous félicitons le Mozambique de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars.

Je tiens également à remercier la présidence de maintenir l'attention du Conseil sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au cours de ce mois, alors que nous célébrons la Journée internationale des femmes et que se tient actuellement la session de la Commission de la condition de la femme.

L'adoption de la résolution 1325 (2000), il y a près d'un quart de siècle, a marqué une étape importante dans la lutte contre les effets disproportionnés et singuliers des conflits armés sur les femmes.

La résolution 1325 (2000) est également une résolution historique en ce sens qu'elle souligne le rôle important des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix.

Les conflits continuent d'avoir de graves répercussions sur les femmes et les filles dans diverses régions du monde, et il nous faut les examiner en profondeur et y apporter des réponses qui tiennent compte des questions de genre.

Ces efforts doivent s'appuyer sur la participation pleine et égale des femmes en tant qu'agentes actives de la prévention et du règlement des conflits, ainsi que de la consolidation et du maintien de la paix, comme le souligne la résolution 1325 (2000).

La représentation des femmes et leur participation active aux processus décisionnels dans les domaines de la diplomatie et de la sécurité jouent un rôle essentiel dans la résolution des problèmes multidimensionnels et la recherche de solutions durables.

La Türkiye promeut activement la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans les instances internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'OTAN.

Dans l'esprit de la résolution 1325 (2000), la Türkiye œuvre pour l'autonomisation et le bien-être des femmes et des filles dans différentes situations d'urgence, de conflit et d'après-conflit, par l'intermédiaire de programmes complets d'aide au développement.

Les projets que nous menons en Afghanistan et en Somalie, en particulier dans les domaines de l'éducation et des services de santé, sont des exemples concrets de nos efforts en ce sens.

Le Gouvernement turc continue également de proposer des services variés afin d'offrir des conditions de vie dignes à plus de 4 millions de réfugiés venus chercher refuge en Türkiye, la majorité d'entre eux étant des Syriens.

Les réfugiées et leurs enfants ont accès à un soutien psychosocial et à des services de protection face à la violence faite aux femmes ; à des centres d'aide à l'enfance ; à des institutions pour les enfants ayant besoin de soins ; à une aide socioéconomique au sein de la famille ; à des moyens de subsistance et des programmes de cohésion sociale.

Lors de notre présidence du Groupe des Vingt (G20) en 2015, nous avons fait œuvre de pionniers en créant la plateforme « Women 20 » afin de garantir la prise en compte des questions de genre dans les travaux du G20.

Nous sommes également fiers d'avoir joué un rôle de premier plan dans la création du Conseil consultatif pour les femmes au sein de l'Organisation de la coopération islamique.

Le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) constituera une occasion très utile de faire le point sur ce programme et de discuter de la manière dont nous pouvons le consolider et l'intégrer dans tous les travaux liés à la paix et à la sécurité que nous mènerons au cours de la prochaine décennie.

La Türkiye continuera de contribuer à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Annexe VIII

Déclaration fournie par la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous remercions le Mozambique d'avoir convoqué ce débat public. Nous remercions également les intervenantes de leurs exposés et des informations générales qu'elles nous ont fournies.

La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est étroitement liée à l'élaboration de plans d'action nationaux qui sont destinés à orienter les travaux menés à l'échelon local sur l'intégration des questions de genre dans les forces armées et les forces de l'ordre. Elle va également de pair avec la participation des femmes aux processus de paix, aux institutions chargées de la sécurité et aux postes de direction qui contribuent à l'édification de sociétés plus égalitaires.

Le Chili procède actuellement à l'élaboration de son troisième plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), dans le but de mettre au point un instrument permettant de transformer le travail des forces armées et de la police, ainsi que des institutions civiles associées à cette question. Une approche transversale et interculturelle a été adoptée pour élaborer le troisième plan d'action national, avec pour objectif de lutter contre les facteurs de discrimination structurelle au sein des forces armées et des forces de l'ordre et de veiller à ce que l'État apporte une réponse efficace aux problèmes touchant à la paix et à la sécurité.

Nous invitons les États à mettre à jour leur plan d'action national ou à en élaborer un. Le Chili, comme d'autres pays, est désireux de partager son expérience.

Les plans d'action nationaux devraient répondre à l'une des préoccupations soulevées pour ce débat en prévoyant et élaborant des mesures efficaces afin de protéger les femmes et les filles durant les conflits armés. À l'heure actuelle, nous voyons que les mesures de protection deviennent de moins en moins efficaces. L'augmentation de la violence sexuelle liée aux conflits, la multiplication des menaces et attaques contre les défenseuses des droits humains, en ligne et en personne, et la propagation des discours misogynes sur les médias sociaux sont fortement corrélées à l'impunité dont jouissent les auteurs de ces agressions.

Le Conseil doit s'engager fermement et de façon renouvelée pour prévenir l'impunité et chercher des moyens novateurs d'amener les auteurs devant la justice.

Il est également impératif que le Conseil veille à ce que toutes les opérations de maintien de la paix disposent de personnel formé pour s'occuper des questions de genre et pour prévenir et combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre, ce qui garantira une protection robuste aux femmes et aux filles et sera une première étape vers leur autonomisation et leur participation véritable. En vue de consolider cette participation, le Conseil et le Secrétariat peuvent promouvoir trois mesures précises qui ont déjà été abordées ici : favoriser l'autonomisation socioéconomique des femmes touchées par un conflit armé, institutionnaliser la participation des organisations de femmes locales et internationales aux processus politiques liés à la paix et à la sécurité, et promouvoir le leadership des femmes à tous les niveaux du système multilatéral.

Enfin, nous tenons à appeler l'attention sur les menaces émergentes qui pèsent sur la sécurité des femmes et des filles. Le trafic et le détournement d'armes légères et de petit calibre a plongé l'Amérique latine dans une situation de violence sur laquelle le Conseil doit se pencher à titre prioritaire. Les plans d'action nationaux pour l'application de la résolution 1325 (2000) devraient arrêter l'échéance de 2025 pour répondre à cette situation qui, comme d'autres menaces traditionnelles ou non, touche différemment les femmes et les filles.